eramet

Rapport RSE 2018

Sommaire

I. Déclaration de performance extra-financière

1.1 Un groupe minier et métallurgique diversifié, leader dans ses domaines d'activités 6
1.2 Enjeux et démarche RSE du groupe Eramet 8
1.3 Préservation de l'environnement 12
1.4 Engagements sociaux et sociétaux du Groupe 36
1.5 Gouvernance 65
1.6 Note méthodologique 74
1.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion 78

II. Plan de vigilance

2.1 Objectif et périmètre 82
2.2 Cartographies des risques et évaluation des filiales 82
2.3 Maîtrise des risques 85
2.4 Dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité 91
2.5 Identification et maîtrise des risques chez les fournisseurs et sous-traitants 92
2.6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements 94
2.7 Compte rendu de mise en œuvre effective du plan de vigilance 94

III. Communication sur le progrès – UN Global compact

3.1 Tableau de concordance COP 96
3.2 Engagement de la Direction Générale 97

Christel Bories
Président-Directeur Général

« Notre vision pour le futur porte une ambition forte : celle d'être les meilleurs dans les activités que nous aurons choisies et d'être une entreprise responsable, créatrice de valeur et admirée pour son modèle stratégique, managérial et sociétal.

En 2018, nous avons engagé de nombreuses dynamiques afin d'améliorer notre performance opérationnelle et notre engagement d'entreprise responsable.

2019 sera l'année de l'accélération de la transformation profonde entreprise il y a 18 mois pour construire un acteur mondial durablement performant et reconnu de l'extraction et la métallurgie responsables, et de la transition énergétique. »

Virginie de Chassey
Directeur de la Communication et du Développement Durable

« Voici venu le temps de l'action ! Changement climatique, gestion responsable des ressources, préservation de la biodiversité, justice sociale, les défis de notre société sont nombreux. Pleinement conscient du monde dans lequel il intervient au travers de ses activités tant minières qu'industrielles, Eramet s'engage.

Rassemblant en un document unique la Déclaration de Performance Extra-Financière et le plan de vigilance d'Eramet, ce rapport RSE 2018 présente les engagements du Groupe, l'organisation, le suivi des indicateurs clés, des risques et des réalisations marquantes de l'année.

Dans sa feuille de route de Responsabilité Sociétale, en ligne avec les Objectifs Développement Durable (ODD) des Nations Unies et la vision du Groupe à cinq ans, Eramet se donne des objectifs ambitieux et mesurables. Définis pour le périmètre 2018-2023, ils répondent à la volonté d'être une entreprise citoyenne et contributive.Eramet vise par ses choix stratégiques, ses actions, ses échanges à contribuer positivement là où il intervient. Pour une efficacité optimale, 13 priorités répondent à 3 axes stratégiques :

- Acteur engagé pour les femmes et les hommes (santé, sécurité, dialogue et développement de nos collaborateurs et de nos communautés hôtes) ;
- Acteur économique responsable (éthique des affaires, gestion responsable, développement des métaux de la transition énergétique, économie circulaire) ;
- Acteur engagé pour la planète (gestion de notre empreinte environnementale et climat).

La concrétisation des engagements sociétaux du Groupe est le fruit d'une collaboration active et constructive entre les Directions Corporate et les équipes qui agissent sur le terrain. Je tiens à remercier chaleureusement ici celles et ceux qui, par leur engagement et leurs initiatives positives, ont contribué à ces résultats. »

FAITS MARQUANTS
RSE 2018

Par la nature de ses activités minières et industrielles, et conscient de sa forte interaction avec les territoires dans lesquels il opère, Eramet est résolument mobilisé sur l'ensemble des thématiques du développement durable et de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). 2018 a marqué une étape nouvelle dans la démarche d'amélioration continue conduite par le Groupe, comme en témoigne la publication de notre feuille de route RSE 2023 et les réalisations sociales et environnementales présentées ci-contre.

ACTEUR ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Soutien à une chaîne de valeur plus responsable. Adhésion à la Responsible Minerals Initiative

INNOVATION
EuGeLi
Projet collaboratif d'innovation sur le lithium

DROITS HUMAINS
Animation de la démarche collaborative Droits Humains, avec adoption de la Politique signée en mars 2019

2
projets miniers en Argentine et au Gabon, préparés suivant les principes internationaux les plus exigeants en matière de développement durable

ACTEUR ENGAGÉ POUR LA PLANÈTE

RÉHABILITATION
Plus d'1 hectare réhabilité pour 1 hectare défriché sur les implantations minières

VALORISATION
+ 90% des déchets produits dans la Division Alliages Haute Performance valorisés en interne ou en externe

91 %
d'électricité achetée décarbonée

ACTEUR ENGAGÉ POUR LES FEMMES ET LES HOMMES

RÉDUCTION DES ACCIDENTS
TF2 en baisse de
-23 %

7,4 M€ de partenariats RSE en faveur du développement local

DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS
71 %
d'employés formés dans le monde

ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
65 %
baromètre du taux d'engagement

I. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

1.1 Un groupe minier et métallurgique diversifié, leader dans ses domaines d'activités

QUI NOUS SOMMES

Eramet est un acteur majeur dans l'extraction et la valorisation des métaux, ainsi que l'élaboration et la transformation d'alliages de haute performance.

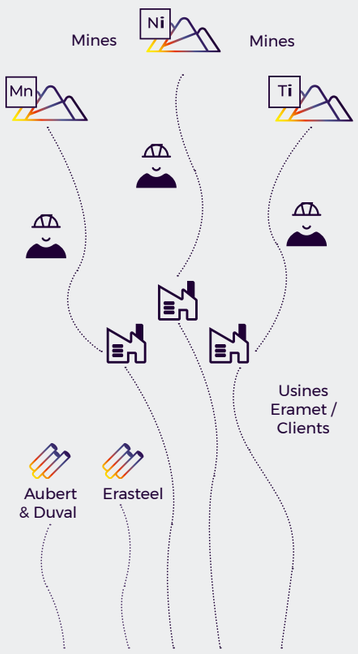

Eramet développe par ailleurs des activités à fort potentiel de croissance, telles que l'extraction du lithium et le recyclage, appelées à jouer un rôle clé au service de la transition énergétique et de la mobilité de demain.

NOTRE AMBITION

> Développer un **portefeuille sélectif** d'activités minières et métallurgiques **créatrices de valeurs.**

> Être **parmi les meilleurs** dans chacune de nos activités en termes de performance, de rentabilité et d'innovation.

> Être une entreprise reconnue pour notre modèle stratégique, notre système de management et notre engagement sociétal.

NOS RESSOURCES*

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

843 M€ EBITDA

2,5 Md€ liquidités financières

ACTIFS CORPORELS

39 sites industriels d'extraction et de transformation métallurgique dans le monde

281 M€ investissements industriels

RESSOURCES MINÉRALES

Pour plusieurs décennies

269 Mt de tonnes sèches de minerai de manganèse (Gabon)

190 Mt de tonnes sèches de minerai de nickel (Nouvelle Calédonie)

25,7 Mt de Minerai de sables minéralisés (Sénégal)

9,9 Mt de Lithium (LCE**) (Argentine)

9 Mt de nickel contenu (détenu à 43 % par Eramet) Weda Bay Indonesia

NOS COLLABORATEURS

Premier levier de notre performance

13 000 collaborateurs dans 20 pays

22 % de femmes cadres

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des centres de R&D intégrés sur toute la chaîne de valeurs : exploitation minière, produits finis, transformation numérique.

60 M€ dépenses d'innovation

300 collaborateurs (R&D interne)

RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Actionnaires, clients, fournisseurs, collaborateurs, communautés locales, gouvernements et organismes de régulation.

Cotée au SBF 120

Des territoires d'implantation actionnaires de nos principales filiales : 34 % Nouvelle-Calédonie (SLN), 29 % Gabon (COMILOG), 10 % Sénégal (GCO)

Des relations de long terme avec nos clients

CE QUE NOUS FAISONS

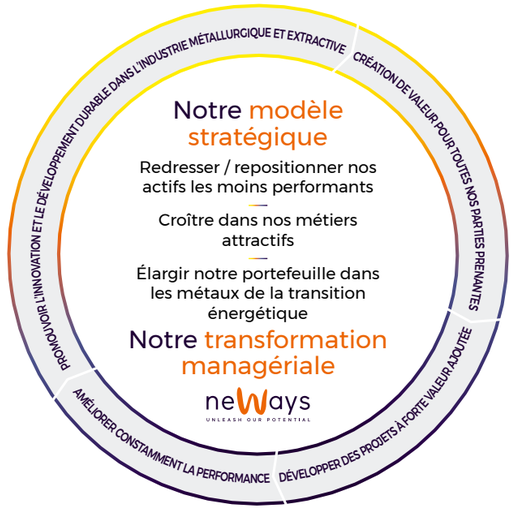

Nos activités

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

ACTIONNAIRES

22 % ROCE*** (2018)

2,3 € dividende payé par action en 2018

CLIENTS / FOURNISSEURS

3,8 Md€ chiffre d'affaires

2,3 Md€ Achats Groupe

91 % d'électricité décarbonée achetée en 2018

COMMUNAUTÉS

122 M€ payés par nos filiales actives dans l'industrie extractive aux gouvernements locaux (principalement impôts et redevances en 2017****)

7,4 M€ d'actions de partenariats RSE

COLLABORATEURS

-23 % du TF2 des accidents déclarés

71 % de l'effectif a reçu une formation

PARTENAIRES R&D ET INNOVATION

25 projets européens collaboratifs en cours

CE QUE NOUS SERONS EN 2023

- Durablement créateur de valeur
- Le partenaire business de référence
- Entreprise citoyenne, engagée et contributive
- La préférence des meilleurs talents
- Entrepreneur

** La présentation des ressources d'Eramet est en ligne avec les recommandations de l'IRC.*
*** LCE : Lithium Carbonate Equivalent.*

**** ROCE : résultat opérationnel courant / capitaux employés.*
***** Mise à jour annuelle publiée en juin.*

1.2 Enjeux et démarche RSE du groupe Eramet

1.2.1 Modèle d'affaires du Groupe

Le modèle d'affaires d'Eramet repose sur l'extraction et la valorisation de métaux (manganèse, nickel, sables minéralisées) et l'élaboration et la transformation d'alliages (pièces et demi-produits) à forte valeur ajoutée (aciers à haute performance, superalliages à base d'aluminium ou de titane).

Eramet développe par ailleurs des activités à fort potentiel de croissance, telles que l'extraction du lithium et le recyclage, appelées à jouer un rôle clé au service de la transition énergétique et de la mobilité de demain. Le Groupe emploie près de 13 000 personnes dans une vingtaine de pays.

L'infographie présentant le modèle d'affaires du Groupe est disponible au chapitre 1 du document de référence (partie 1.2). Cette représentation graphique indique les ressources du Groupe, ses activités, et la valeur créée pour ses différentes parties prenantes, ainsi que sa stratégie.

Le chapitre 2 revient plus en détail sur les activités et les marchés sur lesquels le Groupe opère.

1.2.2 Évaluation des risques RSE

En complément de sa cartographie des risques intégrant des risques RSE (gestion des risques détaillée au chapitre 5 du document de référence), Eramet a développé, avec l'appui de ses parties prenantes internes, des cartographies spécifiques dans trois domaines particuliers : l'environnement, les droits humains et la lutte contre la corruption.

L'ensemble de ces travaux d'évaluation des risques permet au Groupe d'avoir une vision très précise des enjeux auxquels il doit faire face.

SYNTHÈSE DES RISQUES RSE DU GROUPE ERAMET

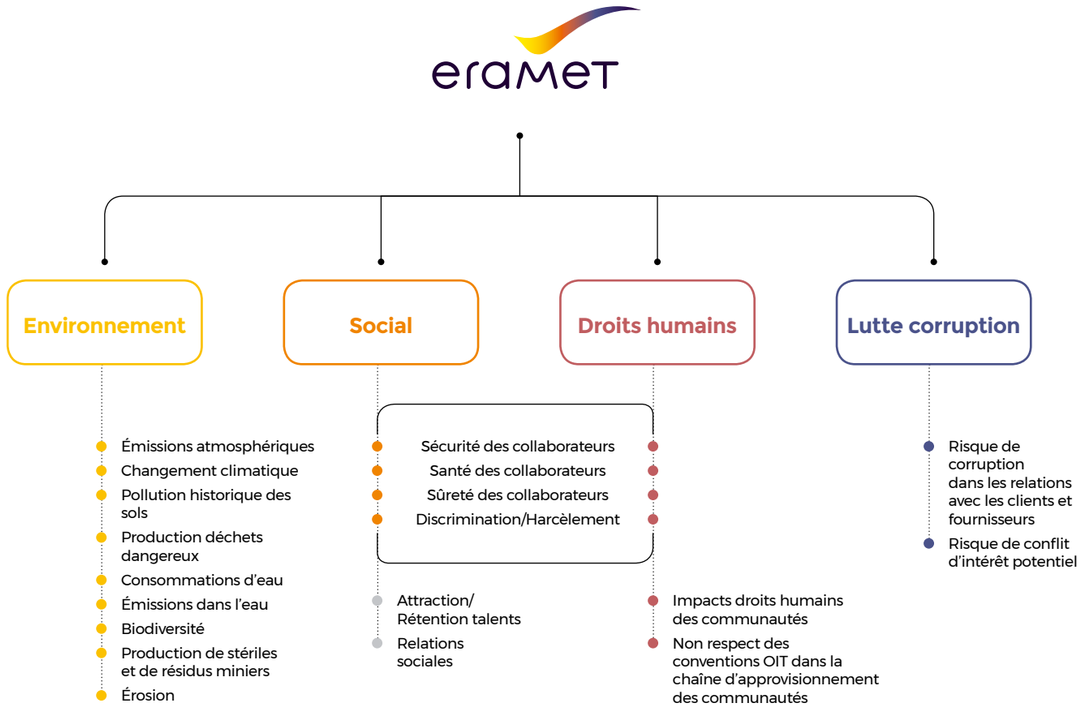

Ce schéma présente les principaux risques RSE remontés par les différents exercices de cartographies des risques. Le placement des risques sur les différents axes est sans lien avec l'impact ou la survenance du risque mentionné.

Les sujets portant sur les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable n'étant pas significatifs pour le Groupe, ils ne font pas l'objet d'un reporting particulier.

Afin de faciliter la lecture de la Déclaration de performance extra-financière d'Eramet, une approche par thématique ESG (Environnement, Social, Gouvernance) a été adoptée : la Préservation de l'environnement (1.3), les Engagements sociaux et sociétaux du Groupe (1.4), en particulier le respect des droits humains et les conséquences sociales de ses activités et la gouvernance (1.5), revenant sur la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale notamment.

1.2.3 Démarche RSE du Groupe

1.2.3.1 Politiques et engagements du Groupe

Par la nature de ses activités tant minières qu'industrielles, et conscient de sa forte interaction avec les territoires dans lesquels il opère, Eramet est résolument mobilisé sur l'ensemble des thématiques du développement durable et de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Le Groupe est engagé de longue date dans une démarche responsable et d'amélioration continue. Son ambition : être une entreprise reconnue pour son modèle stratégique, son système de management et son engagement sociétal.

Dans une logique d'amélioration continue créatrice de valeur partagée, le Conseil d'administration d'Eramet a adopté en 2010 une politique de Développement Durable.

Cette politique est structurée autour de quatre priorités :

- la protection et le développement des collaborateurs du Groupe ;
- la gestion des risques et des impacts sur la santé et l'environnement ;
- l'intégration du développement durable à la politique produits et innovation ;
- et enfin l'entretien d'une relation de confiance avec les parties prenantes.

Le texte complet de la politique de Développement Durable est disponible sur le site internet d'Eramet à l'adresse suivante : http://www.eramet.com/publications/la-politique-de-developpement-durable.

Mise en œuvre depuis 2015, la Charte d'Éthique du Groupe énonce les règles et les principes d'action et de comportement qui rassemblent les collaborateurs du Groupe et s'imposent à chacun. Cette Charte constitue le socle du programme de conformité éthique d'Eramet, approuvé par le COMEX en novembre 2016, et déployé depuis au sein du Groupe. Celui-ci est relatif aux engagements du Groupe et de ses collaborateurs dans de nombreux domaines : développement, respect et confiance avec les parties prenantes, sécurité des salariés et de leurs proches, respect et protection de l'environnement, sûreté, respect des clients, dialogue social, lutte contre toute force de coercition et de harcèlement, transparence, prévention de la corruption, respect des règles de la concurrence, etc.

Ces deux documents fondamentaux ont été traduits dans les onze langues des pays d'implantation du Groupe et font l'objet d'*e-learnings* à destination des collaborateurs.

Enfin, des politiques dédiées permettent au Groupe de s'engager plus avant sur certaines thématiques, comme l'environnement et la sécurité par exemple, et seront mentionnés dans les parties relatives à ces sujets.

1.2.3.2 Organisation en matière RSE

L'engagement du Groupe se traduit par une implication au plus haut niveau de l'entreprise. Les Directeurs de la Communication et du Développement Durable et des Ressources Humaines, Santé, Sécurité et Sûreté, tous deux membres du Comité Exécutif (COMEX) du Groupe proposent, accompagnent et assurent le suivi des objectifs pluriannuels et des plans d'action associés.

La bonne intégration des thématiques RSE dans les activités du Groupe est également suivie de près par le Conseil d'administration d'Eramet, notamment au travers de deux de ses Comités, le Comité Stratégique et de la RSE, et le Comité de l'Audit, des Risques et de l'Éthique.

La Direction Communication et Développement Durable (DC2D) compte notamment une Direction de l'Environnement, des Risques Industriels et des Produits (DERIP) et une Direction des Affaires Publiques (DAP), tandis que la Direction des Ressources Humaines (DRH) inclut une Direction des Relations Sociales, une Direction Sécurité et Prévention (SP), une Direction de la Sûreté et un Médecin Conseil, chargé d'animer la politique Santé du Groupe. La Direction Éthique et Conformité complète ce dispositif. Elle rapporte au PDG et à la Direction Juridique, membre du Comité Exécutif.

Les objectifs et plans d'actions de la Feuille de route RSE (détaillée ci-dessous) sont mises en œuvre avec l'ensemble des Divisions et entités opérationnelles du Groupe. Leur bonne exécution a été renforcée par la mise en place de groupes de travail et comités thématiques transverses (RSE, biodiversité, environnement minier, achats responsables, ventes responsables, droits humains, éthique).

Par ailleurs, le Groupe prête une grande attention à l'intégration de critères sociaux, environnementaux, d'hygiène et de sécurité, culturels et sociétaux lors de la conception et du développement de ses projets. En se référant aux standards internationaux les plus exigeants, le Groupe a à cœur de bâtir des relations pérennes avec ses parties prenantes partout où il s'implante, dans le respect des règles et cultures spécifiques et des connaissances scientifiques actuelles. La Direction de la Communication et du Développement Durable est systématiquement représentée dans les Comités de Pilotage des projets. Le sous-chapitre 1.5.4 détaille l'application de ces principes généraux pour les projets actuels du Groupe.

Enfin, Eramet a mis en place des mesures et outils de suivi et de contrôle pour assurer la mise en œuvre concrète et la bonne réalisation des objectifs de développement durable sur l'ensemble de son périmètre. Parmi ces outils figurent les systèmes d'information dédiés qui permettent de collecter et consolider les données et indicateurs pour l'ensemble du périmètre. Les précisions sur les référentiels et outils utilisés pour produire ces informations sont données dans la note méthodologique au paragraphe 1.6.

Le Groupe s'appuie aussi sur un système d'audit interne de la performance de ses entités en matière d'Environnement, de Santé, de Sécurité, d'Énergie et d'Éthique, qui est détaillé au paragraphe 1.3.1.3. Les données issues de ces systèmes d'audit et de contrôle permettent d'alimenter la démarche d'amélioration continue du Groupe.

Le plan de vigilance du groupe Eramet et son compte rendu de mise à jour effective, renvoyant à la DPEF, sont disponibles en annexe du présent document de référence.

1.2.3.3 Pilotage de la performance RSE

Le groupe Eramet s'est doté d'une Feuille de route RSE, afin de piloter de façon efficace sa performance RSE. Cette Feuille de route, faisant le lien entre les priorités RSE et les piliers de la vision stratégique à cinq ans du Groupe, est établie sur la période 2018-2023. La Feuille de route encadre également la contribution du Groupe aux Objectifs du Développement Durable des Nations Unies.

Trois axes composent la Feuille de route RSE :

- Acteur engagé pour les femmes et les hommes ;
- Acteur économique responsable ;
- Acteur engagé pour la planète.

FEUILLE DE ROUTE RSE 2018-2023

Chacun des treize objectifs indiqués ci-dessus fait l'objet d'un plan d'action dédié et d'objectifs annuels mesurables, présentées dans le tableau ci-contre.

La Feuille de route RSE, validée par le Comité Stratégique et de la RSE du Conseil d'administration, fait l'objet d'une revue annuelle auprès de ce dernier. Le COMEX suit l'avancée des engagements pris lors de revues semestrielles, alimentées par un pilotage resserré en interne à travers une organisation *ad hoc* trimestrielle, le Comité RSE.

CIBLES 2023 DE LA FEUILLE DE ROUTE RSE ERAMET

AXE	OBJECTIF	KPI 2023
Acteur engagé pour les femmes et les hommes	1 – Assurer la Sécurité et la Santé des salariés et des sous-traitants	Zéro décès Diviser par 2 le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TF2 < 4)
	2 – Renforcer les compétences, promouvoir les talents et le développement de carrière	100 % des collaborateurs bénéficient au moins d'une formation dans l'année
	3 – Renforcer l'engagement des salariés	Taux d'engagement des salariés Groupe > 75 % (baromètre)
	4 – Intégrer et favoriser les richesses de la diversité	30 % des managers sont des femmes
	5 – Être un partenaire apprécié et contributif de nos communautés hôtes	100 % des sites ont mis en place un mécanisme de dialogue avec leurs parties prenantes locales 100 % des sites mettent en œuvre un programme d'investissement contribuant au développement local, en privilégiant les actions en faveur de la jeunesse
Acteur économique responsable	6 – Être un des leaders des métaux de la transition énergétique	Diversification engagée du portefeuille d'activité d'Eramet sur la chaîne d'approvisionnement des batteries de la mobilité électrique
	7 – Agir activement au développement de l'économie circulaire	2 Mt de résidus et minerais fatals faibles teneurs valorisés sur la période 2019-2023 10 kt de déchets valorisés au lieu d'être éliminés sur la période 2019-2023 au travers d'actions innovantes
	8 – Être une référence en matière de respect des droits humains dans notre sphère d'activité	Être reconnu pour notre application des principes directeurs des Nations Unis, mesuré par l'atteinte d'un niveau mature selon le *UNGP Reporting Framework* (Shift-Mazars)
	9 - Être un partenaire éthique de choix	100 % des équipes commerce, achats formés chaque année à l'anticorruption
	10 – Être une entreprise responsable de référence dans la filière de la mine et la métallurgie	100% des fournisseurs et clients évalués du Groupe sont conformes aux engagements RSE/Ethique d'Eramet [1]
Acteur engagé pour la planète	11 – Réduire nos émissions atmosphériques	Les tonnes de poussières canalisées émises par les installations industrielles : - 80% en 2023 vs 2018
	12 – Protéger les ressources en eau et accélérer la réhabilitation de nos sites miniers en favorisant la biodiversité	Ratio surfaces réhabilitées / surfaces défrichées ≥ 1 sur la période 2019-2023 [2]
	13 – Réduire notre empreinte énergie et climat	-26 % de réduction de tonnes de CO_2 par tonne de produit sortant en 2023 vs 2018 [3]

(1) Par évalués, on entend évalués critiques et/ou sensibles (en termes d'importance Eramet ou risque RSE – selon l'activité ou le pays), qui doivent être conformes, vérifié à partir d'une évaluation RSE/Éthique. S'ils ne sont pas conformes suite à l'évaluation, le Groupe favorise le dialogue et le soutien, et conserve la possibilité de mettre fin à la relation d'affaires.
(2) Infrastructures de long terme exclues.
(3) Dont 16,5 % lié à l'effet mix activité lié au choix stratégique du Groupe de développer son activité minière, moins émissive que les activités de transformation du Groupe.

1.3 Préservation de l'environnement

1.3.1 Enjeux, objectifs, organisation et moyens pour la prévention des risques environnementaux et industriels

1.3.1.1 Enjeux et risques environnementaux pour les sites Eramet

Les sites industriels et miniers du Groupe exercent des activités parfois très différentes les unes des autres dans des zones géographiques d'implantation elles-mêmes diverses. Les enjeux et risques environnementaux varient donc fortement d'un site à l'autre.

Les enjeux et risques environnementaux propres aux implantations minières du Groupe sont décrits avec précision dans le paragraphe dédié à l'environnement minier (1.3.6).

Le tableau suivant vise à donner une vue d'ensemble des enjeux et risques environnementaux pour les grandes catégories de sites industriels présents dans le Groupe. Cette synthèse vise à aider le lecteur dans sa compréhension : elle est nécessairement macroscopique et schématique et ne saurait refléter complètement la diversité des enjeux et risques pour chaque site pris individuellement. Certains sites regroupent d'ailleurs des activités relevant de plusieurs des catégories présentées ici. Par ailleurs, la majorité des sites industriels situés en France relève du régime des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) et certains sont sous statut Seveso.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DES SITES INDUSTRIELS D'ERAMET

SITES	PYROMÉ-TALLURGIE [1] (FOURS)	HYDRO MÉTALLUR-GIE [2]	MÉTALLURGIE D'ÉLABORATION ET DE TRANSFORMATION [3] (LAMINOIRS, FORGES, MATRIÇAGE, TRAITEMENT THERMIQUE...)	COMMENTAIRES
Consommations d'eau	***	***	**	Sauf pour les sites hydrométallurgiques, la très grande majorité des consommations d'eau dans le Groupe est liée aux boucles de refroidissements des équipements industriels. L'eau consommée dans ces processus ne subit pas de transformation. En outre, la très grande majorité des sites travaillent en boucle fermée, ce qui permet de réduire fortement le besoin. Dans les autres cas, l'eau prélevée est restituée au milieu naturel.
Émissions dans l'eau	**	***	*	Les sites hydrométallurgiques sont ceux qui présentent relativement les risques les plus significatifs vis-à-vis de la pollution des eaux, en raison de l'usage de produits chimiques et d'un procédé aqueux. Toutes les eaux industrielles sont gérées conformément aux réglementations applicables.
Émissions atmosphériques	****	*	**	Les sites qui possèdent des fours métallurgiques ou des centrales de production d'électricité sont ceux qui concentrent l'essentiel des émissions atmosphériques du Groupe (poussières, oxydes d'azote ou de soufre). Les sources principales d'émissions des installations sont dotées d'équipements de captation et de traitement, conformément aux réglementations applicables et meilleures technologies disponibles.
Consommations d'énergie/ émissions de Gaz à effet de serre	****	*	**	Les sites qui possèdent des fours métallurgiques et/ou des installations de production d'électricité sont ceux qui concentrent l'essentiel des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.
Production de déchets dangereux	***	***	**	L'activité pyrométallurgique produit des poussières, des boues et des laitiers, qui en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et des lieux d'opération peuvent pour certains être considérés comme des déchets dangereux.
Impacts sur la biodiversité	*	*	*	Les sites industriels du Groupe sont pour l'essentiel localisés dans des zones industrielles et urbaines.
Risques de pollutions historiques des sols	***	***	***	Les sites de production sont généralement conçus sur des dalles de protection des sols et les stockages de produits dangereux sont équipés de systèmes de rétention, ce qui réduit les risques de contamination des sols. Toutefois, les pratiques industrielles ayant évolué, les sites les plus anciens peuvent présenter des risques de pollutions historiques des sols.

(1) Comilog Dunkerque (France), CIM et CMM (Gabon), Eramet Marietta (États-Unis), Eramet Norway (Kvinesdal, Sauda et Porsgrunn en Norvège), SLN Centrale B et Doniambo (Nouvelle-Calédonie), TTI (Norvège), Aubert & Duval Les Ancizes (France), Erasteel Commentry (France).
(2) Eramet Sandouville (France), CMM (Gabon).
(3) Brown Europe, EcoTitanium, Forges de Monplaisir, Interforge, UKAD (France), les sites d'Aubert & Duval à Firminy, Imphy, Issoire, Les Ancizes, Pamiers, TAF à Gennevilliers (France), Aubert & Duval à Irun (Espagne), Erasteel Champagnole, Erasteel Commentry (France), Erasteel Boonton (États-Unis), Erasteel Kloster (Langshyttan, Söderfors, Vikmanshyttan en Suède), Erasteel Stubs (Royaume Uni), EIML (Chine), SQUAD (Inde).
Légende :
** Faibles.*
*** Modérées.*
**** Significatives.*
***** Fortes.*

À noter que les nuisances sonores ou lumineuses ne représentent pas un impact environnemental significatif. Les divers sites concernés respectent les niveaux de bruit stipulés dans leur permis d'exploiter, et ce sujet n'apparaît pas comme important dans le bilan des contentieux réalisés par le Groupe.

1.3.1.2 Objectifs en matière d'environnement

Eramet poursuit trois objectifs clés en matière environnementale :

1. Le strict respect de la conformité aux lois et réglementations applicables à ses activités.
2. La mise en œuvre de systèmes de management de l'environnement certifiés suivant la norme ISO 14001 pour tous les sites industriels et miniers à enjeux environnementaux significatifs.

Les indicateurs et résultats relatifs à ces deux premiers objectifs sont détaillés à la section 1.3.2.

3. Et enfin, la réduction volontariste et continue de l'empreinte environnementale du Groupe. Quatre objectifs clés de réduction de l'empreinte environnementale du Groupe correspondants aux enjeux majeurs du Groupe ont été définis pour la période 2018-2023 dans le cadre de la Feuille de route RSE, repris ci-dessous.

RSE 2023

AXE	OBJECTIF	INDICATEUR CLÉ 2023
Économie circulaire	7 – Agir activement au développement de l'économie circulaire	Quantités (t) de matériaux valorisés grâce au plan d'action économie circulaire **2 Mt de résidus et minerais fatals faibles teneurs** valorisés sur la période 2019-2023 au travers d'actions innovantes **10 kt de déchets valorisés** au lieu d'être éliminés sur la période 2019-2013 au travers d'actions innovantes
Air	11 – Réduire nos émissions atmosphériques	Les tonnes de poussières canalisées émises par les installations industrielles : **- 80 % en 2023 vs 2018**
Biodiversité/ Réhabilitation minière	12 – Protéger les ressources en eau et accélérer la réhabilitation de nos sites miniers en favorisant la biodiversité	Ratio surfaces réhabilitées/surfaces défrichées ≥ 1 sur la période **2019-2023**[1]
Gaz à effet de serre	13 – Réduire notre empreinte énergie et climat	KPI : Réduction de tCO_2/t produit sortant (réf 2018) **- 26 % en 2023 vs 2018**[2]

(1) Infrastructures de long terme exclues.
(2) Dont 16,5 % lié à l'effet mix activité lié au choix stratégique du Groupe de développer son activité minière, moins émissive que les activités de transformation du Groupe.

1.3.1.3 Organisation et instruments pour la prévention des risques environnementaux

Pour mettre en œuvre ses objectifs, le Groupe s'appuie sur un réseau d'experts internes et sur une organisation structurée :

- la Direction de l'Environnement, des Risques Industriels et de la Responsabilité Produits (DERIP) définit les référentiels Groupe, coordonne la dynamique générale d'amélioration continue, met en œuvre les mécaniques de contrôle des standards internes et fournit un appui technique expert aux sites et projets ;
- la Direction des Affaires Publiques (DAP) anime et coordonne les actions de RSE liées aux relations avec les parties prenantes et assure le suivi de l'anticipation réglementaire ;
- plus de 60 personnes composent le réseau des fonctions HSE dans les sites avec un rattachement hiérarchique à leur Direction Générale pour la grande majorité d'entre eux ;
- le Comité Métiers Hygiène, Santé et Sécurité (HS&S) et Environnement (E) analyse une fois par an les compétences disponibles dans le Groupe au regard des besoins et des enjeux. Cette démarche d'anticipation se déroule en coordination entre les Directions des Ressources Humaines des Divisions du Groupe et les Directions Prévention Sécurité/et Environnement.

En novembre 2017 s'est tenu au Havre le séminaire bisannuel de mobilisation du réseau HSE, qui a réuni plus de 80 spécialistes HSE ou managers du Groupe. Le séminaire a été consacré à des sessions de partage des nouveaux objectifs pluriannuels et des retours d'expérience sur le sujet des « relations avec les parties prenantes ».

Les systèmes de suivi et de contrôle constituent un des points forts du management environnemental du Groupe.

Ainsi, un système d'information environnemental dédié (EraGreen), est déployé à l'ensemble des sites industriels et miniers, permettant la collecte et la consolidation des indicateurs de performance environnementale.

Le Groupe s'appuie aussi sur un système exigeant d'audit interne de la performance de ses entités en matière

d'Environnement, de Santé, de Sécurité et d'Énergie. Le référentiel d'audit commun est structuré suivant trois piliers : implication des hommes, maîtrise opérationnelle et prévention. Il prend en compte intégralement les exigences des normes ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 50001. Des équipes mixtes d'auditeurs internes au Groupe (Corporate, Divisions et sites) conduisent ces audits qui durent plusieurs jours et permettent de situer dans le détail la performance des sites. Au cours de la période 2014-2018, 32 des 40 sites à enjeux environnementaux significatifs ont été audités suivant ces modalités.

Des plans d'actions correctifs sont définis à l'issue de chaque audit, et pour tous les risques considérés comme significatifs, un reporting trimestriel sur la mise en place des actions correctives est consolidé au niveau Groupe.

1.3.1.4 Organisation et instruments pour la prévention des risques industriels

Les principaux risques industriels auxquels les sites du Groupe peuvent être confrontés sont de type incendie, explosion (y compris, pour certains sites, liée au risque de contact entre l'eau et le métal en fusion), bris de machine sur équipement critique, et évènement naturel (inondation, tempête/cyclone…).

Eramet apporte une attention particulière pour prévenir ces risques au plus tôt dans ses projets industriels ou miniers, en identifiant les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, pour déboucher sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement. En 2018, cela a surtout concerné les projets Lithium (en Argentine), d'extension de la mine de manganèse au Gabon et le projet d'évolution industrielle du laminoir de l'usine Aubert & Duval des Ancizes.

Pour les sites en activité, le dispositif de contrôle des risques industriels repose avant tout sur le programme de visites d'ingénierie assurance (audits de prévention assurance) de ses sites industriels sur un cycle de deux ans, en collaboration étroite avec les assureurs, les courtiers et la Direction des Assurances Groupe.

Tout risque significatif détecté lors de ces audits donne lieu à un plan d'action correctif par le site concerné. Le suivi des actions correctives décidées suite à ces visites donne lieu à un reporting synthétique annuel sur le respect des standards risques industriels d'Eramet (révisé en 2016) et sur l'avancement des recommandations émises par l'assureur au cours de ses visites de prévention).

Eramet effectue en complément de manière régulière des audits tierce partie de ses ouvrages miniers comme les verses à stériles ou les digues à résidus miniers afin de s'assurer de la maîtrise des risques géothechniques associés.

Parallèlement, le Groupe a engagé fin 2017 un programme visant à réviser systématiquement les barrières de prévention et/ou de protection des risques industriels pour ses sites non Seveso en activité. Ce programme s'est déroulé en 2018 sur la plupart des sites de la division Alliages Haute Performance.

Enfin, le Groupe dispose de procédures de prévention et de gestion des crises. Ces procédures s'articulent autour de trois axes :

- la prévention des situations de crise : identification et prise en compte opérationnelle des signaux faibles, exercices de simulation de crise afin que chacun connaisse son rôle et pour améliorer en continu les plans d'urgences (en liaison avec les standards risques industriels du Groupe) ;
- la gestion des incidents sérieux : définition d'un incident sérieux, reporting Groupe, retour d'expérience ;
- la gestion de crise : les sites ayant déjà leur plan d'urgence (POI, PIU ou autre…) le dispositif de gestion de crise du Corporate a été revu et intègre désormais la remontée de l'alerte, l'évaluation de la gravité, l'organisation en cellule de crise et le retour d'expérience.

Ces procédures ont été déployées sur tous les sites. Comme en 2017, une attention particulière a été portée aux exercices de simulation de crise sur tous les sites : sur les 34 sites suivis, plus de 90 % ont réalisé un ou plusieurs exercices en 2018, parfois en collaboration avec les pompiers.

1.3.1.5 Moyens financiers consacrés à la préservation de l'environnement

Les investissements globaux en matière d'environnement sont estimés à près de 23 millions d'euros en 2018 – chiffre stable au cours des trois dernières années. Ceci traduit la pérennité des engagements d'Eramet vis-à-vis de la protection de l'environnement.

Les investissements considérés ici ont un strict caractère de prévention et de protection de l'environnement. Ils couvrent par exemple l'installation de nouveaux équipements ou des travaux effectués afin de minimiser les impacts. Ils couvrent aussi certains investissements consentis pour de nouvelles activités avec une dimension à caractère exclusivement environnemental. Les investissements environnementaux de 2018 se répartissent entre un tiers en faveur de la lutte contre la pollution de l'air, un tiers pour la prévention de la pollution de l'eau, le reste étant dévolu à la gestion des déchets, à la biodiversité, et à la prévention d'autres impacts.

En matière de prévention de la pollution de l'air, pour la deuxième année consécutive, les investissements les plus significatifs en 2018 concernent le site de l'usine SLN de Doniambo (Nouvelle-Calédonie), où plusieurs opérations importantes de maintenance destinées à diminuer les rejets de poussières du site ont été mises en place.

Dans le domaine de la prévention de la pollution de l'eau, les investissements les plus significatifs en 2018 sont relatifs à l'installation d'une boucle fermée pour le circuit de refroidissement de l'usine de Pamiers, à la finalisation d'une vaste opération d'équipement des différents sites de Comilog (Gabon) par des séparateurs à hydrocarbures, ainsi qu'au démarrage des opérations de réhabilitation du segment aval de la rivière Moulili à l'aval de la mine Comilog (Gabon).

1.3.2 Certifications ISO 14001 et indicateurs de conformité environnementale

Il est à noter que depuis 2013, le Groupe mesure l'avancement de son objectif de certification ISO 14001 pour les sites susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement. Tous les sites industriels ou miniers en activité sont concernés.

À fin 2018, les sites ayant obtenu la certification ISO 14001 représentent 78 % de l'objectif cible. C'est exclusivement le changement de périmètre du Groupe intervenu en 2018 – intégration de nouveaux sites : EIML (Chine), SQUAD (Inde), Aubert & Duval Irun (Espagne) et EcoTitanium (France) – qui explique ce léger recul du taux de sites certifiés.

ÉVOLUTION DES SITES CERTIFIÉS ISO 14001 (MINES COMPRISES)

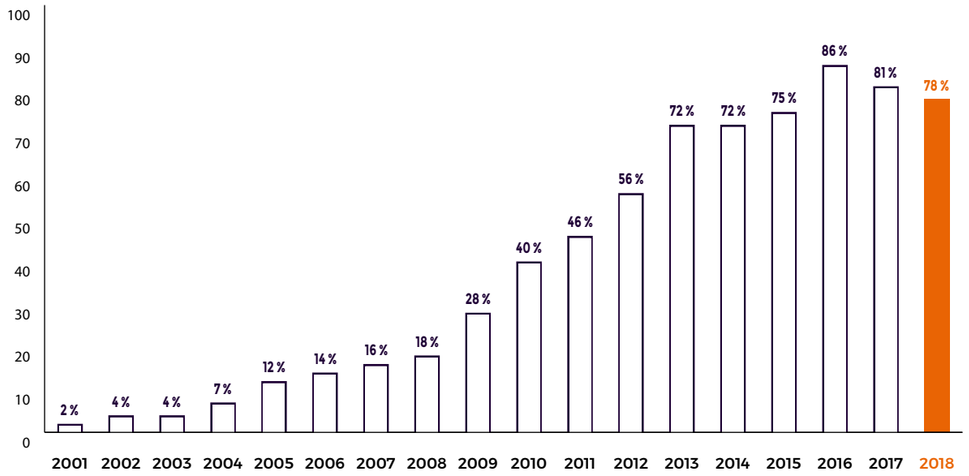

Objectif « Zéro contentieux » (conformité environnementale)

Le groupe Eramet promeut une politique de strict respect des réglementations, de transparence et de dialogue avec les autorités de tutelle dans toutes les situations et particulièrement en cas de difficultés temporaires ou de conditions spécifiques d'exploitation. L'objectif est de tendre vers l'absence de mises en demeure ou poursuites pénales, qui pourraient résulter de manquements du fait des sites du Groupe aux obligations réglementaires opposables.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, le Groupe suit quatre indicateurs :

- **Type 1 – Signaux faibles :** Avertissement écrit de l'administration rappelant une prescription qui, si elle n'est pas mise en œuvre, peut conduire à une mise en demeure (États-Unis : « *notice of violation* »), grief d'un tiers auprès du site ou dans les médias.
- **Type 2 – Constatation d'une non-conformité** et injonction par l'administration de faire quelque chose dans un délai contraint, sous peine de sanctions ; exemple en France métropolitaine, Nouvelle-Calédonie, Gabon : mise en demeure ; aux États-Unis : « *notice of enforcement* » ou « *consent agreement* » entre l'administration et l'opérateur, ou « *administrative order* ».
- **Type 3 – Action en justice :** Poursuites engagées par le ministère public ou toute autre autorité publique habilitée à la suite d'un procès-verbal d'infraction, ou d'une plainte d'un tiers auprès d'un tribunal. Recours en responsabilité d'un salarié ou d'un tiers devant une juridiction tendant à la réparation d'un préjudice résultant de la violation d'une obligation ou d'une atteinte à l'environnement. Recours d'un tiers dirigé contre une autorisation administrative délivrée en application d'une législation relative à l'environnement.
- **Type 4 – Sanction prononcée :** Sanction administrative (amende, suspension de permis), condamnation judiciaire ou condamnation pénale.

En 2018, trois évènements de type 3 et 4 sont à signaler : l'assignation en référé avec demande d'expertise relative au bruit par une riveraine de l'usine d'Erasteel Commentry ; pour le site d'Aubert & Duval Issoire, l'ouverture d'une procédure judiciaire suite à un rejet accidentel d'huile dans le milieu naturel en 2015 et enfin le paiement d'une pénalité pour stockage non conforme de déchets sur le site du port minéralier de Comilog (Gabon).

Un évènement de type 2 est relevé cette année à Setrag (Gabon) contre quatre en 2017.

1.3.3 Réduction des émissions

1.3.3.1 Rejets atmosphériques

REJETS ATMOSPHÉRIQUES		2016	2017	2018
Oxydes de soufre (SOx)	tonnes	14 848	13 072	14 847
Oxyde d'azote (NOx)	tonnes	6 038	6 910	7 623
Poussières totales canalisées	tonnes	1 232	1 519	2 534
Nickel	tonnes	12,8	8,9	11,1
Manganèse	tonnes	122	276	529

Pour les rejets atmosphériques les contributeurs majoritaires sont les activités pyrométallurgiques avec leurs installations de fusion, les fours de traitement thermique et les centrales de production d'énergie qui les alimentent. Les émissions de CO_2 sont évoquées dans le paragraphe 1.3.5.

Les émissions atmosphériques sont fonction de la nature des matières premières et minerais utilisés, des technologies de transfert et de chargement en place, de la puissance installée des équipements et surtout du niveau d'activité des sites.

En pyrométallurgie, les émissions canalisées sont générées au niveau de la manutention des matériaux, des fours, des opérations de meulage et de broyage ainsi que de celles impliquant du métal liquide en fusion et des laitiers. En hydrométallurgie, des émissions canalisées de poussières interviennent le plus souvent lors d'opérations de manutention, de broyage, de séchage ou de transfert de matière.

Les dispositifs d'épuration des effluents atmosphériques généralement mis en œuvre dans les usines du Groupe sont des électrofiltres, des dépoussiéreurs à manches, des scrubbers ou encore des tours de lavage. Des systèmes de traitement spécifiques à certains polluants peuvent être également utilisés comme des filtres à charbon actif. Ces différents équipements sont mis en place en fonction des caractéristiques des effluents des process industriels, des performances épuratoires visées et des contextes réglementaires.

Les émissions d'oxydes de soufre (SOx) sont essentiellement générées à la SLN (centrale thermique et usine de Doniambo). L'augmentation de 10 % relevée en 2018 pour le Groupe est principalement liée à une augmentation de production électrique de la centrale thermique de la SLN (Nouvelle-Calédonie) (en lien avec la moindre disponibilité d'énergie provenant du barrage de Yaté et une plus forte demande du réseau public) et une moindre utilisation d'un fuel à très basse teneur en soufre (TBTS+) liée à l'entretien décennal de la capacité de stockage associée.

Le projet de conversion de la centrale électrique fioul en Nouvelle-Calédonie au LNG (gaz naturel liquéfié) en 2023 sera un facteur de progrès de rejets atmosphériques.

Le système de mesure du Complexe Industriel de Moanda (CIM) au Gabon a été fortement amélioré, ce qui conduit à une réévaluation à la hausse des rejets des quantités émises.

Les niveaux d'oxydes d'azote (NOx) sont en augmentation cette année, dû essentiellement à l'augmentation des rejets du CIM (Gabon) liée à une meilleure appréciation du facteur d'émission sur la base d'une nouvelle campagne de mesures.

Les rejets atmosphériques canalisés de poussières et de manganèse sont en augmentation notable.

Comme indiqué à la section « objectifs », dans le cadre de la Feuille de route RSE, le Groupe a engagé un vaste plan d'action visant à réduire de 80 % ces émissions de poussières canalisées en 2023, par rapport à la valeur 2018.

RSE 2023

1.3.3.2 Rejets aqueux

REJETS AQUEUX		2016	2017	2018
Matières en suspension (MES)	tonnes	10 304	10 944	8 084
Demande chimique en oxygène (DCO)	tonnes	96,7	126	155
Nickel	tonnes	7,2	6,7	3,6
Manganèse	tonnes	36,1	37,5	29,9

Tout comme pour les émissions atmosphériques, Eramet est mobilisé pour réduire ses rejets aqueux. Les sites industriels travaillent à améliorer les procédés de traitement pour assurer une meilleure qualité de l'eau rejetée.

Outre les systèmes préventifs comme des rétentions ou des stockages à double parois, des dispositifs curatifs tels que des stations de traitement des effluents par des procédés physico-chimiques ou encore des séparateurs d'hydrocarbures (séparation par décantation) sont utilisés afin de permettre des rejets en conformité avec les valeurs limites réglementaires.

Les rejets en DCO sont en augmentation de 23 %. Cette évolution est essentiellement due au Complexe Métallurgique de Moanda (CMM) au Gabon qui en améliorant son système de contrôle, a réévalué les quantités émises à la hausse.

Les rejets de matières en suspension, de nickel et de manganèse ont été significativement diminués par rapport à 2017 (entre - 20 % et - 46 %). Cela est principalement lié aux progrès effectués par le site de Doniambo grâce au renforcement de sa surveillance qui permet une réaction plus rapide aux éventuelles dérives.

Enfin, les sites du Groupe suivent avec attention la qualité des eaux souterraines et l'impact de l'activité sur les sols et les sous-sols. C'est ainsi plusieurs centaines de piézomètres répartis dans les différents sites du Groupe tant dans leur périmètre qu'en dehors de celui-ci, qui permettent d'accompagner les premières phases de tout nouveau projet (caractérisation de l'état initial) et qui assurent également la surveillance de tout impact éventuel sur les eaux souterraines et de surface.

1.3.3.3 Réhabilitation/restauration des sites

Le Groupe fait preuve de la plus grande vigilance envers les impacts potentiels sur les sols et sous-sols du fait d'activités passées, en cours ou futures, tant dans le domaine de ses activités industrielles que minières.

Depuis plusieurs années, le Groupe a développé une expertise pour accompagner la cessation d'activité de certains sites industriels. Cette expertise concerne l'investigation, le suivi et la gestion des terrains potentiellement impactés au travers de projets tels que la réhabilitation de terrains industriels, la fin de vie de décharges internes, ou d'anciennes mines. Cette expertise est également sollicitée dans le cadre des audits internes ou en amont des opérations d'acquisitions et de cessions. Il est important de mentionner la mise en place d'une politique de caractérisation systématique de l'état des sols préalablement à tout nouveau projet. Enfin le Groupe mène des actions visant à renforcer sa connaissance de l'état des sols et sous-sols des différents sites en activité du Groupe.

Les avancées principales récentes en matière de gestion des sites industriels fermés concernent :

- *Aubert & Duval Gennevilliers (France) :* les usines B/C ont cessé leurs activités en 2011, les travaux de démantèlement et de remise en état se sont effectués entre 2013 et 2016. Le procès-verbal de récolement (quitus de l'administration) a été obtenu en 2017. Les terrains ont été vendus à la société d'économie mixte d'aménagement de la commune de Gennevilliers (SEMAG) ;
- *Valdi Feurs (France) :* le site a notifié sa cessation d'activité auprès de l'administration en 2014. Les travaux de remédiation, commencés, en 2015 se sont terminés en 2016. Le procès-verbal de récolement (quitus de l'administration) a été obtenu en 2017 ;
- *Valdi Le Palais (France) :* le site a notifié auprès de l'administration la cessation de ses activités en septembre 2016. Le site a procédé à sa mise en sécurité et à l'évacuation de tous les stocks et produits divers restants. Une procédure de tiers demandeur a été validée par l'administration au profit de la société CGEP, filiale de Rio Tinto, propriétaire du sous-sol. Les travaux de démantèlement et de dépollution sont en cours.

La réhabilitation des sites miniers constitue un axe majeur de la politique environnementale, elle est développée au chapitre « Environnement minier » (1.3.6) ainsi que dans le chapitre 1.3.7 consacré à la biodiversité.

1.3.4 Économie circulaire

L'économie circulaire peut se définir comme un système d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières vierges et à diminuer l'impact des activités économiques sur l'environnement.

Eramet est un groupe engagé de longue date en faveur d'un tel modèle. Ce modèle s'applique pour tous les types de ressources utilisées : eau, énergie, matières premières. Compte tenu de son métier, Eramet est tout particulièrement mobilisé pour optimiser le recours aux ressources métalliques primaires. Cet engagement a été de nouveau renforcé en 2018 par l'adoption d'un Plan d'action économie circulaire, qui couvre à la fois les activités minières et métallurgiques.

RSE 2023

1.3.4.1 Optimisation de la consommation des matières premières primaires

Pour les activités minières, l'économie circulaire se traduit dans le concept de gestion durable de la ressource minière. Concrètement il s'agit de valoriser au maximum des minerais de plus faible teneurs ou des résidus miniers issus des procédés de concentration des minerais. Ceci permet de valoriser plus de ressources à empreinte environnementale quasi constante (les opérations d'extraction ont déjà été faites). Les actions engagées sur ce volet sont développées au paragraphe 1.3.6.2 « Valorisation responsable de la ressource ».

Environ 9 millions de tonnes de matières premières sont consommées par les usines du Groupe, dont 75 % de minerai (produit très majoritairement par les mines du Groupe) et 7 % de réducteurs (charbon et coke). Le reste des consommations se composent essentiellement des métaux utilisés dans les usines d'alliages, et d'adjuvants divers.

Dans les activités métallurgiques, l'engagement d'Eramet pour améliorer l'efficacité de l'usage des ressources métalliques primaires prend plusieurs formes :

- le développement d'activités spécifiques de recyclage ;
- le développement du recours à des matières premières secondaires partout où cela est possible en substitution de matières primaires ;
- la maximisation du recyclage, interne ou externe, des flux de déchets contenant des matières métalliques.

Deux nouvelles activités dédiées au recyclage ont été développées par le Groupe depuis 2017 :

- la transformation de l'aciérie d'Erasteel Commentry (France), avec une nouvelle filière qui permet de valoriser des déchets industriels (catalyseurs pétroliers, battitures et autres déchets métallifères) ;
- en Auvergne, l'usine « EcoTitanium » a démarré en 2017. Première filière européenne de recyclage d'alliages de titane de qualité aéronautique, EcoTitanium produit des alliages à partir de chutes massives et copeaux de titane collectés chez les grands constructeurs aéronautiques et leurs sous-traitants.

Les aciéries de la division Alliages Haute Performance (Les Ancizes, Commentry et Söderfors) sont de véritables champions de l'économie circulaire : leur taux d'utilisation de matières premières secondaires varie entre 85 et 95 %, en additionnant les flux de recyclage internes et le recours à des matières premières secondaires achetées à l'extérieur.

Dans cette même division, plus de 90 % des déchets produits sont valorisés en interne ou en externe. Plus du tiers des déchets produits par les usines de la division Mines et Métaux sont d'ores et déjà valorisés. Le plan d'action économie circulaire adopté vise également à développer encore ces taux de valorisation.

1.3.4.2 Prévention et valorisation des déchets

La mise en œuvre du système de management de l'environnement induit une gestion spécifique des déchets des sites opérationnels, qui respecte la hiérarchie de gestion suivante : prévenir la production de déchets/réemployer/recycler/valoriser ou à défaut éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Ainsi, des efforts particuliers sont faits pour réemployer les déchets quand leurs propriétés physico-chimiques le permettent ; c'est ainsi que par exemple les scories de la SLN (Nouvelle-Calédonie) et le laitier pauvre de Comilog Dunkerque sont homologués et intégrés pour des applications en techniques routières. Les sites du Groupe sont également très actifs sur les sujets de la valorisation des déchets en matières premières secondaires (voir au paragraphe précédent 1.3.4.1 « Optimisation de la consommation des matières premières primaires »).

PRODUCTION DE DÉCHETS		2016	2017	2018
Quantité de déchets non dangereux	milliers de tonnes	3 959	4 509	4 676
Quantité de déchets dangereux	milliers de tonnes	66	64	64

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie en accord avec les réglementations des pays d'implantation. En effet, à ce jour les statuts de déchets sont très disparates d'un pays à l'autre.

Déchets non dangereux

Les activités minières et leurs opérations industrielles associées sont les sources principales de déchets non dangereux. Un important tonnage de ceux-ci est stocké dans des bassins industriels au Gabon. Il s'agit des fractions fines de minerai de manganèse recueillies après l'étape de lavage qui sert à isoler la fraction grenue destinée au marché. Du côté de l'activité Nickel, un autre important tonnage de déchets non dangereux correspond aux scories de fusion générées par l'activité pyrométallurgique de l'usine de Doniambo. Les trois contributeurs majeurs que sont l'usine de la SLN (Nouvelle-Calédonie), les mines et la mine de Moanda et le Complexe Industriel de Moanda (CIM) (Gabon), représentent 99 % de la quantité totale calculée pour 2018.

La quantité de déchets non dangereux produits en 2018 est à peu près équivalente à celle de 2017.

À des tonnages bien inférieurs, les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction, ou de production de ferro-alliages sont génératrices de sous-produits ou de déchets non dangereux du Groupe. Ils se présentent sous forme de laitiers ou de scories inertes principalement stockés en décharge interne ou faisant l'objet pour une partie d'entre eux de valorisation externe.

Enfin, même si les quantités sont encore bien moindres, des initiatives locales voient également le jour sur de nombreux sites en vue de réduire le gaspillage alimentaire : prévisions au plus juste des personnes présentes sur site chaque jour (absences, congés, visiteurs…) afin d'informer le service de restauration collective ou encore mise en compost des déchets alimentaires végétaux ou redistribution aux animaux des fermes avoisinantes.

Déchets dangereux

Les activités génératrices de déchets dangereux sont principalement issues des procédés pyrométallurgiques des branches minières du Groupe (74 % de la quantité totale du Groupe). Les sites importants en termes de taille de la division Alliages Haute Performance tels que les usines de Pamiers et des Ancizes sont également à l'origine de quantités significatives de déchets dangereux.

Ces activités produisent des poussières récupérées par les dispositifs de filtration, des boues et des scories calco-sodiques, qui en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et des lieux d'opérations peuvent pour certaines être considérées comme des déchets dangereux.

Ces déchets dangereux sont traités dans des filières spécifiques et autorisées. Des contrôles sont mis en place afin de s'assurer de la bonne gestion de ces déchets et cela tout au long du processus (transport des déchets, réception dans un centre agréé et traitement final).

La quantité de déchets dangereux est restée stable sur ces trois dernières années.

RSE 2023

1.3.4.3 Optimisation des consommations d'eau

CONSOMMATION		2016	2017	2018
Consommation totale en eau	millions de m³	31,9	33,5	32,1

Avant tout commentaire sur les consommations d'eau des sites du groupe Eramet, il est important de souligner qu'aucun des sites industriels du Groupe n'est implanté dans un pays confronté au « stress hydrique » suivant la définition retenue par l'ONU, c'est-à-dire dont la ressource en eau par habitant, tous usages confondus est généralement inférieure à 1 700 m³ par personne et par an. Bien que cette ressource en eau soit le plus souvent substantielle ou abondante sur ses sites, le Groupe attache une importance réelle à sa préservation. De multiples actions sont mises en œuvre afin de n'utiliser que la quantité requise.

La consommation totale en eau se décompose en 2018 de la façon suivante :

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION EN EAU 2018

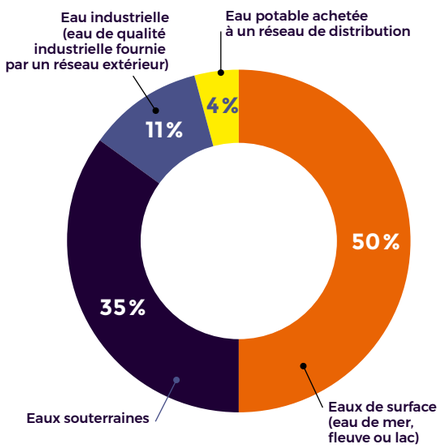

Les métiers de la mine, de la métallurgie et de l'hydrométallurgie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

- procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques ;
- lavage des minerais, matières premières et sous-produits ;
- procédés d'hydrométallurgie : solubilisation et milieux réactionnels.

La ressource en eau est en effet essentielle pour le pilotage de certains des procédés utilisés dans le Groupe. Le processus de refroidissement des fours électriques, par exemple, se doit d'être parfaitement géré et optimisé. Un manque d'alimentation en eau peut dans certains cas entraîner des situations à risque au cours desquelles la sécurité doit être assurée avant toute autre considération.

Dès lors que cela est techniquement possible, les sites :

- favorisent le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement des fours et autres installations métallurgiques ainsi que les autres utilisations très consommatrices se font principalement en circuit fermé. C'est le cas par exemple du lavage des minerais au Gabon, ou des installations minières du Sénégal. Les consommations d'eau sont alors essentiellement des appoints afin de compenser l'évaporation ou les pertes dans le système ;
- privilégient l'eau en provenance d'un site industriel voisin comme à Eramet Norway Porsgrunn.

Le total des consommations d'eaux de 2018 est en légère diminution par rapport à 2017 (- 4 %).

Cela est en partie grâce aux sites de Comilog Moanda (Gabon) et d'Aubert & Duval Pamiers (France) qui ont diminué tous les deux fortement leur consommation d'eau ; pour l'un en améliorant son taux de recyclage, et pour l'autre en mettant en place un circuit fermé d'eau de refroidissement. La gestion des eaux des sites miniers est détaillée à la section 1.3.6.3.

1.3.5 Lutte contre le changement climatique

1.3.5.1 Analyse des risques et des opportunités carbone et climat

1.3.5.1.1 Eramet prend en compte l'enjeu climatique dans sa stratégie business

La transition vers une économie bas carbone est un enjeu d'ampleur systémique et Eramet a choisi d'approfondir les perspectives de ces effets du changement climatique, au-delà de la question de l'empreinte carbone directe en évaluant les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur où elle opère. En effet, la réduction des émissions chez les clients d'Eramet (du fait de réglementations ou de la conséquence d'une valorisation du carbone par exemple) peut introduire des risques sur l'activité. À l'inverse, Eramet offre des produits et des solutions qui contribuent au premier ordre à la réduction de l'empreinte carbone, et la transition énergétique représente des opportunités en termes de développement d'activités. Ceci est traduit dans l'un des trois piliers de la stratégie du Groupe, « Élargir le portefeuille d'activités vers les métaux de la transition énergétique ».

RSE 2023

Au-delà de la contribution essentielle apportée par le Groupe à la transition énergétique et climatique, Eramet a intégré dans sa stratégie les impacts physiques et non physiques du changement climatique sur les actifs du Groupe, la productivité et les marchés sur lesquels sont vendus les produits.

1.3.5.1.2 Eramet identifie les risques associés au changement climatique

Les risques liés aux impacts physiques du changement climatique comprennent ceux liés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements à long terme des régimes climatiques (élévation du niveau de la mer, stress hydrique…). Les risques non physiques sont liés à diverses problématiques d'ordre politique, juridique, technologique et commercial, qui font face aux défis posés par le changement climatique et la transition vers une économie moins carbonée.

Une réflexion a été entamée pour évaluer et anticiper l'impact des effets du changement climatique sur les activités du Groupe. Des questions spécifiques sont adressées aux sites au travers de l'outil de reporting environnemental EraGreen sur leur évaluation des risques et les mesures d'adaptation envisagées.

En 2018, près d'un site sur deux a indiqué pouvoir être affecté par les conséquences du changement climatique à très long terme. La majorité de ceux-ci ont d'ores et déjà commencé des réflexions afin d'en limiter les effets sur leur activité.

Au niveau Groupe, le changement climatique pourra entraîner une hausse de la fiscalité sur l'énergie, et une plus grande difficulté d'accès aux financements pour certains investissements. Il est difficile à ce jour d'évaluer plus précisément ces conséquences.

Du fait des procédés mis en œuvre, la facture énergétique représente une part significative des coûts de production du Groupe dans l'exploitation de ses mines et de ses sites industriels. La compétitivité du Groupe est donc sensible au prix des énergies et à la maîtrise de leur utilisation.

Les usines européennes et norvégiennes, représentant environ 25 % des émissions scopes 1 et 2 du Groupe, sont soumises au système européens de quotas EU ETS, ce qui induit un risque financier accru, du fait des incertitudes inhérentes au marché des quotas à long terme, tout comme aux incertitudes liées aux mécanismes juridiques qui pourraient évoluer et être retenus dans le futur.

En effet, il n'existe pas aujourd'hui de marché ni de prix du carbone applicable à l'échelle mondiale, mais uniquement des systèmes régionaux fragmentés et non coordonnés. Le Groupe se prépare à l'émergence potentielle d'un tel marché, en expérimentant un prix interne pour ses projets d'investissement, l'évaluation de ses options stratégiques, sur la base de 30 euros la tonne de CO_2. Cette valeur marque une conviction de l'évolution des marchés vers un prix long terme nettement plus élevé (environ 50 %) que le prix régional européen spot de la fin de l'année 2018. Ce choix a pour conséquence, sur l'ensemble du périmètre du Groupe, et indépendamment des régions où il existe déjà un marché et un prix du carbone, de privilégier des solutions technologiques moins émettrices de carbone. De plus, le déploiement de cette politique d'application d'un prix carbone interne au Groupe contribue à améliorer la prise de conscience de l'enjeu climatique chez tous les collaborateurs d'Eramet.

1.3.5.1.3 Une analyse par scénarios 2 °C

Eramet vise à prendre en compte les impacts du changement climatique dans son processus stratégique. Le Groupe reconnaît en effet que le monde pourrait réagir de différentes manières pour lutter contre le changement climatique.

Deux scénarios modélisant une transition vers une société bas-carbone, compatibles avec l'objectif 2 °C de l'Accord de Paris, ont été retenus :

- le scénario 2 °C de l'AIE avec capture/stockage du CO_2 (CCS – *Carbon Capture Storage*), servant de référence ;
- une variante de ce premier scénario, plus prudente sur les hypothèses d'amélioration de l'efficacité énergétique et la cinétique de déploiement de la CCS.

En 2018, une analyse de l'impact business a été menée et a permis de quantifier l'évolution de la demande en métaux nécessaires à la transition énergétique. Ces scénarios ont par exemple fait ressortir la criticité de certains métaux produits par le Groupe et nécessaires à la transition énergétique, ce qui a permis d'orienter la stratégie du Groupe.

1.3.5.1.4 De nouvelles opportunités liées au changement climatique

Eramet est clairement positionné sur les métaux de la transition énergétique et numérique : lithium, sels de nickel et de cobalt. Ces marchés sont en pleine mutation du fait de la demande de métaux pour les batteries, et notamment pour le véhicule électrique, les panneaux solaires, l'électronique.

Le développement des batteries va conduire à une très forte croissance de la demande de certains métaux critiques : la demande de lithium devrait en effet être multipliée par six d'ici 2025, celle des sels de nickel pur par cinq et celle du cobalt par trois. Il est évident que la sécurisation de l'accès aux ressources en métaux critiques constitue un avantage concurrentiel structurel dans la chaîne d'approvisionnement.

Eramet est le seul acteur européen à avoir sécurisé des ressources importantes en métaux critiques sur ce marché en forte croissance. Les actifs miniers actuels du Groupe offrent des avantages clés : des ressources géologiques très riches permettant une exploitation sur le long terme.

Ces développements stratégiques sont menés en conformité avec les standards de sécurité, santé et environnement occidentaux les plus élevés, ainsi que dans le respect des normes de responsabilité sociétale et d'éthique des entreprises les plus exigeantes : rendements élevés de récupération des métaux, empreinte environnementale, relations harmonieuses et respectueuses avec les parties prenantes et les communautés locales. Il nous est primordial d'assurer une traçabilité complète des produits afin de garantir une stricte conformité aux normes de responsabilité sociétale des entreprises occidentales et aux exigences des clients.

Eramet se positionne ainsi comme le fournisseur des métaux de la transition énergétique, qui sont produits dans des plus hauts standards de responsabilité sociétale et environnementale.

Cela devrait permettre au Groupe de diversifier sa base d'actifs à la fois financièrement et géographiquement :

- le lithium notamment via notamment le gisement d'Eramet en Argentine ;
- l'accroissement de notre exposition aux sels de nickel et le cobalt ;
- le développement du recyclage en boucle courte, dans une optique d'économie circulaire optimisée.

1.3.5.2 Gouvernance

1.3.5.2.1 Des politiques réaffirmées

Eramet poursuit la mise en œuvre de ses politiques Changement climatique, Énergie, tant dans la conduite de ses opérations que dans le développement de sa stratégie.

1.3.5.2.2 Création d'une nouvelle Direction Énergie & Climat

Le groupe Eramet porte l'enjeu climatique au plus haut niveau de sa Direction. Cette volonté s'est traduite par la création en 2018 d'une Direction Énergie et Climat, rattachée au Directeur de la Stratégie, de l'Innovation et des Relations Investisseurs, membre du COMEX du Groupe.

Les sujets Énergie & Climat sont revus périodiquement lors des *Business Review* du COMEX.

1.3.5.2.3 Un réseau de référents énergie site en appui

Afin de renforcer et fiabiliser le déploiement opérationnel de la stratégie Énergies & Climat, le Groupe a décidé de mettre en place un mode de fonctionnement efficace entre les sites et les fonctions Corporate. Trois types d'interlocuteurs ont été définis :

- le coordinateur Groupe, dont les missions principales sont l'animation de la démarche de réduction de l'empreinte énergétique, l'apport méthodologique (le coordinateur Groupe est auditeur ISO 50001 certifié AFNOR, membre du comité d'expert ISO 50001), l'expertise sur plusieurs métiers du Groupe et une veille réglementaire et technologique ;
- les correspondants énergie site, représentants des Directions de sites au sens de la norme ISO 50001, dont les missions sont de porter localement la démarche l'amélioration continue autour des énergies, visant à une diminution de l'empreinte énergétique du périmètre considéré ;
- la Direction des sites, dont le rôle principal est de piloter un système de management des énergies en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 50001 et d'allouer les moyens adaptés aux enjeux de chaque site. Les Directions des Divisions sont également impliquées, en appui des Directions des sites.

1.3.5.3 Une stratégie pour faire face aux défis du climat

En 2018, le Groupe a mené une réflexion pour définir un objectif de réduction des émissions de CO_2 des scopes 1 et 2 en s'appuyant notamment sur des leviers techniques et organisationnels identifiés. Ceux-ci intègrent entre autres la conversion de la centrale électrique fioul de Doniambo en Nouvelle-Calédonie (SLN, France) au LNG (gaz naturel liquéfié) en 2023, tout comme l'investissement dans des panneaux solaires dans certains sites. Au-delà de ces opérations d'envergure, de nombreux leviers opérationnels ont été identifiés, contribuant sur chaque site à la réduction des émissions de GES. À titre l'exemple, on peut citer des technologies innovantes de pilotage des fours de chauffages de la division Alliages Hautes Performances alimentés au gaz, des systèmes innovants de gestion de la variation de vitesse des moteurs électriques…

L'ensemble de ces travaux a conduit le Groupe à pouvoir fixer un objectif de réduction significative des tonnes de CO_2 par tonne produites, c'est-à-dire en intensité carbone de la production du Groupe :

RSE 2023

Objectif Groupe 2023 vs 2018	- 26 %	tCO_2/t produite sortante [2]
Impact des leviers efficacité énergétique et décarbonation de l'énergie consommée	- 9,5 % [1]	
Impact de l'effet mix activité lié au choix stratégique du Groupe de développer son activité minière qui est moins émissive que les activités de transformation (3) du Groupe	- 16,5 %	

(1) Avec le niveau d'activité minière et de transformation de l'année de référence 2018.
(2) Tonne de produit sortants des sites : lingots, poudre, minerais etc.
(3) L'activité minière est environ 80 fois moins émissive par tonne de produit sortant que les autres activités du Groupe.

Un des leviers majeurs identifié est le passage au LNG (gaz naturel liquéfié) de la centrale électrique au fioul de la SLN. Un retard dans l'implémentation de ce levier conduirait à une réduction de 20 % des tonnes de CO_2/tonne produite sortante au lieu des 26 % visés.

Eramet poursuit sa réflexion pour définir une ambition plus long terme, ce qui implique des ruptures dans les procédés qui doivent nécessairement s'appuyer sur de nouveaux leviers R&D et Innovation.

1.3.5.3.1 L'ISO 50001 comme source d'optimisation énergétique

Une démarche de certification ISO 50001 des systèmes de management de l'énergie est déployée dans le Groupe : elle vise à couvrir d'ici 2020 l'ensemble des sites consommant plus de 200 GWh par an. Dans ce cadre, cinq sites ont déjà mis en place un système de management de l'énergie certifié ISO 50001 (les trois sites Eramet Norway, Aubert & Duval Pamiers, Comilog Dunkerque).

Eramet a participé aux travaux d'évolution de la norme ISO 50001 au sein des experts de l'Afnor. Le Groupe est également présent dans le comité de normalisation « ENERGEST » dont la vocation est de promouvoir et de normaliser les pratiques d'efficience énergétique.

1.3.5.3.2 Un accompagnement des clients dans la réduction de leurs émissions GES

Le groupe Eramet contribue également de façon significative à la stratégie d'évitement d'émissions de GES, en proposant à ses clients des solutions innovantes qui réduisent les émissions à l'aval de ses activités (périmètre de scope 3). Cela va bien au-delà de la production des métaux critiques pour la transition énergétique et numérique et concerne particulièrement la division Alliages Haute Performance.

Par exemple, en produisant des pièces matricées pour l'aéronautique en alliage aluminium-lithium et des pièces matricées en titane, le Groupe contribue de façon significative à l'allègement des aéronefs, ce qui a pour conséquence directe la réduction des consommations de carburant et des émissions associées. Un second exemple est l'alliage ML 340, sélectionné par les clients pour l'arbre de turbine des moteurs d'avion de la famille « LEAP », et équipant toutes les nouvelles générations des avions monocouloir. Cet alliage induit une réduction significative de la consommation de carburant par rapport à la génération actuelle. Ce résultat est lié, entre autres, à un accroissement de la température de combustion permis par cet alliage innovant.

Les émissions évitées de ces différentes activités ne sont pas précisément quantifiées, mais il s'agit d'un ordre de grandeur de plusieurs centaines de kt CO_2 par an catégorisées en « émissions évitées ».

1.3.5.3.3 L'économie circulaire au service de la réduction des émissions

Le groupe Eramet, via sa filiale EcoTitanium (France), s'insère dans une logique d'économie circulaire et de gestion raisonnée de la ressource, en recyclant les chutes et copeaux de titane de qualité aéronautique générés tout au long du processus de fabrication des pièces requises par les grands donneurs d'ordre de l'industrie aéronautique. EcoTitanium est la première filière européenne de recyclage d'alliages de titane de qualité aéronautique ; elle a été inaugurée en 2017. Une étude menée par un tiers indépendant a démontré qu'EcoTitanium® permet d'éviter 26,4 tCO_2 par tonne de titane produit par recyclage en comparaison de la voie classique. Le volume d'émissions évitées est amené à croître dans le futur, à mesure qu'EcoTitanium® atteindra son rythme nominal de production.

Un autre site de la division Alliages, Erasteel Commentry (France), opère, pour une partie de son activité, dans le domaine du recyclage en recyclant des matériaux métallifères. Il s'agit essentiellement du traitement de catalyseurs usagés. Les métaux ainsi recyclés sont essentiellement du fer, molybdène, nickel, et cobalt. La contribution de ces opérations de recyclage se mesure aux moindres quantités de GES émises par kilogramme de métal recyclé en comparaison à la filière de production primaire. L'étude menée par un tiers a permis de montrer que cela a permis d'éviter en 2018 environ 2,8 kt de CO_2.

1.3.5.3.4 La Transition Numérique au service de la Transition Énergétique

Les équipes de la Direction Énergies et Climat s'appuient sur la Direction de la Transformation Numérique pour mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique ou d'optimisation du mix énergétique.

Ainsi, en 2018, un « *Proof of Concept* (POC) » sur le site des Ancizes (Aubert & Duval, France) a permis de démontrer les performances d'un outil de supervision de la consommation énergétique des fours de chauffage des alliages avant forgeage ou de recuits des pièces forgées ou des produits laminés. Ce POC a nécessité la mise en place de compteurs digitaux communicants ; le passage à plus grande échelle est programmé à compter de 2019 et cette nouvelle technologie est en cours de déploiement sur la division Alliages Haute Performance.

1.3.5.4 Performance

1.3.5.4.1 Consommation d'énergie

Pour en mesurer la performance, les activités du groupe Eramet sont classées en sept métiers :

- la « **mine** » : les consommations d'énergie sont principalement du carburant pour les engins miniers et de l'électricité pour les installations fixes. Les évolutions de consommation sont notamment dépendantes de la configuration du gisement, de sa morphologie, de l'activité (volumes de minerais produits) et surtout des ratios de découverture et de travaux préparatoires (volumes totaux manipulés) ;
- la « **pyrométallurgie** » faisant partie de la métallurgie « Métallurgie extractive » consistant à transformer, par des réactions de réduction, les oxydes contenus dans les minerais, en alliages de métaux qu'il commercialise. Ces procédés nécessitent un apport d'énergie pour atteindre les températures des réactions de réduction ou de fusion (de l'ordre de 1 500 °C), sous la forme d'énergie électrique et de réducteurs contenant également de l'énergie carbonée. Ces consommations dépendent directement de l'activité. La bonne maîtrise des procédés nécessite également en amont de contrôler la teneur en eau des minerais. La consommation des énergies pour ces usages est donc également fortement dépendante des conditions climatiques ;
- l'« **hydrométallurgie** » qui consiste à produire des sels métalliques, faisant également partie de la métallurgie extractive. Les énergies consommées sont essentiellement de l'électricité, de la vapeur et du gaz naturel. Les consommations sont principalement dépendantes de l'activité et du type de process de fabrication ;
- la « **logistique interne**» qui correspond aux transports ferroviaires réalisés en interne par le Groupe entre les mines et les ports. Elle entre donc pour Eramet dans le scope 1 et se distingue totalement d'activités logistiques définies classiquement dans les scope 3. La consommation d'énergie est essentiellement liée à l'activité des locomotives diesel opérées dans nos pays miniers ;
- la « **métallurgie des alliages** » dont le but est la production d'alliages à hautes caractéristiques mécaniques, leur transformation à chaud ou à froid et les traitements thermiques associés. Ces procédés sont consommateurs d'énergie électrique et de gaz. La consommation est nettement dépendante des types de produits livrés aux clients et de la complexité des process ;
- le « **recyclage** » qui consiste à recycler par des opérations de fusion des déchets métallifères en alliages directement utilisables par des clients ou en interne (concept de mine secondaire). Les énergies consommées sont de même nature que pour la métallurgie d'élaboration ;
- la « **R&D** » qui travaille en amont pour tous les autres métiers du Groupe.

La consommation d'énergie en 2018 a été de 16,4 TWh en baisse de 3 % par rapport à la moyenne des trois dernières années (2015 à 2017). 87 % des besoins en énergie sont consommés par les 14 usines pyrométallurgiques du Groupe.

CONSOMMATION PAR MÉTIER

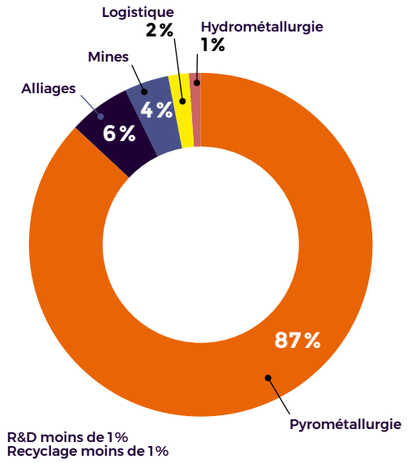

USAGES ÉNERGÉTIQUES

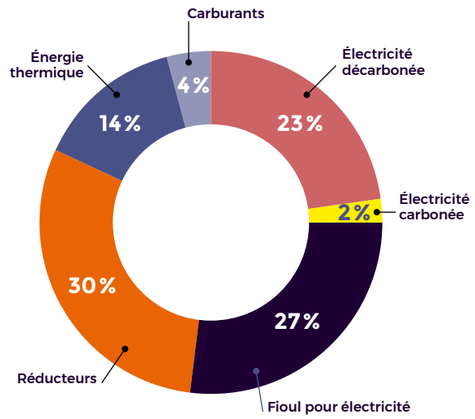

Les énergies achetées par le Groupe sont utilisées dans le cadre des usages suivants :

- Électricité (4,1 TWh) : regroupe tous les usages de l'électricité process four, la force motrice (moteurs et engins électriques), l'éclairage, le tertiaire. Autant que de possible, le Groupe approvisionne une électricité d'origine décarbonée (hydraulique, nucléaire) ;
- Production d'électricité (4,4 TWh) : usage de production d'électricité par des centrales thermique « propriétaire » au fioul lourd ;
- Réducteurs (4,8 TWh) : énergies chimique et thermique apportés par les réducteurs dans les opérations de fusion réduction. Leur consommation, déterminée par le degré d'oxydation des minerais, doit donc être en permanence adaptée à celui-ci ;

- Thermique (2,3 TWh) : usages comprenant les opérations de séchage, de chauffage et de traitement thermique, nécessaires pour la qualité des produits livrés par la métallurgie des alliages et pour les intrants de la pyrométallurgie ;
- Carburants (0,6 TWh) : utilisation pour les engins à moteur thermique, principalement pour les opérations minières.

Des achats d'électricité très fortement décarbonée

91 % de l'électricité achetée en 2018 (contre 88 % en 2017) l'a été auprès de producteurs n'ayant pas ou peu recours à des énergies fossiles (Norvège, Suède, France, Gabon) donc à faible empreinte carbone (73 % hydraulique et 19 % nucléaire). Les achats d'électricité représentent environ 75 % des consommations d'électricité du Groupe.

1.3.5.4.2 Gaz à effet de serre

Eramet a répondu pour la première fois au questionnaire CDP en 2018. La note obtenue est C et se situe dans la moyenne des entreprises du secteur.

Scopes 1 et 2

Les émissions de gaz à effet de serre sont de 4,1 Mt de CO_2.

Les émissions du scope 1 sont principalement dues :

- pour 47 % à la transformation des minerais par pyrométallurgie pour lesquels il n'existe à ce jour pas de solution technologique de substitution économiquement viable. Le principal axe de limitation des émissions consisterait à mettre au point un procédé de capture des gaz de procédé pour les stocker ou les vendre comme précurseur chimique. Le développement de telles technologies passerait par une phase longue de R&D et ne serait donc que des solutions de long terme, les technologies n'étant pas disponibles à date ;
- pour 32 % à la production d'électricité. Des études sont actuellement menées afin de favoriser la production d'électricité par des technologies moins émissives (centrales LNG et centrale solaire) ;
- pour 17 % aux différentes activités de chauffage.

Scope 3

Il apparaît que les postes liés aux achats de métaux et au fret sont les plus significatifs à l'intérieur de ce périmètre.

L'ensemble des émissions de scope 3 est estimé pour 2018 à environ 1 million de tonnes de CO_2, dont 780 kt pour les intrants métalliques et 180 kt pour le fret amont et aval des activités.

1.3.6 Environnement minier

Ce chapitre est consacré aux actions de protection de l'environnement déployées sur les sites miniers en production (à l'exception des mesures relatives à la biodiversité qui sont détaillées au chapitre 6.2.7). Les dispositions relatives aux projets miniers en développement figurent au chapitre 6.4.4 « Gouvernance des projets industriels et miniers ».

Les exploitations minières du Groupe ne comprennent pas de mines souterraines. La mine n'utilise aucun produit chimique.

La mine exploitée par Comilog (Gabon) sur le plateau de Bangombé est un des gisements de manganèse les plus riches au monde recouvert par une couche de 4 à 5 mètres de stériles [1]. Les caractéristiques du gisement et du minerai font que cette exploitation produit peu de stériles miniers.

La SLN exploite 15 mines de Nickel en Nouvelle-Calédonie ; les sept dont la production est la plus importante sont exploitées directement par la SLN et les autres sont sous-traitées à des opérateurs locaux. Les mines sont situées dans un relief accidenté à des altitudes comprises entre 250 et 1 000 mètres. Dans ce type de gisement, il est nécessaire de déplacer environ 7 à 9 tonnes de stériles pour produire 1 tonne de minerai exploitable par l'usine de Doniambo. Le stockage de ces stériles dans des conditions qui garantissent la sécurité et la protection de l'environnement constitue donc un enjeu clé.

La mine de sables minéralisés de Grande Côte Opérations (GCO) au Sénégal produit du zircon, de l'ilménite, du rutile et du leucoxène. Le gisement se situe dans les dunes de sable proches du littoral au nord-est de Dakar. Les opérations d'extraction se déroulent dans un bassin artificiel mobile de 12 hectares et d'environ 6 mètres de profondeur et suivent un tracé optimisé pour exploiter le gisement. Le processus minier fait appel à une drague d'une capacité de 7 000 tonnes par heure, reliée à une usine flottante de concentration, où les minéraux sont séparés du sable par un procédé granulométrique et gravimétrique. Après extraction des fractions valorisables (1,7 % environ du sable traité), le sable est directement remis en place à l'arrière des installations pour reformer la dune. Le concentré de minéraux lourds obtenu est transféré à des usines de séparation situées à terre, qui permettent d'obtenir les produits commerciaux par séparation. Les faibles volumes de produits extraits et non valorisés à cette étape sont réincorporés dans les dunes reconstituées. L'eau nécessaire au fonctionnement des opérations est pompée dans un aquifère profond et recyclée au maximum.

Le tableau suivant récapitule les principaux enjeux et risques environnementaux pour les implantations minières du Groupe.

(1) On appelle stériles les matériaux restants, après l'extraction des minerais des roches exploitées lors d'une exploitation minière, dont la teneur en métal recherché est nulle ou très faible.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DES SITES MINIERS D'ERAMET

MINES	NICKEL SLN (NOUVELLE-CALÉDONIE)	MANGANÈSE COMILOG (GABON)	SABLES MINÉRALISÉS GCO (SÉNÉGAL)	COMMENTAIRES
Pression sur les ressources en eau (quantité)	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Forte sensibilité	Les hauts niveaux de pluviométrie des sites de Nouvelle-Calédonie et du Gabon rendent relativement peu sensible la question des consommations d'eau. À l'inverse, au Sénégal, les deux aquifères sollicités par la mine sont des réserves importantes pour les riverains et pour le pays. Des mesures sont prises pour limiter le prélèvement dans ces aquifères.
Érosion	Forte sensibilité	Sensibilité moyenne	Sensibilité moyenne	La nature des sols et roches, la topographie des gisements et la présence de milieux récepteurs fragiles rendent très sensible le sujet de l'érosion en Nouvelle-Calédonie. Au Sénégal, la protection des dunes reconstituées après passage de la drague contre l'érosion éolienne et hydraulique constitue un enjeu, mais en dehors des zones fraichement reconstituées ce sujet reste peu sensible. Au Gabon, l'extension récente du gisement dans une zone en déclivité a renforcé relativement l'acuité du sujet qui reste peu sensible pour le reste de la mine.
Drainage acide	Pas de drainage acide	Faible risque de drainage acide	Faible risque de drainage acide	D'une manière générale les sites miniers Eramet sont peu concernés par le risque de drainage acide minier. Au Gabon, seul un horizon de roche stérile situé dans l'extension en cours du gisement est susceptible de présenter ce risque de manière localisée. Au Sénégal, un horizon sableux contenant des lentilles intercalaires de tourbe peut être rencontré durant les opérations minières et potentiellement générer une faible acidification.
Production de stériles miniers	Forte sensibilité	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Les stériles de la mine de Moanda sont en grande partie replacés immédiatement dans la zone d'exploitation. Au Sénégal, le sable est directement retourné au milieu après extraction de la fraction valorisable qui ne représente que 2 %. En revanche, en Nouvelle-Calédonie, la production de stériles est beaucoup plus importante. Les méthodes d'exploitation de la SLN (Nouvelle-Calédonie) vont de plus en plus du stockage en site naturel vers le comblement des fosses par les stériles.
Production de résidus	Faible sensibilité	Sensibilité moyenne	Faible sensibilité	Seuls la mine de Comilog (Gabon) et les sites miniers de Tiébaghi et Népoui (Nouvelle-Calédonie) produisent des quantités significatives de résidus miniers issus d'étapes de concentration par des procédés mécaniques. Ces résidus sont stables chimiquement et ne constituent pas des déchets dangereux pour l'environnement. En Nouvelle-Calédonie, les résidus des usines de traitement sont, par ailleurs, valorisés commercialement comme des coproduits miniers. Les caractéristiques des faibles quantités de résidus produits au Sénégal autorisent leur retour au milieu naturel lors de la reconstitution de la dune.
Impacts sur la biodiversité	Forte sensibilité	Forte sensibilité	Sensibilité moyenne	La biodiversité des sites calédoniens est reconnue comme remarquable en raison notamment de sa très grande endémicité. Les études les plus récentes menées au regard de standards internationaux au Gabon ont montré que la mine Comilog est également située dans un environnement caractérisé par une forte biodiversité. La mine de GCO (Sénégal) ne présente pas ce même niveau de sensibilité. Toutefois, il faut noter que la mine du Sénégal jouxte des zones de production maraîchères d'importance.

1.3.6.1 Structures de management de l'environnement minier

Des équipes dédiées à la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation minière sont présentes sur les sites et dans les filiales concernées tant au Gabon, au Sénégal qu'en Nouvelle-Calédonie.

Au cours des dernières années, dans le cadre de sa politique de Développement Durable, Eramet a renforcé la structuration, la formalisation et la coordination internationale des outils de la gestion environnementale sur mine. Dans cette optique, les actions suivantes ont été réalisées :

- toutes les filiales minières ont formalisé un plan d'action Environnement Minier ; l'avancement de ces plans d'actions est revu régulièrement avec la Direction Environnement, Risques Industriels et Produits Groupe ;
- une communauté des experts de l'environnement minier a été mise en place et se réunit régulièrement. Son rôle est de formaliser des guides de bonnes pratiques applicables à l'échelle du Groupe et de favoriser l'échange d'expertise entre les sites. Un recueil des bonnes pratiques en Environnement Minier a ainsi été publié en novembre 2015 ;
- des Systèmes de Management de l'Environnement compatibles avec les exigences de la norme ISO 14001 ont été déployés par les filiales minières. Depuis 2016, SLN est devenue la première entreprise minière et métallurgique à obtenir la certification ISO 14001 en Nouvelle-Calédonie. Le certificat couvre notamment les activités d'extraction des sept mines principales, qui sont opérées directement par SLN. Parallèlement, Comilog a obtenu en avril 2016 le renouvellement de sa certification obtenue initialement dès 2012 pour un périmètre qui couvre les opérations de la mine de Moanda, les activités de stockage, d'expédition du minerai et de l'aggloméré à Owendo ainsi que celles d'entretien des équipements. Au Sénégal, d'importantes améliorations sont en cours dans la mise en œuvre d'un système de management environnemental aligné sur les exigences ISO 14001 dans les différentes unités fonctionnelles de GCO en collaboration avec l'équipe Environnement du Groupe. Par ailleurs GCO a mis à jour, en 2017, ses politiques Environnement, Biodiversité, Sécurité, Éthique, Qualité et Communautés, et s'est engagé sur un processus menant à terme à la certification ISO 14001 ;
- tous les sites miniers de SLN (Nouvelle-Calédonie) ont mis à jour au cours des dernières années leurs études d'impact sur l'environnement dans le cadre de la réforme du Code minier de Nouvelle-Calédonie. Ce travail considérable permet à chacun des sites de disposer d'études complètes sur l'environnement et les écosystèmes dans lesquels ils sont implantés, et de plans de gestion de l'environnement performants et adaptés à leurs caractéristiques spécifiques ;
- dans le même temps, pour la mine de Comilog (Gabon), un effort important d'études environnementales a été réalisé pour améliorer le niveau de connaissance des caractéristiques environnementales du site en vue de poursuivre le développement d'une stratégie pertinente de réhabilitation du site. Ces études portent sur les sols, l'hydrologie et l'hydrogéologie ainsi que sur la biodiversité. Enfin, en concertation avec les autorités, Comilog (Gabon) a choisi, au-delà des obligations réglementaires qui lui sont applicables de réaliser une étude d'impact environnementale complète pour l'extension de l'exploitation de la mine du plateau Bangombé aux bordures du gisement (partie du gisement en déclivité situé dans l'emprise de la concession Comilog). Cette étude a été validée par les autorités en 2018. Une étude environnementale et sociale alignée sur les meilleurs standards internationaux a aussi débuté à Comilog (Gabon), portant sur le projet de mise en exploitation du gisement Okouma ainsi que la construction d'une nouvelle laverie. Cette étude sera terminée pour le deuxième trimestre 2019 ;
- au Sénégal, le site minier de Grande Côte, suite à l'audit et à l'actualisation de son Plan de gestion environnemental et social (PGES) a reçu le 24 octobre 2016 de la part des autorités de tutelle son attestation de conformité environnementale, puis, en 2017, l'arrêté interministériel portant autorisation définitive de tous ses établissements classés.

1.3.6.2 Valorisation responsable de la ressource

La valorisation de la ressource minière est un des cœurs de métier du Groupe, et constitue une composante clé de la contribution du Groupe au développement de l'économie circulaire. En effet, la valorisation maximale du profil minéral, c'est-à-dire l'exploitation des minerais aux teneurs les plus faibles possible, ou la valorisation de matériaux considérés jusqu'ici comme des stériles ou des résidus permet d'améliorer l'efficience environnementale des opérations minières en augmentant la quantité de ressources métalliques produits pour une même empreinte environnementale.

Ainsi, la SLN (Nouvelle-Calédonie) a mis au point des techniques permettant de valoriser des minerais considérés initialement comme marginaux, et ainsi de prolonger la durée de vie des gisements de manière significative tout en réduisant l'impact environnemental final. Ces résultats ont pu être obtenus avec la construction de laveries (Usines de Traitement des Minerais) qui permettent de concentrer le minerai, sans ajout de produit chimique. La SLN valorise depuis mi-2010 les coproduits de laverie mais aussi des produits sélectivement stockés (latérites et saprolites de basse teneur) en verses. En sept ans, ce sont ainsi plus de 3 millions de tonnes de saprolites basses teneur et de coproduits de laveries qui ont pu être valorisés.

Autre exemple : depuis 2016, plus de 20 000 tonnes d'un sable contenant du zircon, initialement considéré comme un résidu, ont pu être valorisées par les équipes de GCO (Sénégal).

En 2018, le Groupe a choisi de renforcer cette dynamique de meilleure valorisation des ressources minières au travers de la formalisation d'un nouveau Plan d'action économie circulaire. L'objectif visé est de valoriser au travers d'une batterie d'actions innovantes, sur la période 2019-2023, plus de 2 millions de tonnes de matériaux considérés jusqu'à présent comme des résidus ou des stériles.

1.3.6.3 Gestion des eaux

Sur les sites miniers de Nouvelle-Calédonie, et dans une moindre mesure du Gabon, l'enjeu majeur de la gestion des eaux est de prévenir l'érosion due au décapage des surfaces exploitées afin d'éviter l'entraînement de matières en suspension (MES) vers les milieux récepteurs par les eaux de ruissellement.

Pour éviter cela, la SLN (Nouvelle-Calédonie) a depuis longtemps équipé ses sites de bassins de sédimentation qui piègent les matières en suspension afin d'éviter leur transport dans le milieu naturel. En amont de ces ouvrages, de multiples précautions sont prises pour limiter au maximum l'érosion : mise hors d'eau des chantiers, réduction au maximum des zones découvertes, conservation de merlons naturels en bordures des chantiers de décapage, organisation des écoulements pour en réduire la vitesse, mise en œuvre de verrous hydrauliques, etc. Ces mesures sont documentées pour chaque site minier SLN dans un Plan de gestion des eaux répondant aux exigences de la réglementation de Nouvelle-Calédonie. La mise en œuvre de ces Plans de gestion des eaux au fur et à mesure de l'évolution des exploitations représente un engagement continu et un investissement considérable. Enfin, le bon fonctionnement des ouvrages de gestion des eaux est désormais assuré par une surveillance à l'aide de drones. Au total, les investissements dédiés à la gestion des eaux dépassent pour ces sites 17 millions d'euros sur les cinq dernières années.

Le savoir-faire particulier de SLN sur le sujet de la prévention de l'érosion est rassemblé dans un guide technique révisé (dit « Guide Bleu »), qui fait référence pour la profession en Nouvelle-Calédonie et au-delà pour le Groupe.

Au Gabon, le sujet de l'érosion est moins sensible étant donné la topographie du gisement en plateau et le caractère drainant des couches géologiques supérieures du plateau. Les exploitants sont néanmoins sensibilisés aux mesures à prendre pour limiter l'érosion. Cette thématique retient toutefois l'attention pour l'extension en cours du gisement dans sa partie en déclivité. Il existe un plan de gestion des eaux spécifique associé à l'extension du gisement. Dans le cadre de ce plan, en plus des préconisations relatives à la construction de pentes sécuritaires ainsi qu'à la taille des bassins de sédimentation, un dispositif spécifique de monitoring environnemental a été mis en place. Ce monitoring continu confirme l'efficacité des mesures prises et permet de vérifier que le phénomène très limité et localisé de drainage minier acide n'a pas d'impact significatif sur le milieu naturel.

En outre, au cours des dernières années, des avancées majeures ont été réalisées sur le site de Moanda pour la gestion des rejets aqueux de l'installation de concentration du minerai. Depuis 2010, les rejets à la rivière Moulili ont été arrêtés avec la mise en service de bassins de stockage des résidus (ultrafines). Ces bassins ont été construits de manière à pouvoir récupérer les eaux de surverse et à les rediriger sur l'installation de concentration, éliminant ainsi tout rejet direct à la rivière.

Au Sénégal, le sujet de la gestion des eaux est sensible puisque l'exploitation de la mine fait appel à deux aquifères dont l'un est très important pour les populations riveraines et le pays en général. Compte tenu de cette situation, toutes les précautions sont prises pour assurer que l'impact de la mine soit aussi faible que possible et maîtrisé. L'entreprise GCO (Sénégal) dispose d'une équipe experte dédiée à l'hydrogéologie. Celle-ci fait mensuellement appel aux services du ministère de l'eau qui la contrôle ainsi systématiquement par ce biais.

Le système de gestion des eaux a été conçu et autorisé par le département compétent de l'État sénégalais pour éviter toute pression additionnelle sur la nappe superficielle qui sert à l'alimentation des riverains pour leurs cultures agricoles. L'ensemble des installations minières est piloté pour garantir des variations minimales du niveau de cette nappe phréatique. Cet aquifère fait l'objet d'une surveillance biquotidienne. Plus de 80 % de la consommation nette d'eau de la mine sert à assurer un niveau d'eau constant dans le bassin dans lequel flottent les installations. Pour ceci, la mine fait appel à un aquifère plus profond pour lequel des limites de débits de pompage ont été fixées par les autorités et respectées par GCO (Sénégal) depuis le démarrage de la production. Les eaux issues de cet aquifère sont recyclées au maximum. En outre, cet aquifère fait également l'objet d'une surveillance continue. À ce titre, neuf piézomètres permettent de contrôler l'aquifère profond (maestrichtien).

Des opérations de monitoring et de « police de l'eau » sont faites en interne et en permanence par le Département Environnement de GCO (Sénégal). Des rapports mensuels sont adressés sur ce sujet aux administrations concernées. La surveillance continue a démontré depuis le démarrage de l'exploitation l'efficacité des mesures prises et l'absence de conséquences dommageables sur les ressources en eau.

1.3.6.4 Gestion des stériles et résidus miniers

Étant donné le volume considérable de stériles manipulés dans les exploitations de la SLN (Nouvelle-Calédonie), le stockage des stériles dans des ouvrages appropriés et leur revégétalisation constitue un enjeu environnemental de première importance pour limiter au maximum l'érosion et les impacts sur l'écosystème et le paysage.

Grâce à sa longue expérience, la SLN (Nouvelle-Calédonie) a mis au point des techniques efficaces et validées par les autorités dont l'une consiste à créer des verses à stériles. Les ouvrages sont réalisés dans les règles de l'art et leur stabilité est garantie à long terme, même lors des pluies cycloniques exceptionnelles. Ces verses à stériles font l'objet d'une surveillance continue (auscultation interne) et d'audits réguliers par un tiers externe. Comme pour les techniques de gestion des eaux, SLN a publié un guide technique, remis à jour en 2012, qui explicite les modalités de construction des verses à stériles et leurs règles de dimensionnement. Ce guide s'applique à tous les sites miniers SLN exploités directement ou en sous-traitance. Par ailleurs, pour réduire au minimum le défrichement et favoriser la réhabilitation des sites, la SLN favorise la réalisation de verse au sein d'anciennes fosses minières lorsque le contexte environnemental s'y prête.

Au Gabon, la problématique est à nouveau moins sensible puisque d'une part les volumes de stériles manipulés sont nettement moindres, et d'autre part parce que la technique d'exploitation par ouverture/fermeture successives de « casiers » permet de replacer en grande partie directement les stériles dans les « casiers » après l'extraction.

La mine du Sénégal n'est pas du tout concernée par cette problématique, puisque la dune de sable est reconstituée après passage de la drague et extraction de la partie valorisable.

Les résidus miniers, qui sont produits dans les installations de concentration des minerais sur mine au Gabon ou sur les sites de Népoui et Tiébaghi en Nouvelle-Calédonie, sont stables chimiquement et ne sont donc pas des déchets dangereux au sens des réglementations. En Nouvelle-Calédonie, tous les résidus de traitement des usines d'enrichissement (Népoui et Tiébaghi) sont en outre valorisés commercialement comme coproduits de la mine. Au Gabon, les résidus de la mine sont stockés dans neuf bassins d'environ un million de mètres cube de capacité, constitués par des digues fermées d'une hauteur maximale de 16 mètres. Les résidus de l'usine d'enrichissement métallurgique sont quant-à-eux stockés dans une digue de retenue d'une capacité maximale de 6 millions de mètres cube. Ces ouvrages font l'objet d'une surveillance continue de leur stabilité. En outre, en 2016, dans le cadre de sa démarche de prévention des risques, un audit spécifique de ces digues a été diligenté par des experts géotechniciens et environnementaux du Groupe. L'audit a conclu à un bon niveau de maîtrise des risques grâce au respect des standards de conception et d'opération de ces ouvrages. Même si ces ouvrages restent de taille modeste par rapport à ceux qui peuvent exister ailleurs dans le monde, un plan d'action visant à renforcer encore ce niveau de maîtrise a été établi et mis en œuvre.

L'usine de GCO (Sénégal) produit une très faible quantité de résidus. Les produits résiduels présentent des caractéristiques qui autorisent leur retour au milieu naturel lors de la reconstitution de la dune.

1.3.6.5 Réhabilitation des sites miniers

Les sites miniers pratiquent tous la réhabilitation en continu.

En Nouvelle-Calédonie

Les travaux incluent des opérations de remodelage des terrains et des opérations de révégétalisation, dont les méthodes et résultats sont décrits au chapitre 1.3.7 « Préservation de la biodiversité ».

Dans le cadre de la mise en place du système de management environnemental pour les mines, SLN a conduit au cours des dernières années une révision complète de ses procédures et instructions internes de réhabilitation ainsi qu'une formalisation du savoir-faire développé depuis une dizaine d'années. L'objectif visé est de partager les bonnes pratiques afin d'assurer une meilleure homogénéité entre les sites, ainsi qu'une meilleure intégration des opérations de réhabilitation dans la planification minière à court et moyen terme.

Dans cette optique, deux Guides Techniques de référence ont été publiés par SLN, l'un dédié à la gestion optimale du *topsoil* (en 2015) et l'autre consacré aux principes et techniques de réaménagement minier en 2016.

Sur les cinq centres miniers de SLN, quatre disposent d'un schéma directeur de réhabilitation formalisé, le dernier étant partiellement finalisé.

Au cours des dernières années, d'importants travaux de réaménagement, permettant une réhabilitation définitive, ont été conduits, poursuivis ou achevés. Hormis les travaux de revégétalisation qui sont réalisés de manière récurrente (semis hydraulique et plantation, hors épandage de *topsoil*), des chantiers de réaménagement d'envergure sont également engagés par la SLN. On peut citer :

- le chantier colossal de réaménagement de la verse SM2E, sur le Plateau de Thio, qui s'est achevé courant 2018 ;
- le réaménagement de la décharge Débris A&B, au Plateau de Thio encore, qui sera engagé en 2019, et ce pour une durée supérieure à 10 ans. Il s'agit de reprendre une ancienne décharge minière, vestige des anciens modes d'exploitation, caractérisée par :
  - un fort dénivelé de 350 mètres,
  - une forte pente importante de 30 à plus de 60 %,
  - un volume total d'environ 2 millions de mètres cube de produits à manipuler, composés d'un mélange de latérites et de blocs,
  - un impact visuel fort, et ayant un impact sur le sur-engravement d'un creek en aval.

  Les principes de réaménagement adoptés s'appuient sur la stabilisation des talus (déblai et évacuation de matériaux, abaissement de la pente intégratrice et mise en place d'un dispositif pérenne de gestion des eaux). Pour parfaire ce réaménagement, il est prévu à terme des travaux de revégétalisation afin d'assurer l'intégration paysagère de la décharge réaménagée ;
- le réaménagement de ravines consécutives à des anciennes pratiques d'exploitation, par exemple sur le massif du Ningua à Thio (*creek* Absinthe) ;
- le réaménagement de la verse Rachel à Népoui qui fait l'objet d'une procédure de fermeture administrative de cessation d'activité, et sur laquelle la SLN met en place un champ semencier et verger à graines (80 000 plants sur 3 hectares), afin de se doter d'un site d'accès aisé à la semence en vue de ses travaux de revégétalisation futurs.

En termes de remédiation du passif, les cours d'eau sur-engravés font également l'objet d'intervention de curage par la SLN. En 2018, trois *creeks* ont ainsi été traités dans la région de Thio.

Au Gabon

La revégétalisation est beaucoup plus aisée que dans l'environnement calédonien car la recolonisation par la végétation se fait de manière naturelle. L'enjeu du réaménagement des sites est également paysager avec la nécessité de remodeler les monticules de stériles de quelques mètres créés par l'exploitation :

- Depuis 2010, la procédure d'exploitation minière a été revue de façon à intégrer le remodelage des terrains au fur et à mesure. Un effort de remodelage des

surfaces perturbées avant cette date a été entrepris parallèlement et fait l'objet d'un objectif annuel dans le système de management environnemental de la mine. Les résultats obtenus sont détaillés au chapitre suivant 1.3.7 « Préservation de la biodiversité ». Au-delà de ces actions concrètes, les études préalables pour la définition d'une stratégie complète de réhabilitation du plateau minier Bangombé se sont poursuivies.

- Par ailleurs, les opérations de réhabilitation de la rivière Moulili par extraction des ultrafines déposées en aval de la laverie de la mine se poursuivent depuis 2010. À fin 2018, environ 13,1 millions de tonnes de sédiments manganésifères ont été excavées. Ces opérations se réalisent dans le plus strict respect du Plan de gestion environnementale et sociale établi suite à l'étude d'impact de ces travaux. Dans un esprit de transparence et de dialogue, Comilog a également organisé en juin 2014 un séminaire de réflexion consacré à la réhabilitation du segment aval de la rivière. Ce séminaire a rassemblé l'ensemble des parties prenantes concernées (autorités, société civile, ONG, scientifiques…). Il a permis de définir un consensus et des recommandations pour ce segment aval, qui ont ensuite été proposées aux autorités de tutelle. Une telle opération de concertation était une première au Gabon. En 2018, environ 1 000 mètres linéaires du tronçon aval (chantier dit MT4) ont été excavés, à l'aide d'un équipement spécialisé (pelle hydraulique amphibie).

Au Sénégal

Le mode d'exploitation particulier de cette mine, avec une usine d'enrichissement qui se déplace au fur et à mesure le long du gisement, implique le défrichage de la végétation constituée de graminées et d'arbres faiblement distribués sur la zone. La revégétalisation des dunes reconstituées à l'arrière des installations minières mobiles est une attente forte des populations riveraines, autant qu'un challenge dans un contexte de pluviométrie limitée à une courte saison des pluies.

Après consultation des autorités concernées, des populations et de leurs représentants, une stratégie participative de réhabilitation avec une implication forte des communautés et autorités locales a été formalisée fin 2013. La mise en œuvre de la réhabilitation est accompagnée par la création d'activités génératrices de revenus pour les populations hôtes participant à l'émergence d'une culture d'entreprenariat local. Un suivi régulier des travaux de réhabilitation est réalisé à travers un cadre de concertation formalisé dédié, mis en place en 2015 par le sous-préfet de Méouane, et les consultations des riverains sur leurs attentes vis-à-vis de la réhabilitation ont été renouvelées en 2016.

Le succès des opérations de réhabilitation et l'application rigoureuse de la stratégie de réhabilitation ont pu être constatés par des audits réguliers de l'Inspection des Eaux et Forêts ainsi que lors de la visite récente du ministre de l'Environnement et du Développement durable. Les techniques de réhabilitation sont améliorées en permanence. Ainsi, avec la mise en place effective en 2017 d'un système d'irrigation d'appoint, la réhabilitation se fait maintenant en continu tout au long de l'année permettant ainsi de couvrir des superficies de plus en plus importantes. L'entretien des nouvelles plantations avec le système d'irrigation d'appoint a permis d'atteindre des taux de survie très considérables (plus de 90 %) et une croissance plus rapide des plants. La dynamique des ressources naturelles (sols, flore, faune, etc.) dans les sites en cours de réhabilitation est bonne. Une thèse de doctorat intitulé « Contribution au suivi environnemental et à la réhabilitation durable de sites miniers : Cas de l'exploitation de sables minéralisés dans la Grande Côte du Sénégal » a été soutenue avec succès à l'Université de Thiès (Sénégal). Les résultats de réhabilitation sont détaillés à la section suivante 1.3.7 « Biodiversité ».

1.3.7 Préservation de la biodiversité

La localisation des différentes activités minières et métallurgiques d'Eramet lui a permis d'acquérir une solide expérience sur les sujets de biodiversité et de construire un réseau de spécialistes en interne. Fort de ces retours d'expérience, Eramet a formalisé ses engagements à travers une politique Biodiversité, commune aux sites miniers et industriels, diffusée et communiquée aux salariés du Groupe en 2015.

Les principes édictés sont à décliner sur les sites de manière proportionnée aux enjeux locaux. Le texte complet de cette politique est directement accessible sur le site internet d'Eramet à l'adresse suivante :

http://www.eramet.com/sites/default/files/eramet_politique_biodiversite_fr.pdf

En application de cette politique, le Groupe est engagé depuis plusieurs années à :

- participer aux réflexions *ad hoc* sur les scènes locales, nationales et internationale ;
- faire grandir une compétence au sein d'Eramet ;
- développer des outils méthodologiques pour une gestion coordonnée de la biodiversité sur les sites du Groupe.

L'objectif est de réduire les impacts des activités du Groupe tout au long de la vie des sites.

Au niveau international, Eramet a soutenu, tout au long de son existence, fortement les travaux du *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP) *think-tank* international consacré aux questions de compensation biodiversité.

Au niveau français, Eramet participe aux réflexions qui se poursuivent sur la mise en œuvre de loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, notamment à travers la présidence du Groupe de travail Biodiversité au sein du Medef [1].

(1) Medef : Mouvement des entreprises de France.

1.3.7.1 Les enjeux de la biodiversité

Eramet, de par ses activités minières et métallurgiques, peut impacter des espèces, des habitats et des services écosystémiques, qu'il s'agisse de biodiversité ordinaire ou remarquable selon les lieux d'implantation. Comme l'illustre le tableau ci-après, les enjeux de biodiversité les plus importants pour le Groupe se concentrent actuellement en Nouvelle-Calédonie, au Gabon et en Indonésie. Le Sénégal, malgré une sensibilité modérée de la biodiversité sur le site d'implantation, fait également l'objet d'une attention particulière étant donné des enjeux de réhabilitation et de végétalisation importants.

SUR LES SITES	NOUVELLE-CALÉDONIE	GABON	INDONÉSIE	AUTRES
Nombre d'espèces (faune et flore) classées CR [1] sur la liste rouge UICN [2]	4	2 [*]	0 [**]	0
Nombre d'espèces (faune et flore) classées EN [3] sur la liste rouge UICN	24	1	14 [**]	0

(*) Ces espèces sont potentiellement présentes, mais elles n'ont pas été observées sur les sites Comilog et Setrag.
(**) Ces valeurs sont issues des résultats des études de caractérisation développées sur le projet Weda Bay Nickel.

Le Groupe ne compte aucun site minier ou métallurgique en exploitation en zone protégée. Il faut toutefois mentionner que la voie de la Setrag, la compagnie de trains gabonaise, traverse le site Ramsar [4] du Bas-Ogooué (sur 56 km), le site Ramsar des Rapides de Mboungou-Badouma et de Doume (sur 30 km) ainsi que le Parc National de la Lopé (62 km) inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco [5]. Les sites Ramsar et le Parc National ont été créés entre 2007 et 2009, c'est-à-dire plus de 30 ans après la construction du chemin de fer du Transgabonais. La Setrag est par ailleurs engagée avec le ministère des Eaux et Forêts gabonais et l'Agence nationale des parcs nationaux dans la lutte contre le braconnage via la sensibilisation de son personnel et sa politique d'interdiction de transport d'espèces protégées. Le protocole d'accord a été renouvelé en 2018.

Nombre de sites à moins de 10 km d'une aire protégée	21
Distance moyenne de ces sites avec les aires protégées	2 km
Types d'aire protégée	Réserve naturelle, Parcs nationaux, ZNIEFF [6], ZICO [7], zone Natura 2000 [8], Zone Ramsar, Patrimoine mondial de l'Unesco

(1) CR : Classification UICN désignant les espèces en danger critique d'extension.
(2) UICN : Union internationale pour la conservation de la nature.
(3) EN : Classification UICN désignant les espèces en danger d'extension.
(4) La liste Ramsar désigne les zones humides d'importance internationale.
(5) Unesco : L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization).
(6) ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
(7) ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux.
(8) Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen formé de Zones de protection spéciale et de Zones de spéciales de conservation désignées par les États membres.

1.3.7.2 En Nouvelle-Calédonie

La Société Le Nickel (SLN) exploite des gisements de nickel sur différents sites au cœur d'un territoire reconnu pour sa richesse en biodiversité et le fort taux d'endémisme de ses espèces faunistiques et floristiques.

Depuis les années 1980, la SLN a développé des méthodes de réhabilitation fiables et respectueuses de l'environnement. La faible fertilité naturelle des sols, riches en métaux et pauvres en éléments organiques, ainsi que les conditions pluviométriques extrêmes, rendent les résultats de ces travaux peu visibles sur le court terme en raison des croissances très lentes.

Sur le terrain, la végétalisation peut prendre différentes formes. Elle se fait à partir d'épandage de *topsoil* seul, de plantation ou de semis hydraulique avec la plupart du temps un enrichissement des sols en amont. Les espèces utilisées pour la végétalisation sont toutes des espèces locales, y compris des espèces endémiques.

L'effort de végétalisation est globalement constant depuis 2015 avec une trentaine d'hectares couverts annuellement. L'effort est réalisé tant sur les sites directement exploités par SLN que les sites tâcherons.

NOUVELLE-CALÉDONIE

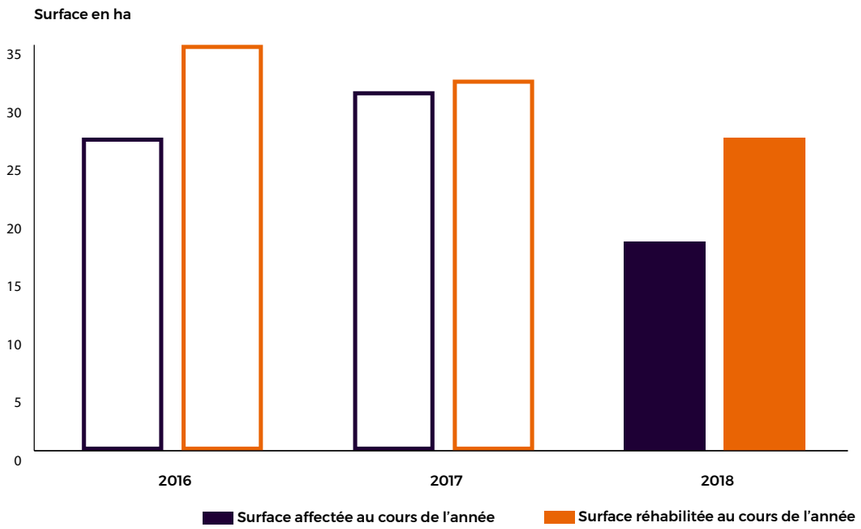

En parallèle, la SLN est très engagée en termes de préservation de la biodiversité, Elle travaille sur la réintroduction des espèces végétales rares et menacées (ERM) via des inventaires sur les centres miniers, et un suivi phénologique en vue de mieux maîtriser leur reproduction. Un partenariat avec l'Institut agronomique néo-calédonien a permis à la SLN de réaliser une dizaine de fiches de production désormais disponibles pour les pépiniéristes. Les travaux et les méthodes sont aussi partagés et mutualisés au sein d'un groupe de travail *ad hoc* créé au sein du Syndicat des Industries de la Mine de Nouvelle-Calédonie (SIM). En 2018, une première campagne de plantation d'ERM a été réalisée sur des surfaces déjà réhabilitées et amendées de *topsoil*, ainsi qu'en milieu naturel.

En 2018, la SLN a aussi continué le suivi de la faune (reptiles, oiseaux, chiroptères), du milieu marin et de la qualité des eaux de ses *creeks* miniers sur l'ensemble de ses sites en activité.

Enfin, la SLN continue de participer activement aux réflexions en cours sur le territoire et relatives à la compensation et aux outils de mise en œuvre, avec le SIM et les Provinces Nord et Sud, ainsi que les cabinets spécialisés qui les accompagnent.

1.3.7.3 Au Gabon

La Compagnie Minière de l'Ogooué (Comilog) exploite du minerai de manganèse sur le plateau de Bangombé à Moanda, au Gabon depuis plus de 50 ans.

Bien que les réserves en manganèse de ce plateau soient encore considérables et permettent d'envisager plus de 10 voire 20 ans d'exploitation, une partie du plateau a déjà été réhabilitée. La procédure d'exploitation minière a été revue de manière à intégrer une étape de remodelage et la valorisation des terres végétales au fur et à mesure. Depuis 2010, le remodelage progressif des surfaces perturbées historiquement est également réalisé.

En 2014, une brigade environnement minier a été créée, ce qui a contribué à l'augmentation significative des surfaces réhabilitées : 581 hectares en cinq ans.

GABON

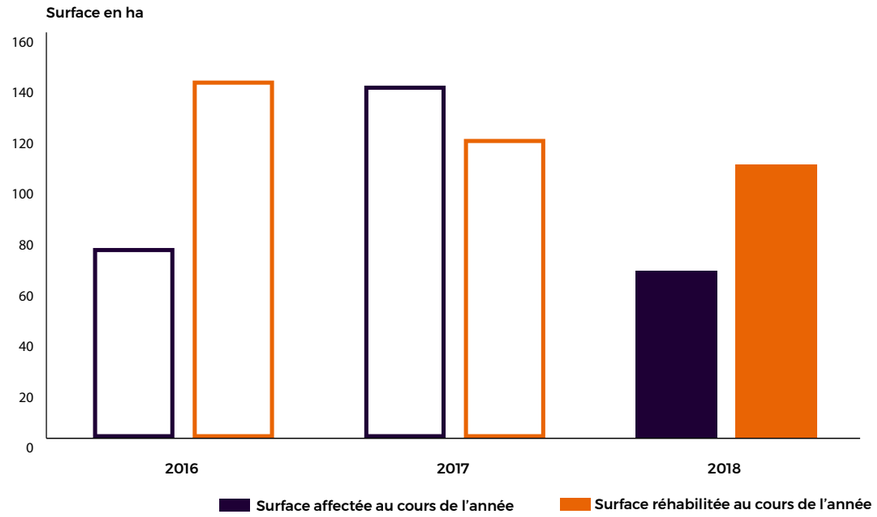

En parallèle, Comilog continue à améliorer sa stratégie de réhabilitation en tenant compte des résultats des dernières études environnementales développées pour le plateau de Bangombé et l'exploitation de ses bordures, ainsi que des recommandations des spécialistes et experts biodiversité intervenant sur le projet Comilog 2020.

En marge des activités minières, il y a le parc de la Lékédi (filiale de Comilog) situé à 5 km de Bakoumba, dans le sud-est de la République gabonaise, et qui couvre 14 000 hectares de savanes, de forêts galeries et de plans d'eau.

Le parc est dédié à la préservation d'espèces protégées, à l'observation d'animaux et à l'accueil des jeunes orphelins du braconnage (primates principalement). Il mène également des actions de recherche sur la biodiversité et de lutte contre le braconnage en partenariat avec des scientifiques et des organisations gabonaises et internationales.

Le parc est principalement un centre de réhabilitation des singes et des primates ; il est accrédité par le *Pan African Sanctuary Alliance* (PASA – https://www.pasaprimates.org), Les chimpanzés et gorilles orphelins du Gabon sont recueillis et élevés dans leur milieu naturel.

Différents groupes de mandrills ont aussi été accueillis dans le parc et évoluent en totale liberté. Ils sont d'ailleurs étudiés depuis 2012 par une équipe internationale de chercheurs : le projet *Mandrillus*. Le but est de répondre à des questions fondamentales en écologie évolutive, en anthropologie, en écologie alimentaire, en communication animale, etc., mais aussi à des questions plus appliquées de conservation et d'épidémiologie.

Un programme de réintroduction de chimpanzés, de gorilles et de mandrills dans le Parc national des Plateaux Batékés a démarré en 2018 avec le relâcher de trois gorilles en partenariat avec la Fondation Aspinall. Une premier groupe de sept chimpanzés est en période de quarantaine au Centre International Recherche Médicale de Franceville avant leur introduction début 2019, suivront un groupe d'une vingtaine de mandrills pour enclencher le programme de restauration de grande faune du Parc national.

Par ailleurs, le parc s'est associé depuis 2013 avec l'ONG Conservation Justice et la Direction régionale des Eaux et Forêts du Haut-Ogooué pour conduire mutuellement des actions de sensibilisation et de lutte anti-braconnage. En 2018, quatre grandes opérations de lutte anti-braconnage ont été réalisées. La dernière opération, qui a eu lieu en décembre, a permis la saisie de deux fusils. Une nouvelle convention de partenariat a été signée en octobre 2018 avec la Direction provinciale des Eaux et Forêts en vue de réaliser des missions de sensibilisation et de surveillance autour du parc. Six à huit missions sont prévues en 2019.

1.3.7.4 Au Sénégal

Au Sénégal, les opérations de Grande Côte ont démarré en 2014. L'exploitation des sables minéralisés implique le défrichage de la végétation au fur et à mesure du déplacement d'une drague flottante le long du gisement.

La biodiversité est de sensibilité moyenne dans les zones actuellement exploitées. Toutefois la mine se trouve dans une zone où subsiste encore une diversité végétale et animale importante malgré la forte anthropisation. Trois espèces herbacées endémiques du Sénégal ont été identifiées dans la passe minière des cinq prochaines années. La mine jouxte également des zones de production maraîchères très importantes. Les enjeux sont principalement liés à la réhabilitation et la végétalisation à mettre en œuvre sur des surfaces importantes, au fur et à mesure de la mise à disposition des sites exploités, ainsi qu'à la gestion de la biodiversité à travers une approche participative et inclusive.

Pour refléter au mieux le paysage originel (dunes), la réhabilitation débute avec le reprofilage des terrils. Ensuite, il y a la pose de filets pour lutter contre l'érosion éolien, la couverture des surfaces par de la fumure et la végétalisation.

Les méthodes de végétalisation et d'amendement des sols mises en place sur le terrain depuis 2014 sont convaincantes. Elles comprennent :

- la plantation d'espèces ligneuses produites à la pépinière ;
- des semis d'espèces herbacées à partir de graines récoltées sur place ;
- l'utilisation de la fumure d'ovin et de caprin pour la fertilisation des sols et l'apport indirect de graines. Initialement l'amendement était réalisé avec du *top-soil* mais cette pratique s'est avérée moins efficace que l'épandage de fumure lors d'essais réalisés *in situ*.

Depuis 2016, GCO a mis en place un système d'irrigation d'appoint pour permettre la continuité des opérations de végétalisation pendant les neuf mois de saison sèche. La surface végétalisée en 2017 a ainsi été augmentée de 50 % par rapport à 2016, et elle a encore augmenté de 40 % en 2018.

SÉNÉGAL

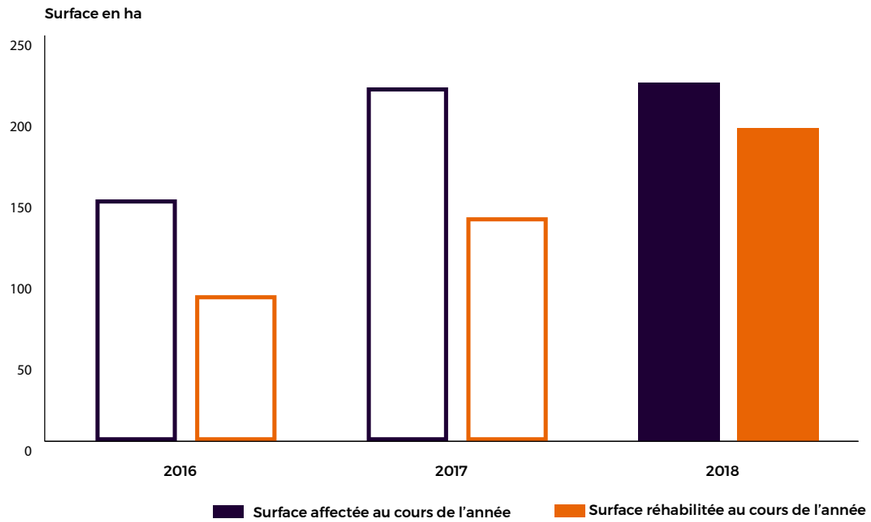

GCO réfléchit aussi aux services et produits que le site pourra offrir à la fermeture. Un recueil des pratiques locales de gestion de la biodiversité est en cours d'élaboration en collaboration avec l'Université de Dakar.

1.3.8 Responsabilité en matière de produits chimiques

1.3.8.1 Les enjeux et risques

Le groupe Eramet se caractérise par son double rôle d'utilisateur et de producteur de substances et de mélanges chimiques.

Eramet est l'un des principaux producteurs mondiaux de métaux d'alliages, de superalliages et d'aciers hautes-performances. Certains génèrent une série de produits chimiques : processus hydrométallurgiques, pyrométallurgiques ou de recyclage.

En parallèle, l'élaboration des alliages nécessite l'utilisation de minerais, de minéraux, de matières secondaires recyclées et d'une série d'apports métalliques afin d'ajuster les bonnes compositions des nuances voulues. L'utilisation de produits chimiques en tant que « commodités » (acides, bases, sels…) est également importante. Il convient, en outre, de gérer les nombreux produits utilisés tant au niveau des laboratoires qu'en maintenance des installations ainsi que pour d'autres finalités spécifiques telles que le traitement des eaux ou encore la captation de vapeurs et de particules aériennes.

Le Groupe porte une attention particulière à la gestion des substances et mélanges chimiques qu'il utilise ou qu'il produit, de manière à substituer autant que possible les substances les plus dangereuses et à assurer un niveau élevé de maîtrise des risques, de protection de la santé humaine et de l'environnement.

Les principes qui guident l'action du Groupe dans cette optique sont :

- caractériser et connaître les produits utilisés ;
- transformer les contraintes réglementaires ou normatives sur le suivi des expositions professionnelles et l'évaluation du risque chimique, en une démarche globale d'amélioration continue.

1.3.8.2 Amélioration de la connaissance technique et scientifique des produits

La complexité et la diversité des activités et produits d'Eramet a conduit à centraliser l'expertise toxicologique et écotoxicologique du Groupe au niveau tête de Groupe. Cette organisation permet de capitaliser sur les connaissances accumulées dans les différents secteurs d'activité du Groupe (nickel, cobalt, manganèse, titane…) pour améliorer la qualité des connaissances disponibles et réduire les investissements et les délais des tests pour les obtenir. Ces connaissances sont indispensables pour définir les mesures adaptées et proportionnées de prévention des risques.

Eramet adopte une position proactive en poursuivant les partenariats de recherche avec les universités et organismes officiels norvégiens afin d'améliorer les connaissances sur les expositions aux poussières, pour les activités d'alliages de manganèse. De même, Eramet soutient la démarche scientifique du NIPERA *(Nickel Producers Environmental Research Association)* en Europe et aux États-Unis pour établir des standards méthodologiques permettant de relier la toxicité d'un métal ou alliages à ses propriétés de surface et de solubilité dans les liquides biologiques. La toxicité d'un alliage ne découle pas simplement de la somme des toxicités des éléments qui le composent. Ce dernier point a été considéré en 2018 par l'ECHA *(European Chemical Agency)*, qui a désigné un groupe d'experts pour revoir la méthode de dérivation d'une dose sans danger pour un cancérogène métallique. La méthode était initialement dérivée pour les composés organiques.

Connaître les produits utilisés, c'est également accéder à l'information rapidement et clairement. Une base de données par site a été créée, afin de reprendre les informations issues des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et d'utiliser une échelle de danger interne au Groupe. Celle-ci permet de traduire la classification en cinq grandes catégories et de simplifier l'identification du danger du produit.

Ce support constant aux sites du Groupe s'applique également à la traçabilité des produits utilisés, de la réception des matières premières à la livraison du produit fini au client. Connaître la traçabilité des produits en amont permet de garantir la source d'approvisionnement des matières premières et d'anticiper d'éventuels changements de réglementation, tel qu'un « *hard Brexit* », qui pourrait éventuellement impacter les enregistrements REACh de nos fournisseurs et les délais d'approvisionnement.

1.3.8.3 Harmonisation des modes de management du risque chimique

Les sites de production du groupe Eramet sont présents sur les cinq continents, et ils doivent donc suivre et respecter différentes réglementations relatives à l'hygiène et aux contrôles des expositions aux produits chimiques sur les lieux de travail. Dans ce domaine de la réglementation, les différences peuvent être importantes d'un pays à l'autre, pour une même substance. Une action d'harmonisation et de communication entre les sites est donc importante pour échanger, expliquer et mettre en œuvre des pratiques et des références assurant une protection d'un niveau supérieur ou égal à la réglementation en vigueur dans les pays concernés.

Cette action d'harmonisation et de synthèse s'est consolidée en 2018, au travers notamment d'un référentiel documentaire Groupe, qui comprend :

- une procédure Groupe de prévention du risque chimique ;
- un guide méthodologique pour la mesure des expositions ;
- 10 fiches standards toxicologiques pour les principales substances du Groupe ;
- une méthode commune d'évaluation du risque chimique, qui permet à chaque site de construire un plan d'action d'amélioration, qui peut ensuite être consolidé au niveau Groupe, pour définir les priorités communes.

À fin d'année 2018, cette nouvelle méthodologie a été déployée sur deux tiers des sites, elle a été accompagnée de plus de 100 heures de formations qui ont été réalisées auprès des équipes HSE et de médecine du travail. Ce travail sera poursuivi en 2019, pour atteindre les 100 % de déploiement.

Grâce à ceci le Groupe dispose aujourd'hui d'un inventaire centralisé de 3 500 produits chimiques utilisés sur le périmètre de déploiement. 71 % des sites du Groupe disposent d'une analyse statistique synthétique des mesures d'expositions réalisées sur les trois dernières, et près de 650 mesures biologiques ont été réalisées par les services de médecines du travail.

1.4 Engagements sociaux et sociétaux du Groupe

1.4.1 Engagement en faveur des droits humains

1.4.1.1 Évaluation des risques Droits Humains

Eramet a formalisé en 2017 sa cartographie des risques d'atteintes aux droits humains et libertés fondamentales, avec l'appui d'une expertise externe.

Un univers des risques a été établi en croisant les impacts des activités du Groupe avec la liste des droits contenus dans la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* ONU de 1948, les deux pactes internationaux de l'ONU de 1966 (Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme de 1950. Les référentiels sectoriels sur l'identification et la gestion des risques d'atteintes aux droits humains ont également été pris en compte. Les critères d'évaluation de ces risques, en termes de gravité de l'atteinte et de probabilité de survenance, ont également été définis. Ils impliquent une évaluation de la gravité de l'impact non pas directement pour le Groupe, mais pour la ou les personnes tierces potentiellement affectées (collaborateur, riverain d'un site ou autre personne).

L'évaluation du niveau de gravité et de probabilité de ces risques a été réalisée par un panel représentatif des différentes fonctions Corporate et entités du Groupe, sur l'ensemble des zones géographiques.

L'univers des risques d'atteinte aux droits humains défini au cours de cet exercice pour le groupe Eramet peut se décomposer selon les trois grandes catégories suivantes, pour chacune desquelles les principaux risques ont été évalués :

- les risques pour les collaborateurs du Groupe, avec principalement ceux liés à la santé, la sécurité et la sûreté au travail, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux liés aux problématiques de discrimination ou de harcèlement ;
- les risques pour les communautés riveraines, liés à de potentiels impacts liés à l'activité des entités du Groupe ;
- les risques générés par les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, tels par que par exemple, le non-respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Intégrée à la gestion des risques d'Eramet, cette évaluation fera l'objet d'une mise à jour triennale. Des évaluations de la situation des sites et entités au regard de ces risques permettent également un suivi régulier entre chaque mise à jour. Ces évaluations sont notamment alimentées par des audits sur les droits humains, au nombre de deux en 2018. Réalisés par la Direction de la Gestion des Risques, du Contrôle et de l'Audit Internes, ils sont administrés à partir d'un référentiel d'audit interne dédié, reprenant le *Quick Check* du *Danish Institute for Human Rights*.

1.4.1.2 Organisation de la démarche Droits Humains

En plaçant le respect des droits humains au cœur de sa performance RSE, le groupe Eramet a décidé de renforcer son engagement sur les droits humains à travers une déclaration de principes.

RSE 2023

Cette déclaration spécifique permettra en effet à Eramet de réaffirmer la place de ce sujet fondamental dans sa démarche managériale et opérationnelle, ainsi que dans les relations avec ses parties prenantes. Cet engagement complétera les engagements concernant les droits humains figurant déjà dans d'autres politiques et chartes du Groupe, comme la Charte d'Éthique et la politique Développement Durable, présentées au paragraphe 1.2.3.1. Porté par le plus haut niveau de l'entreprise, le texte final de l'engagement sera signé par la Direction Générale.

Un Comité de pilotage a été créé en 2018, avec pour mission la préparation et d'un déploiement d'un engagement Droits Humains. Ce comité est également chargé du déploiement de l'engagement auprès de l'ensemble des collaborateurs. Il rassemble pour cela des référents des différentes Directions Corporate du Groupe porteurs de sujets relatifs aux droits humains, à l'instar du Comité RSE : la Direction de la Communication et du Développement Durable, la Direction Conformité et Éthique, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques, du Contrôle et de l'Audit internes. Selon les sujets abordés, d'autres experts sont invités à prendre part à ce Comité.

Le projet de texte fait l'objet d'une consultation des parties prenantes du Groupe, tant en interne qu'en externe. En effet, la thématique des droits humains est par nature universelle, s'adressant à tous les collaborateurs de tous métiers et pays. En interne, cette démarche de consultation, initiée en 2018, vise une meilleure appropriation des principes portés par ce texte, publié en avril 2019.

L'avis de parties prenantes externes, telles que des organisations spécialisées en droits humains, est également requis, afin de mesurer les attentes de la société civile vis-à-vis des engagements du Groupe.

L'adoption et la communication sur l'ensemble des sites de cet engagement, suite à la consultation de parties prenantes, constitue le jalon à atteindre pour 2019. Le Comité de pilotage rend compte au Comité RSE de la bonne tenue des engagements pris par la Feuille de route RSE, via l'objectif 8 « Être une référence en matière de respect des droits humains dans notre sphère d'activité ».

1.4.1.3 Maîtrise des risques et développement des opportunités

Comme on peut le voir dans le paragraphe 1.2.2 synthétisant l'évaluation de ces risques, les risques d'atteinte aux droits humains du groupe Eramet peuvent être répartis en trois grandes catégories. Les mesures de maîtrise des risques et les opportunités développées pour chacune de ses catégories sont pilotées par des Directions différentes, et ainsi présentées de façon distincte.

La démarche de gestion des risques sur les droits humains des collaborateurs est développée dans la partie 1.4.2 « Engagements envers les collaborateurs », qui reproduit également les principales données sociales du Groupe.

La partie 1.4.3 « Engagements envers les communautés » détaille d'une part les mesures mises en place pour gérer les impacts des activités du Groupe sur les communautés locales, ainsi que le développement des opportunités pour ces dernières, suivant la démarche de recherche de contribution positive sur les territoires mise en place par le groupe Eramet.

Le paragraphe 1.5.2 « Chaîne de valeur responsable » présente notamment la démarche de maîtrise des risques relative à la chaîne d'approvisionnement.

Les droits humains constituant l'un des objectifs de la Feuille de route RSE du Groupe, le déploiement de la démarche Droits Humains fait l'objet d'un suivi régulier au sein du Comité RSE.

RSE 2023

À horizon 2023, le Groupe considérera avoir réussi à « Être une référence en matière de respect des droits humains dans notre sphère d'activité », quand il sera reconnu pour son application des principes directeurs des Nations Unies. Le Groupe appréhende sa maturité sur le sujet en recourant au Cadre de reporting conforme aux principes directeurs des Nations Unies développé par la RAFI (*Shift Project* – Mazars) et vise un reporting de niveau mature en 2023.

1.4.2 Engagements sociaux envers les collaborateurs

Eramet considère ses collaborateurs comme le premier pilier de sa performance.

Les quatre premiers objectifs de la Feuille de route RSE sont ainsi consacrés aux collaborateurs, suivant en particulier la sécurité et la santé, le développement professionnel et l'engagement de ces derniers, ainsi que la diversité au sein du Groupe. Les avancées du Groupe sur ces thématiques prioritaires sont l'objet de cette partie, consacrée aux Engagements sociaux envers les collaborateurs.

RSE 2023

AXE	OBJECTIF	KPI 2023
Acteur engagé pour les femmes et les hommes	1 – Assurer la Sécurité et la Santé des salariés et des sous-traitants	Zéro décès Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt **TF2 < 4**
	2 – Renforcer les compétences, promouvoir les talents et le développement de carrière	**100 % des collaborateurs bénéficient au moins d'une formation dans l'année**
	3 – Renforcer l'engagement des salariés	**Taux d'engagement salarié Groupe > 75% (baromètre)**
	4 – Intégrer et favoriser les richesses de la diversité	**30% des managers sont des femmes**

1.4.2.1 Sécurité des collaborateurs

1.4.2.1.1 Principaux enjeux et risques sécurité

Méthodologie
La prévention des risques d'accidents du travail repose avant tout sur l'Analyse des Risques au Poste de Travail, conduite au sein même des ateliers. Cette analyse très opérationnelle permet de sécuriser une opération particulière en identifiant l'ensemble des risques auxquels les opérateurs sont exposés et les moyens de maîtrise déployés pour les maîtriser.

Ces analyses locales sont compilées dans le registre des risques de chaque site (nommé « document unique d'évaluation des risques » pour les sites français). Ces risques sont évalués selon une cotation basée sur un couple Fréquence x Gravité (FxG) en tenant compte des mesures de protection en place. Cette méthodologie permet d'identifier les risques les plus critiques et ainsi d'alimenter le plan de progrès Sécurité du site. Les registres des risques permettent de les regrouper selon des activités type spécifiques à chaque site. On y retrouve par exemple les manutentions mécaniques, la conduite d'engin, les déplacements à pieds,...

Au niveau du Groupe, l'analyse des risques se fait selon cette segmentation par « activités types ». L'évaluation du risque est basée sur les statistiques réelles de l'accidentologie issues du reporting des accidents sur plusieurs années, selon la fréquence des accidents réellement observées, et les gravités potentielles moyennes estimées.

Segmentation des risques
L'analyse des risques d'accidents du travail du Groupe a clarifié la segmentation des risques générés en trois familles distinctes :

- **Les risques technologiques,** associées aux procédés et aux installations, présentent les potentiels de gravité les plus importants : une explosion, une fuite de gaz toxique, la rupture d'équipement qui peuvent impacter plusieurs personnes lors d'un seul incident. La fréquence d'occurrence de ces évènements est la plus faible dans nos historiques.
- **Les activités critiques** correspondent aux tâches dangereuses mises en œuvre quotidiennement pour exploiter nos installations. On y retrouve entre autres le travail sur machine, le travail en hauteur, les circulations de véhicules, l'entrée en espace confiné, le travail du métal liquide… La non maîtrise de ces risques peut générer des accidents graves. Dans 60 % des cas, la conséquence de la non maîtrise de ces activités critiques est un arrêt de travail, dans un peu plus de 10 % des cas, une blessure grave.
- Enfin, de nombreuses activités « banales » sont présentent dans le Groupe, comme marcher, soulever et déplacer des objets, utiliser des outils à main. Environ les deux tiers des accidents du Groupe concernent ces activités, mais la gravité des accidents associés est statistiquement moins grave que pour les activités critiques. Pour ces activités banales en effet le taux d'accident déclenchant des arrêts n'est que de 40 % (contre 60 % pour les activités critiques), et le taux d'accidents graves est inférieur à 1 % (contre plus de 10 % pour les activités critiques). Difficiles à cadrer par des règles, Eramet regroupe ces activités sous l'appellation « **activités non normées** ».

1.4.2.1.2 Gouvernance Sécurité

Les enjeux de sécurité des travailleurs du Groupe sont portés au plus haut niveau de l'entreprise par le Comité Exécutif du Groupe. Le Directeur des Ressources Humaines d'Eramet y assure le leadership des actions dédiées.

Cet engagement se matérialise par une charte Sécurité, révisée en 2015.

Le Directeur Sécurité Prévention est rattaché au Directeur des Ressources Humaines. Ensemble, ils établissent et proposent au Comité Exécutif la politique et les orientations Sécurité pour le Groupe. Une fois validées, ces orientations sont déclinées dans les divisions par les Directeurs Généraux Adjoints, aidés de coordinateurs Sécurité/Santé, puis sur les sites par les Directeurs de site, eux même aidés par un coordinateur Sécurité/Santé site.

La prévention des accidents est au cœur du système, et concerne aussi bien les employés Eramet que les sous-traitants qui interviennent sur les sites. Elle s'appuie sur l'analyse des risques aux postes de travail qui détermine les actions et mesures de prévention à mettre en œuvre.

En matière de Sécurité, la coordination des actions au niveau du Groupe se fait dans le cadre du « comité sécurité Groupe » qui regroupe le Directeur des Ressources Humaines, les Directeurs Généraux Adjoints, le Directeur Sécurité Prévention, et les coordinateurs Sécurité Santé des branches.

La bonne déclinaison opérationnelle de la politique Sécurité est contrôlée par des audits corporate. Un programme annuel est établi et validé par le comité sécurité Groupe tous les ans pour focaliser ces audits sur les enjeux majeurs de l'année. Ils sont conduits par le Directeur Sécurité Groupe et son équipe, ou un coordinateur de branche. Les rapports d'audits sont communiqués à la Direction Générale et au site et font l'objet d'un suivi par les coordinateurs de branche.

Le suivi de l'efficacité de la prévention des accidents se fait mensuellement par la mesure des taux de fréquence (TF) des accidents. Le Groupe a mis en place un système de reporting qui permet de suivre mensuellement les taux de fréquence (TF1 : taux de fréquence des accidents avec arrêt, TF2 : taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt, TF3 : taux de fréquence des accidents et premiers soins), et de réagir en cas de dérive ou de non atteinte des objectifs. Les résultats sont revus mensuellement par le Comex ainsi que les accidents graves.

1.4.2.1.3 Stratégie de prévention des risques

Le groupe Eramet reconnaît que les outils de prévention des accidents doivent être ajustés aux types de risque : on ne prévient pas une chute de plain-pied avec les mêmes outils que ceux utilisés pour prévenir une percée de four sur une unité industrielle.

La **prévention des risques technologiques** s'appuie sur la mise en œuvre de barrières (techniques, organisationnelles, humaines) issues des analyses des risques industriels et des études de danger. L'efficacité de la prévention dépend grandement de l'expertise technique des équipes accumulée au cours des années d'opérations d'une part, et de leur capacité à identifier et à réagir aux signaux faibles.

Les risques associés aux **activités critiques** sont trop importants pour laisser le choix du mode opératoire aux intervenants, aussi ces activités sont-elles fortement cadrées par des règles. Eramet a compilé sous la dénomination « Exigences Essentielles Sécurité » un ensemble de règles incontournables qui correspondent au minimum exigé par tous les sites.

Enfin, les **activités non normées** ne peuvent être cadrées raisonnablement par des règles simples. Il est inenvisageable de rédiger des règles pour utiliser un marteau ou ajuster son pas à l'état du sol. Pour toutes ces situations de travail, Eramet développe l'intelligence situationnelle de ses équipes pour que les intervenants apprennent à faire le choix de la sécurité.

Ces outils de préventions doivent s'insérer dans un système de management de la sécurité plus large dont le référentiel interne a été revu en 2018. Largement inspiré des normes internationales (OHSAS 18001 et ISO 45000), il inclut les exigences qui couvrent les éléments suivants :

- la conformité réglementaire ;
- les analyses de risques ;
- les plans d'actions et les boucles de progrès ;
- l'accueil au poste et la formation des personnels ;
- la surveillance, les audits et les inspections des activités sur le terrain ;
- le traitement des évènements sécurité ;
- et enfin le leadership, les objectifs et le pilotage de la sécurité.

Feuille de route sécurité
En 2018, le Groupe a poursuivi la Feuille de route établie en 2017 pour améliorer la maîtrise des risques sécurité avec comme objectif de réduire à moins de 6 le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (TF2) en 2020. Les axes suivants ont ainsi été définis :

- rendre les barrières robustes suite à la revue des risques technologiques sur tous les sites. Le Groupe met en œuvre un programme d'accompagnement des sites pour reprendre les « études de danger », ce qui permet alors de formaliser les barrières et d'en identifier la criticité. Le site est alors en capacité de mettre en place les actions de surveillances des barrières ;
- se conformer aux Exigences Essentielles pour les activités critiques : Le Groupe demande à chaque site de mettre en œuvre un plan de mise en conformité aux Exigences Essentielles sur les activités critiques qu'il aura sélectionnées, avec comme objectif d'atteindre 100 % de conformité à la fin du plan. Le Groupe vise ainsi une conformité globale aux Exigences Essentielles applicables d'au moins 70 % en 2020, et 100 % en 2023 ;
- s'orienter vers les comportements sûrs par des feedback cohérents et répétés, en particulier en utilisant les « interactions sécurité » : cette activité consiste à observer un intervenant en situation de travail, à lui faire un retour sur ses choix conscients ou inconscients impactant sa sécurité (positivement ou négativement) et enfin, après avoir écouté pour comprendre la raison d'un choix dangereux, à trouver avec l'intervenant une autre manière de faire moins dangereuse. Une formation « Fondamentaux de la sécurité » enseigne de manière pratique cette activité aux managers du Groupe ;
- Adresser les risques à la source en actualisant les analyses de risque afin qu'elles correspondent aux situations réelles existant dans les ateliers, et en formant le personnel au «Take 5» (réfléchir avant d'agir), technique simple à mettre en œuvre avant toute intervention.
- mise en œuvre du « conséquence management » en matière de Sécurité. Au-delà des « *feedback* » terrain lors des interactions, la maîtrise et la volonté d'appliquer les stratégies de prévention du Groupe doivent être un facteur d'évaluation et d'évolution tant pour les opérateurs que pour les manageurs. Le Groupe affirme ainsi que l'implication en termes de sécurité aura un impact sur le déroulement de la carrière chez Eramet.

Bilan des actions 2018

Déploiement des Exigences Essentielles
Chaque site du Groupe a pu en 2018 s'auto-évaluer sur sa conformité à l'ensemble des Exigences Essentielles grâce à des grilles communes Groupe. Cette vision globale permet d'améliorer la connaissance et le déploiement des exigences avec des actions transverses communes à l'ensemble de ces exigences.

Plus de 30 audits Groupe ont aussi permis d'accompagner les sites dans leur appropriation des exigences. Conduits en binômes par un auditeur senior « corporate » et un auditeur venu d'un autre site, ces audits permettent aussi des échanges entre sites et des benchmarks internes.

Sur l'ensemble des sites du Groupe, le taux de conformité moyen aux Exigences Essentielles est de 63 % [(1)], en avance sur la Feuille de route RSE pour l'année 2018.

Les formations spécifiques des intervenants et les vérifications des matériels spécifiques aux activités critiques sont les sujets qui ont le plus progressé en 2018.

Les analyses des risques et les contrôles de conformité sur le terrain restent les points les plus faibles sur lesquels un accent particulier sera mis en 2019.

Poursuite des formations « Fondamentaux de la sécurité » et mise en œuvre des interactions
Plus de 300 encadrants ont suivi les formations « Fondamentaux du management de la sécurité ». Au total, depuis 2016, ce sont plus de 2 000 encadrants qui auront été ainsi formés lors d'une journée sur un site industriel avec des présentations théoriques et une mise en application pratique des interactions sécurité.

Une fois formés, les managers doivent mettre en œuvre les interactions. Plus de 30 000 interactions sont dénombrées dans le Groupe en 2018.

Formalisation et déploiement du management des conséquences
Le Groupe a formalisé la classification des comportements à risque et clarifié les violations qui nécessitent d'être sanctionnées et les erreurs qui doivent recevoir un traitement non punitif. Le comportement des intervenants ne peut être analysé sans observer en parallèle le comportement du management. Cette approche systématique se déploie dans le Groupe par des formations des Comités de Direction des sites. Dans cette veine, le Groupe relance les « Trophées sécurité » récompensant les sites atteignant deux ans sans accident avec arrêt, ou 1 million d'heures travaillées sans arrêt.

(1) La conformité est évaluée en faisant la moyenne pondérée des heures travaillées des conformités de chaque site. Sur un total de 100 % des exigences applicables à évaluer, 22 % l'ont été par des audits corporate, 56 % par des « auto-évaluation » où le site, piloté par son correspondant sécurité a établi la conformité aux prescriptions, 22 % des prescriptions n'ont pas pu être évaluées.

Journée STOP Usine et Journée mondiale de la sécurité au travail

Après une série d'accidents en début d'année 2018, le COMEX du Groupe a décidé que chaque site devait consacrer une journée complète à la sécurité. Ainsi entre février et mars, chaque site du Groupe a convoqué l'ensemble de ses équipes et de ses sous-traitants pour des animations sécurité qui ont pu prendre la forme de chasse aux risques sur le terrain, de stand de sensibilisation à un danger particulier, de revue des activités critiques. Le siège a aussi participé à ces animations en réunissant l'ensemble de son personnel pour des ateliers focalisés sur les risques de déplacements professionnels, les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le cadre du déménagement.

Enfin, Eramet a décliné dans ses sites la journée mondiale de la sécurité au travail le vendredi 27 avril en organisant sur les sites des ateliers sécurité, des démonstrations d'équipements, des récompenses pour les meilleurs performers…

Plus de 9 000 salariés auront ainsi participé activement à ces animations.

1.4.2.1.4 Performance Sécurité

L'année 2018 est marquée par un accident mortel survenu sur le site de Doniambo. Un opérateur a vu le caillebottis sur lequel il se déplaçait à une dizaine de mètres de hauteur, se dérober sous ses pieds. Les équipes de secours arrivés très rapidement n'ont pu ranimer la victime. Les enquêtes internes diligentées ont mis en évidence une défaillance des fixations du caillebottis. Une campagne d'inspection dans tous les sites du Groupe a été lancée pour identifier et corriger immédiatement les fixations défaillantes de telles installations, et les protocoles d'inspection annuelle ont tous été revus. Enfin, les procédures de fixation ont été révisées avec le sous-traitant concerné.

Au-delà de cet évènement dramatique, le Groupe mesure sa performance sécurité à travers les indicateurs de performance de Taux de Fréquence et de Taux de Gravité définis comme :

- TF : taux de fréquence des accidents au travail avec et sans arrêt des employés Eramet et des intérimaires, La gravité de ces accidents correspond pour la victime au moins à la délivrance d'un soin par un professionnel de santé (médecin) allant au-delà des premiers soins (ex. : pose de points de suture, prescription de médicaments à usage réglementés, pose d'attelles…). Le TF2 est exprimé en nombre d'accidents par million d'heures travaillées ;
- TG : Taux de gravité des accidents, calculé par le quotient des journées de travail perdues suite à accident avec arrêt (en milliers de jours) par le nombre d'heures travaillées (en heures).

Les tableaux suivants illustrent les évolutions des indicateurs [1] :

TF2	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Eramet Groupe	20,03	17,28	16,84	13,64	13,22	10,30	7,91
Eramet Manganèse	6,30	5,89	7,94	4,19	5,68	2,99	3,77
Eramet Alliages	28,00	24,60	21,60	21,30	20,20	17,60	11,30
Eramet Nickel	42,77	34,44	34,49	27,72	22,24	15,52	12,68

TF1	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Eramet Groupe	4,30	5,54	5,40	4,76	5,26	4,60	4,54
Eramet Nickel	4,86	4,28	6,81	5,23	9,00	5,72	7,78
Eramet Alliages	7,73	13,42	10,38	10,21	8,86	9,06	7,75
Eramet Manganèse	1,89	1,53	2,62	1,47	1,72	0,90	1,23

Le TF2 baisse pour atteindre 7,9 en 2018 soit une baisse de 23 %. Cette baisse importante se concentre sur les accidents les moins graves (accidents sans arrêt), les accidents avec arrêts sont stables.

Le TG évolue défavorablement, atteignant 0,32, soit une hausse de 15 % par rapport à 2017. 84 % des journées d'arrêt se concentrent dans les deux filiales SLN (Nouvelle-Calédonie) et Aubert & Duval (France) qui pèsent pour 36 % des heures travaillées.

La maîtrise des activités critiques mesurées par le taux de fréquence de ces activités s'améliore de 19 % par rapport à 2017. Les accidents liés aux activités critiques ne représentent que 20 % du total des accidents corporels. Les manutentions mécaniques et le travail sur ou à proximité de machines sont les principales causes d'accidents.

Les activités non normées ont aussi progressé selon ce même critère de taux de fréquence de 23 % (taux en baisse de 8,2 à 6,3 en 2018). Les principales causes d'accidents sont les déplacements à pieds et les accès aux postes de travail (chutes, glissades, chocs et coincements de doigts dans les portes), puis les manutentions manuelles avant l'utilisation d'outils à main.

Enfin, les accidents liés aux risques technologiques sont stables avec des taux de fréquence légèrement inférieurs à 0,2.

(1) Les tableaux et graphiques de la partie Sécurité conservent cette année encore la distinction en branches Nickel, Alliages et Manganèse, effective en 2018.

ÉVOLUTION DU TF2 GROUPE (ERAMET ET ENTREPRISES EXTÉRIEURES)

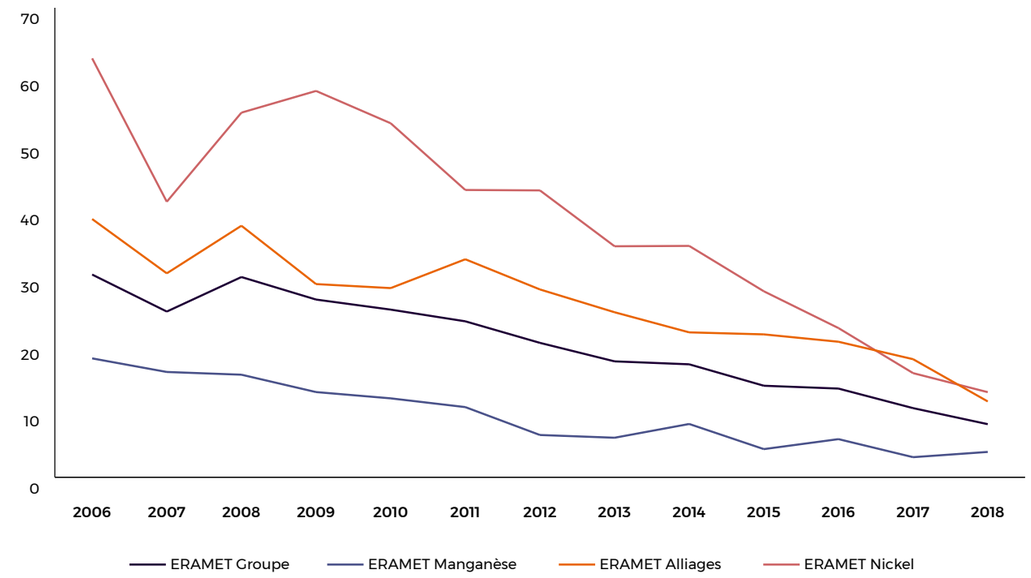

1.4.2.2 Santé des collaborateurs

1.4.2.2.1 Principaux enjeux et risques santé

Méthodologie

La prévention des risques pour la Santé repose sur les analyses de risques au poste de travail conduites par les équipes chargées de l'hygiène et de la sécurité.

Les documents qui identifient ces risques (cf. *supra* cartographie des risques sécurité) permettent aux professionnels de santé de construire leurs plans d'actions pour le suivi médical individuel des salariés et les actions d'améliorations des conditions de travail.

Le Médecin Conseil du Groupe assure la coordination de ces actions et l'animation du réseau des professionnels de santé.

Segmentation des risques

À partir de l'analyse des postes de travail et des risques sécurité les professionnels de Santé au Travail identifient les risques pouvant avoir un impact durable ou différé sur la santé des salariés.

Ces risques sont :

- soit physiques (bruit, vibrations, postures pénibles, gestes répétitifs, travail de nuit ou alterné champs électromagnétiques – températures extrêmes – exposition aux agents chimiques dangereux dont l'amiante) ;
- soit avec un risque d'impact sur la santé psychologique (charge de travail – organisation du travail – soutien social au travail – autonomie).

Les risques différés sont des risques de maladies professionnelles qui font l'objet d'un reporting spécifique qui s'appuie sur les déclarations transmises à l'employeur ou donnant lieu à des enquêtes par les services de prévention internes ou réglementaires. Il existe en France un tableau des maladies professionnelles régulièrement mis à jour (Code de sécurité sociale).

Dans les autres pays d'implantation du Groupe il existe des réglementations spécifiques à chaque état.

Les risques pour la santé des populations riveraines sont évalués à partir de la cartographie des risques pour la santé des salariés et des résultats de leur évaluation.

Ces risques peuvent donner lieu à des enquêtes de risques sanitaires spécifiques publiées aux différentes parties prenantes : exemple de l'enquête épidémiologique de Moanda diffusée au ministère de la Santé publique gabonais et au sein du groupe local de concertation.

1.4.2.2.2 Gouvernance Santé

Le Médecin Conseil Groupe est directement rattaché au Directeur des Ressources Humaines. Il établit et propose au Comité Exécutif la politique et les orientations Santé pour le Groupe. Une fois validées, ces orientations sont déclinées dans les Divisions par les Directeurs Généraux Adjoints, aidés de coordinateurs Sécurité/Santé, puis sur les sites par les Directeurs de site, eux même aidés par un coordinateur Sécurité/Santé site.

Le suivi de la santé des salariés est effectué par des professionnels de Santé au Travail. Les principaux sites français du Groupe (Les Ancizes, Pamiers, Commentry, Interforge, Issoire, La Pardieu, Clermont et Gennevilliers) pour Aubert & Duval, Eramet Sandouville, Comilog Dunkerque, l'ensemble des salariés de La Tour Montparnasse puis du 10 Grenelle (Paris), Trappes (Eramet Research et Eramet Ingénierie) sont maintenant regroupés au sein d'un service autonome de Santé au Travail dont l'agrément par la DIRECCTE IDF a été obtenu le 29 avril 2017. Ce service est composé de trois pôles :

- pôle Nord : un Médecin du Travail et deux Infirmières en Santé au Travail ;
- pôle Auvergne : trois Médecins du Travail et six Infirmier(e)s en Santé au Travail ;
- pôle Sud : un Médecin du Travail et deux Infirmières en Santé au Travail.

Les sites de Doniambo pour la SLN (Nouvelle-Calédonie), Moanda (Gabon) pour Comilog et Owendo (Gabon) pour Setrag disposent, quant à eux, d'un Service de Santé au Travail pourvu d'un ou de plusieurs Médecins du Travail et d'infirmier(e)s.

La filiale gabonaise d'Eramet (Comilog) assure la gestion d'une structure de santé hospitalière de niveau 2 (selon la classification du ministère de la Santé publique gabonais) : l'Hôpital Marcel-Abéké (HMA).

Cette structure assure les soins de premier niveau (médecine générale – chirurgie générale – pédiatrie – maternité) pour tous les salariés et leurs ayants droit et a une mission de service public en accueillant les personnes extérieures par convention avec la CNAMGS.

Différents spécialistes assurent des permanences pour le compte de l'HMA : ophtalmologie – cardiologie – gynécologie.

1.4.2.2.3 Stratégie de prévention des risques

Stratégie et actions de prévention Santé
La stratégie de prévention santé repose sur la politique Santé du Groupe qui a été présentée au Comité Exécutif le 29 août 2017.

Les actions développées et mesurées en 2018 sont notamment les suivantes :

- la réduction et la maîtrise des effets et des impacts sur la santé liés aux activités du Groupe pour les salariés et les populations riveraines en 2017 et 2018. Le Groupe a établi huit fiches de standards pour les produits à risque pour la santé manipulés par les salariés du Groupe (manganèse – nickel – brouillards d'huile – hydrocarbures aromatiques polycycliques – chrome 6 – monoxyde de carbone – silice cristalline – cobalt). L'application de ces standards a été auditée à partir de 2018 dans les sites concernés ;
- le maintien dans l'emploi pour tous les salariés au cours de leurs parcours professionnel et en cas de fragilisation pour un problème de santé. Les médecins du travail font un suivi périodique des salariés présentant un problème de santé avec les Directions et les services RH. Les indicateurs concernés sont le nombre de visites effectuées par les Médecins et les infirmier(e)s, le nombre de postes adaptés après un événement de santé, le nombre de postes aménagés de manière définitive et le nombre de maladies professionnelles.

Gestion du risque amiante
Pour le Groupe, le risque amiante se décompose en amiante environnementale sur les mines de nickel, et en gestion des produits amiantés pour les sites industriels.

En Nouvelle-Calédonie, des procédures opératoires spécifiques existent permettant de maîtriser les filons de minéraux amiantifères dans l'hypothèse où l'exploitation minière en découvre. Les opérateurs sont formés aux précautions à prendre, et un suivi médical particulier a été mis en place, en concertation avec les autorités, les partenaires sociaux et les autres opérateurs miniers.

Aucun site industriel du Groupe n'a jamais produit ou transformé de l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant de certains matériaux de ses équipements thermiques. À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

Les indicateurs de suivi de ces actions sont transmis tous les trimestres et analysés au niveau de la Direction Générale en charge de la Santé. Dans ces indicateurs il y a plus particulièrement les maladies professionnelles (MP) déclarées et reconnues En France, les MP sont regroupées sous forme de tableaux. Il en existe à ce jour 99. Chaque tableau comporte trois critères, à savoir :

- désignation de la pathologie ;
- délai de prise en charge (délai maximal entre la cessation d'exposition au risque et la première constatation médicale de la maladie). À titre d'exemple :
  - pour un syndrome du canal carpien (TMS) ce délai est de sept jours,
  - pour une surdité, il est d'un an,
  - pour un cancer bronchique lié à l'amiante, il est de 40 ans ;
- liste indicative ou limitative (selon le tableau) de travaux susceptibles de provoquer la maladie.

Hors exceptions, une maladie professionnelle est reconnue par la CPAM lorsque les trois critères sont réunis.

En 2018, pour le groupe périmètre France, il y a eu 10 maladies professionnelles (MP) reconnues par la CPAM et 10 maladies professionnelles en cours d'instruction :

- **MP reconnues :** six tableaux 30 et 30 *bis* (amiante) et quatre tableaux 57 (troubles musculo-squelettiques) ;
- **MP en cours d'instruction :** deux tableaux 30 (amiante), un tableau 42 (bruit), sept tableaux 57 (troubles musculo-squelettiques).

1.4.2.1.4 Performance Santé
Des indicateurs sont mentionnés dans le document de référence 2017.

L'analyse faite en 2018 est la suivante :

	T1	T2	T3	T4	TOTAL
Examens cliniques	1 813	2 365	832	727	5 737
Visites information et prévention	96	214	135	127	572
Restrictions aptitude > 3 mois	115	29	78	59	281
Reclassements définitifs	14	23	6	6	49
Maladies professionnelles reconnues					10

La mesure de l'indicateur sur l'application des standards sur les produits toxiques pour la santé a montré une *compliance* à 60 % pour les sites concernés ; l'objectif prévu en 2018 était à 50 %.

La Commission Paritaire de Contrôle du Service de Santé au Travail sur le périmètre France s'est réunie deux fois en 2018 pour faire le point sur les actions du Service de Santé au Travail sur l'organisation administrative et sur le budget.

Les autres actions mises en place en 2018 concernent l'Hôpital Marcel-Abéké à Moanda au Gabon.

La poursuite de l'amélioration des processus de soins et de la gestion des activités s'est poursuivie en 2018 :

- changement du chef d'établissement ;
- mise en place d'une gestion informatisée des activités et d'un tableau de bord mensuel ;
- poursuite de l'amélioration des prestations techniques :
  - début de la rénovation du Laboratoire d'analyses,
  - processus de gestion des déchets d'activités de soins,
  - processus de stérilisation,
  - processus d'approvisionnement des médicaments à usage hospitalier,
  - processus d'accueil des consultations et des urgences.

Le programme Gamma consistant à mettre en place des actions de prévention et de dépistage du VIH/sida a permis la prise en charge de plus de 200 salariés ou ayants droit en 2018 et a coordonné la journée de sensibilisation au sein de Comilog et de Setrag le 1er décembre.

1.4.2.3 Sûreté des collaborateurs

1.4.2.3.1 Principaux enjeux et risques
Les activités minières, industrielles et commerciales du groupe Eramet se développent dans de nombreux pays, sur les cinq continents. Certains de ces pays peuvent connaître, même ponctuellement, des situations politiques, sécuritaires ou climatiques instables. La démarche Sûreté déployée par le Groupe s'organise autour de la protection des personnes, des installations, des informations et de l'intelligence économique au service du développement et de l'efficacité économique du Groupe.

1.4.2.3.2 Gouvernance Sûreté
La politique de Sûreté du Groupe s'organise autour de la protection des personnes, la protection des installations et la protection des informations, qui accompagnent le développement et l'efficacité économique du Groupe. Trois objectifs sont poursuivis :

- un objectif stratégique qui évalue la nature des menaces et mesure les risques pesant sur les personnes et le patrimoine du Groupe ;
- un objectif opérationnel qui met en place les ressources et les moyens nécessaires pour prévenir et protéger ;
- un objectif pédagogique qui informe et sensibilise les collaborateurs du groupe Eramet sur la réalité des risques, les moyens mis en œuvre pour y faire face, et les comportements à adopter.

Cette politique est portée par la Fonction Sûreté du Groupe. La Fonction Sûreté assiste ainsi le Comité exécutif et les responsables opérationnels dans l'exercice de leur mission de protection :

- du patrimoine physique ;
- du patrimoine intellectuel et des informations sensibles ;
- des installations détenues sous la responsabilité du Groupe ;
- des salariés du Groupe qu'ils soient en déplacement, résidents étrangers ou résidents locaux ainsi que dans le domaine de l'intelligence économique.

Le Directeur Sûreté Groupe, qui rapporte au Directeur des Ressources Humaines Groupe, est chargé :

- de proposer au Comité Exécutif les politiques du Groupe en matière de sûreté ;
- d'animer et de coordonner le réseau chargé de leur mise en œuvre, en liaison avec les Divisions du Groupe ;
- de rendre compte au Comité Exécutif de l'application et de l'efficacité de cette mise en œuvre ;
- de s'assurer de l'application des obligations réglementaires et contractuelles du Groupe en matière de sûreté ;
- de faire partager le retour d'expérience et les bonnes pratiques au sein du Groupe ;
- d'assurer l'interface avec les autorités compétentes pour la définition des politiques dans le domaine,

en France, dans les pays où le Groupe est installé et auprès des institutions internationales.

La Fonction Sûreté fait partie intégrante du développement de la démarche présentée dans le chapitre 5 de maîtrise des risques liés aux pays où le Groupe a des activités d'extraction, ainsi que dans les pays dans lesquels il élabore, transforme et/ou commercialise ses produits et services. La Direction de la Sûreté est un des principaux contributeurs du Comité Risques Pays (CRP), créé afin de piloter et limiter l'exposition d'Eramet au risque « Pays et Géostratégie » dans les pays où le Groupe est implanté ainsi que dans ceux où il souhaiterait développer des activités.

1.4.2.3.3 Stratégie de prévention des risques

Les mesures de protection mises en place par la Direction de la Sûreté sont le résultat de l'analyse, du suivi de la situation sécuritaire et de l'évaluation de la menace. Elles dépendent aussi de la nature des activités exercées par les unités du Groupe dans la région considérée, ainsi que l'efficacité des institutions publiques des pays concernés.

Dans tous les pays ou régions où la situation sécuritaire et les activités d'Eramet le justifient (Gabon, Nouvelle-Calédonie, Sénégal et Afrique du Sud), un coordinateur de protection (l'équivalent d'un correspondant sécurité) a été mis en place. Véritable correspondant local, il veille au déploiement de la politique Sûreté d'Eramet en coordination avec la Direction Sûreté Groupe.

Différents supports permettent de connaître et de mémoriser les consignes de sûreté mises en place par Eramet et sont détaillées ci-dessous :

- les fiches pays et/ou points de situation : rédigés en anglais et/ou en français, régulièrement mis à jour, ils donnent des informations générales, des conseils de comportement, voire des consignes et des directives. Ils sont disponibles sur demande à la Direction de la Sûreté et communiqués aux salariés directement concernés et une fois enregistré dans un registre des déplacements ;
- les alertes Sûreté : envoyées par email aux managers, pour ensuite être transmises à tous, ces alertes diffusent une information rapide en cas d'urgence ainsi que des consignes et recommandations (tentatives de fraude ou d'escroquerie par téléphone, etc.) ou lorsqu'une situation se dégrade brutalement dans un pays (manifestations, attentats, menaces précises, etc.) ;
- un livret Sûreté/Santé : distribué à la demande ou lors de séances de sensibilisation sur les sites, il rassemble des conseils de comportement selon les situations, leur gravité, etc. à l'attention des voyageurs du Groupe ;
- des séances de sensibilisation : individuelles ou collectives organisées notamment avant un départ à l'étranger, et sont complétées par le coordinateur de protection (lorsqu'il y en a un) dans le pays de destination.

Avant chaque déplacement à l'étranger, chaque salarié doit s'inscrire en ligne sur un registre des déplacements. Il reçoit alors, en fonction de l'analyse sécuritaire du pays concerné, des informations et conseils pour son voyage. Il a de plus accès à une application sur smartphone lui permettant de se géolocaliser en cas de besoin.

1.4.2.4 Promotion et évolution des collaborateurs

1.4.2.4.1 Principaux risques sociaux et gouvernance générale

1.4.2.4.1.1 Principaux risques

Les principaux risques sociaux identifiés sont les risques en matière d'attraction/rétention des talents, en matière de relations sociales et les risques en matière de discrimination/harcèlement.

Les risques en matière d'attraction/rétention des talents et en matière de relations sociales sont recensés dans la cartographie des risques Groupe et les risques en matière de discrimination/harcèlement sont indiqués dans la cartographie des droits humains.

1.4.2.4.1.2 La politique de Ressources Humaines du Groupe

Le groupe Eramet considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le premier levier de sa performance. C'est d'eux dont dépend la qualité de la relation client qui est au cœur du projet d'entreprise du Groupe. C'est d'eux dont dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux dont dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun de ses métiers.

La stratégie Ressources Humaines du groupe Eramet est une déclinaison de la stratégie du Groupe face aux enjeux auxquels le Groupe est confronté. Elle vise à renforcer l'engagement des collaborateurs du Groupe et s'articule autour de six axes stratégiques forts :

1. Identifier, attirer, fidéliser et développer les talents se traduisant par la volonté d'attirer les meilleurs talents, de diversifier notre *talent pool* afin de le rendre plus international, avec une meilleure représentation des femmes au niveau managérial, de développer les talents locaux, d'anticiper les besoins en compétences, de développer la transversalité, la polyvalence et la mobilité pour staffer nos projets et absorber les cycles, de préparer les leaders de demain, de développer et transmettre les compétences.
2. Développer et reconnaître la performance créatrice de valeur en veillant à la mise en place et au pilotage du cycle de performance, à accompagner la performance des collaborateurs et à renforcer le lien entre rémunération et performance : rémunérations de base, variable et long terme.
3. Renforcer les aptitudes managériales, définir et promouvoir le rôle de l'encadrement, en l'associant et en le formant à manager ses équipes.
4. Participer à la mise en œuvre d'un environnement de travail respectueux des collaborateurs et des valeurs du Groupe en visant le « zéro accident », en assurant la promotion du bien-être au travail illustré par l'équité, la transparence et l'exemplarité du management, l'éthique et le respect des valeurs du Groupe, le management actif des enjeux liés à la Santé au Travail, à l'application sur l'ensemble de ses sites des réglementations nationales et des directives de l'OIT, en assurant à nos collaborateurs une protection sociale pour couvrir les risques majeurs tout en préservant notre compétitivité.
5. Développer et promouvoir une relation constructive avec les partenaires sociaux en assurant la mise en œuvre d'une approche décentralisée mais coordonnée, ancrée dans les réalités économiques des sociétés et des sites, en animant un dialogue transparent et continu, en veillant à faire évoluer les structures et les organisations en étant exemplaire dans le traitement social.
6. Développer l'excellence opérationnelle de la fonction RH, en se dotant, dans le cadre de la transformation numérique du Groupe, d'outils performants et adaptés, en affichant une organisation claire et lisible au service de ses clients internes, en mettant la fonction RH au cœur des enjeux stratégiques et business.

Le groupe Eramet, tout en ayant une dimension internationale très prononcée (environ 60 % de l'effectif du Groupe travaille hors de France métropolitaine), repose également sur des sociétés filiales qui ont une présence et une notoriété locales importantes. La gestion des ressources humaines du Groupe doit en tenir compte, tout en s'appuyant sur des principes fédérateurs et des outils communs à l'ensemble des sociétés et sites du Groupe.

1.4.2.4.2 Attraction et rétention des talents

1.4.2.4.2.1 Des collaborateurs engagés dans la transformation du Groupe

Dans la continuité du vaste programme de transformation NeWays lancé en 2017, visant à libérer le potentiel de performance du Groupe, à créer un changement d'état d'esprit et de culture d'entreprise pour atteindre une performance rentable et durale, le Groupe a lancé en septembre 2018 une vaste enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde afin de leur permettre de s'exprimer sur 12 dimensions clés : processus de travail et de décision, transformation organisationnelle, relation avec le supérieur immédiat, agilité et innovation, etc. Plus de 6 700 salariés ont saisi cette opportunité et répondu à l'enquête.

Le taux d'engagement mesuré pour l'ensemble du Groupe en 2018 est de 67 %. Environ 400 managers d'équipes ont reçu des résultats personnalisés sur leur périmètre et construisent depuis décembre 2018 des plans d'action en collaboration avec leurs équipes, qui seront déployés tout au long de l'année 2019.

Les principales forces du Groupe mises en évidence par l'enquête sont la compréhension par les collaborateurs du rôle de leur propre travail dans l'atteinte des objectifs de leur entreprise (91 % de score favorable), le traitement avec respect par les managers (83 % de score favorable) et enfin la motivation des collaborateurs à aller au-delà de ce qui est normalement attendu pour aider leur entreprise à réussir (82 % de score favorable).

Une nouvelle enquête, prévue en 2020, permettra de mesurer les progrès sur chacune des dimensions.

1.4.2.4.2.2 Une politique de rémunération équitable et compétitive

Les compétences et le niveau de responsabilité des collaborateurs sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable et compétitive, mais aussi adaptée aux spécificités locales des pays dans lesquels ses activités s'exercent.

Un manager sur deux bénéficie de dispositifs de rémunération variable individuelle basés sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs. À compter du 1er janvier 2018, le Groupe a déployé un nouveau dispositif de rémunération variable commun à l'ensemble des managers éligibles dans le monde : il repose sur des objectifs collectifs (sécurité et indicateurs financiers) pour 60 % et sur des objectifs individuels pour 40 %. Le Groupe met à disposition une trame commune de fixation et d'évaluation des objectifs annuels.

Des dispositifs de rémunération de la performance collective peuvent exister dans certains pays, qu'il s'agisse de dispositifs légaux obligatoires (participation aux bénéfices en France…) ou volontairement mis en place par le Groupe en fonction des pratiques locales (intéressement calculé au regard des résultats de l'entreprise, plans d'épargne collectifs). Les plans de participation aux résultats sont souvent calculés sur des critères négociés, liés à la sécurité, à l'environnement et à l'activité de la Société. Selon les dispositifs en vigueur, ces primes peuvent être investies dans des dispositifs d'épargne à des conditions avantageuses.

Des enquêtes de rémunération sont réalisées chaque année pour évaluer la compétitivité des packages de rémunération proposés par le Groupe par rapport à ceux proposés par des entreprises opérant sur les mêmes secteurs d'activité.

Dans chaque pays dans lequel le Groupe est implanté, la politique de rémunération mise en œuvre vise à récompenser la performance individuelle et collective, tout en s'adaptant au contexte local.

Frais de personnel – Cotisations sociales

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel.

En 2018, les frais de personnel pour le groupe Eramet s'élèvent à 702 millions d'euros, à comparer à 676 millions d'euros en 2017.

Plus de 8 500 salariés, soit 65 % de l'effectif, ont bénéficié d'une revalorisation de leur salaire fixe en 2018, que ce soit au travers d'une augmentation générale ou d'une augmentation individuelle au mérite.

Avantages sociaux

Dans la lignée des accords Groupe relatifs à la prévoyance face aux gros risques et aux aléas de la vie, le groupe Eramet a souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés en France métropolitaine d'une assurance complémentaire frais de santé. En France, un

nouvel accord collectif a été signé en décembre 2016 par l'ensemble des organisations représentatives du personnel. Cet accord permet d'assurer la mise en conformité de la protection sociale avec la législation sur les contrats responsables, mais améliore également la prise en charge de certaines dépenses, telles que la pharmacie, les implants dentaires, la médecine douce et la chirurgie au laser des yeux.

En matière de prévoyance, un nouvel accord a par ailleurs été signé pour la France en juin 2016. Il prévoit une baisse de 10 % des cotisations salarié et employeur et la mise en place d'un moratoire de 10 mois sur les cotisations compte tenu des excellents résultats du régime, mais aussi l'amélioration des garanties décès, la mise en place d'une garantie « Aide aux aidants » permettant aux collaborateurs concernés d'avoir accès à une solution d'écoute, d'aide et de conseils auprès de professionnels.

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée (ce sont des régimes à prestations définies en général). Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Calédonie et en France. Les autres régimes sont des régimes à cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés.

Enfin, un plan de retraite supplémentaire (article 39) concernant un groupe de dirigeants est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan au 31 décembre 2018 pour les bénéficiaires actifs est de 31,9 millions d'euros.

Actionnariat salarié

Dans le souci de construire une appartenance Groupe partout dans le monde où il est implanté, et de partager la valeur créée, le groupe Eramet a opté depuis 2009 pour le déploiement de plans d'actions gratuites mondiaux. Ce programme, baptisé Erashare, a consisté à l'origine à attribuer 5 actions gratuites à chacun des salariés du Groupe, et ce quel que soit le pays d'activité, la branche, le métier ou le niveau de responsabilité.

Depuis juillet 2011 en France et en Italie, et depuis juillet 2013 dans les autres pays, les salariés bénéficient de tous les droits attachés aux actions Eramet : droit de vote et droit aux dividendes. Une brochure d'information sur Erashare a par ailleurs été élaborée dans les neuf langues du Groupe pour accompagner le déploiement mondial du dispositif.

Neuf nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre de 2010 à 2018 sur le même périmètre, et ont permis d'attribuer 2 actions supplémentaires chaque année à plus de 12 000 salariés.

Dispositif d'intéressement du personnel

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont négociés et conclus régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation. L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre avec une répartition pour partie uniforme, et pour partie fonction de la rémunération annuelle brute de référence. La Direction des Ressources Humaines du Groupe a précisé en 2014 dans une note de cadrage les trois composantes que le groupe Eramet souhaite retrouver dans les nouveaux accords renouvelés à partir de 2014 :

- résultat financier du Groupe, avec un critère commun à toutes les entités en France ;
- résultat financier de l'entité ;
- critères de progrès opérationnels propres à l'entité (critère de sécurité, taux de service, taux de rebut, variation du BFR, etc.).

Les sociétés du Groupe en France métropolitaine ont versé en 2018 de l'intéressement au titre de l'année 2017.

Ce sont ainsi 9,4 millions d'euros qui ont été versés aux bénéficiaires concernés (valeur brute). La SLN, en Nouvelle-Calédonie, a quant à elle versé plus de 4,9 millions d'euros d'intéressement aux salariés concernés.

Plan d'épargne salariale

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe Eramet ont la possibilité d'adhérer à un plan d'épargne entreprise afin de se constituer une épargne salariale. Le plan d'épargne peut recevoir la prime d'intéressement, la participation aux bénéfices, ainsi que des versements volontaires effectués mensuellement ou ponctuellement par les collaborateurs. Les sociétés du Groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés (les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés).

Une gamme de FCPE (fonds communs de placement entreprise) diversifiés est offerte aux collaborateurs du Groupe. Un dispositif de retraite collective existe également sous la forme d'un PERCO (plan d'épargne retraite collectif), sur lesquels les versements sont abondés.

Au 31 décembre 2018, 6 784 salariés et anciens salariés d'Eramet en France métropolitaine adhèrent à un Plan

d'Épargne Salariale, pour un actif total qui représente environ 80 millions d'euros, soit 11 800 euros par épargnant. Le total des actifs se répartit entre les FCPE du PEE/PEG (85 % des actifs) et le PERCO (15 %). Les sociétés françaises du Groupe ont versé en 2018 environ 3,1 millions d'euros d'abondement (valeur brute) sur le PEG (plan d'épargne Groupe) et le PERCO, soit 951 euros en moyenne par salarié bénéficiaire.

1.4.2.4.2.3. Développement des collaborateurs et gestion de carrière

1.4.2.4.2.3.1 Processus de gestion de carrière

Le développement des personnes est une valeur clé du Groupe, et le premier axe de sa stratégie RH.

La Charte Développement de Carrière et Mobilité du Groupe permet de définir les rôles et responsabilités de chacun (collaborateur, Manager et RH) afin que le développement et les évolutions de carrière des hommes et des femmes du Groupe puissent être promus et encouragés dans un cadre clair, défini et partagé et à l'aide d'outils et processus.

Elle met notamment l'accent sur la promotion de l'initiative et la proactivité du collaborateur dans son propre développement de carrière.

Pour mettre en œuvre de façon optimale ces développements de carrières, des processus de gestion sont mis en place et pilotés tout au long de l'année.

Les EAA (Entretiens Annuels d'Appréciation) permettent notamment de recenser les souhaits de mobilité et de les prendre en compte à la fois lors de réunions mensuelles du réseau des DRH et lors des « *People Reviews* ». Ces Revues Talents sont organisées au niveau des sites, *Business Units*, entités, voire pays. Elles permettent d'identifier les personnes à faire évoluer, leur potentiel…

D'autres réunions sont organisées par métiers en fonction des besoins exprimés par les opérationnels, permettant de passer en revue ces besoins d'évolution de façon transverse, d'évaluer les besoins à moyen terme et les ressources disponibles métier par métier.

Ces échanges sont consolidés au niveau de chaque division lors des revues des cadres, permettant ainsi d'aborder les EAA avec des éléments concrets d'évolution à soumettre.

Une revue des cadres dirigeants et des titulaires des postes clés du Groupe a lieu régulièrement avec le COMEX.

Des comptes rendus sont établis et le module Succession de Talent@Work, le SIRH Groupe, permet d'enregistrer ces perspectives d'évolution.

Un examen des plans de succession sur les postes clés de l'organisation est réalisé à l'occasion des Comités de Sélection ou de rémunération des Conseils d'administration d'Eramet ou de ses filiales.

LES PROCESSUS RH SONT INTÉGRÉS DANS Talent@work

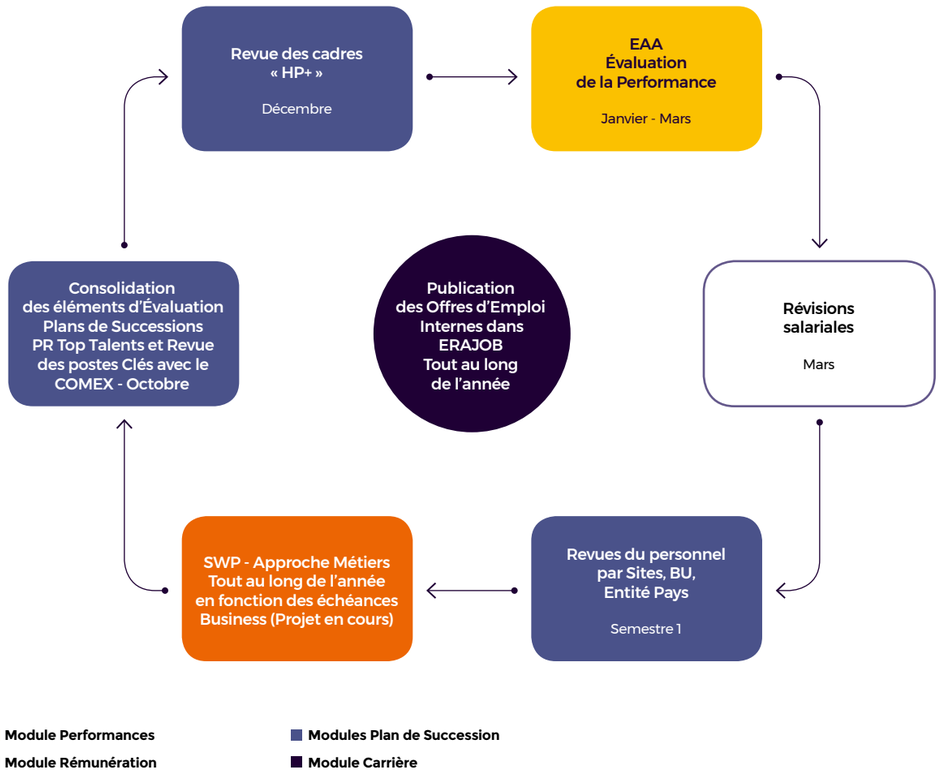

Par ailleurs, un projet relatif à la mise en œuvre d'un processus SWP *(Strategic Workforce Planning)* a été initié mi 2018 et se traduira par la mise en place d'un pilote sur les métiers de la mine début 2019 et a vocation à être étendu aux autres métiers du Groupe.

Enfin, l'Entretien Professionnel (mis en place dans le cadre de l'application de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale – article L. 6315-1 du code de travail) pour l'ensemble des salariés en France métropolitaine est déployé depuis 2015. Celui-ci est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi. Il est centré sur le parcours du salarié, son évolution professionnelle et ses besoins de formation.

1.4.2.4.2.3.2 Évaluation de la performance

La réussite d'une mobilité ou d'une évolution de carrière est la conjonction de trois éléments :

- la performance ;
- l'existence d'une opportunité ;
- la volonté de faire preuve de mobilité fonctionnelle et/ou géographique.

Clé de voûte des plans d'améliorations opérationnelles, la performance fait l'objet d'une évaluation individuelle dans le cadre des EAA basée sur des éléments objectifs, chaque appréciation s'appuyant sur des éléments factuels.

En 2018, ce sont 6 427 collaborateurs, cadres et non-cadres, qui ont ainsi bénéficié d'un entretien annuel d'appréciation. De nombreux sites ont étendu le bénéfice de ce dispositif à des populations non-cadres.

Le support destiné à l'Entretien Annuel d'Appréciation (EAA) a été modifié pour tenir compte de l'appréciation de la performance dans le cadre de la tenue du poste, de l'appréciation des compétences comportementales professionnelles notamment.

Faisant ainsi suite à la volonté de mieux suivre et évaluer la performance, la mise en œuvre de ce nouveau format, piloté par un groupe de travail ainsi que le module de suivi des objectifs *(Goal Management)* permet au manager d'apprécier la performance de

ses collaborateurs, d'engager avec eux des actions destinées à les développer et de suivre tout au long de l'année l'avancement des objectifs fixés à son équipe, ajuster ceux-ci si nécessaire, s'appuyer sur cet outil pour la réalisation d'entretiens à mi-année, etc.

L'utilisation désormais généralisée du formulaire d'EAA dans Talent@Work permet une amélioration sensible en matière d'accès à l'information sur les souhaits de mobilité exprimés, une meilleure prise en compte de ceux-ci dans les gestions de carrières et *People Review*, et un suivi optimisé.

1.4.2.4.2.3.3 Erajob, module carrière et *Onboarding*

Les offres d'emploi du Groupe sont publiées via le SIRH sur Erajob, le site carrière interne du Groupe ainsi que sur le site carrière d'Eramet, permettant de postuler en ligne, de transférer une offre à une connaissance potentiellement intéresse ou encore de se créer des alertes sur des postes spécifiques.

Le module Recrutement développé dans le SIRH, permet aux RH et managers en charge d'un recrutement par mobilité interne ou externe de pouvoir suivre la progression du processus, de la définition du poste à son pourvoi.

Afin d'accompagner les managers dans leur rôle de gestionnaire de carrière, un module de formation sur le recrutement et la mobilité est disponible dans le cadre des formations proposées par le Groupe.

Ce module permet de former managers et RH aux mêmes outils d'entretiens de sélection, de faire ses choix de façon objective et transparente, d'assurer des retours de qualité aux candidats internes ou externes et sensibilise ses participants aux sujets de non-discrimination.

De plus, l'utilisation d'un test de personnalité par des personnes dûment formées et habilités au sein des équipes RH permet de compléter l'évaluation des candidats dans le cadre de recrutements ou de certaines mobilités.

En 2018, afin de favoriser l'intégration des collaborateurs dans le Groupe, le groupe Eramet a développé un module de *Onboarding* intégré au SIRH Groupe et actuellement en cours de déploiement sur le périmètre France. Il s'agit d'une plateforme, accessible aux collaborateurs externes dès leur recrutement, permettant de créer un lien privilégié entre le futur collaborateur et son futur environnement de travail (informations sur le Groupe et ses métiers, message de bienvenue du manager, mise en relation avec ses futurs collègues, planification d'un parcours d'intégration, etc.).

1.4.2.4.2.3.4 Formation professionnelle

Le Groupe conçoit des formations destinées aux collaborateurs du Groupe :

- pour favoriser leur intégration en leur donnant rapidement les clés de compréhension sur les processus d'organisation et de gestion du Groupe ;
- pour développer leur compétences en leur donnant accès à des programmes métiers et management ;
- pour favoriser les échanges des bonnes pratiques entre les participants ;
- pour construire des parcours de développement.

Intégrer, améliorer les savoir-faire, sensibiliser sur des risques spécifiques, partager l'expérience et les bonnes pratiques, développer la transversalité au niveau du Groupe, favoriser le déploiement des méthodes managériales, affirmer davantage l'expertise du Groupe et son leadership technique ; tels sont les enjeux des programmes de formation et de l'effort de formation engagé par le Groupe chaque année, sur l'ensemble de ses sites et implantations.

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses collaborateurs, le groupe Eramet accorde par ailleurs la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences métiers visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

Des parcours de formation sont ainsi proposés aux collaborateurs.

Les programmes destinés à améliorer les compétences managériales de l'encadrement s'inscrivent dans une logique de parcours de formation managériale plus large qui intègrent également des compétences clés en matière de sécurité, de gestion de projet, de conduite du changement, d'amélioration continue des performances ou encore de communication.

IMaGE (Institut du Management du groupe Eramet) a notamment conçu en 2018 un programme de formation digitale composée de cinq modules (« Engager et piloter la transformation et le changement », « Responsabiliser et déléguer efficacement », « Faire un feedback efficace », « Gérer les situations difficiles », « Créer de la valeur : un principe essentiel ») destinés à tous les cadres du Groupe et dont l'objectif était d'accompagner la transformation managériale du Groupe (NeWays). Ce format digital en *e-learning* permet de toucher rapidement l'ensemble des cadres et offre toute la flexibilité en termes d'organisation pour l'apprenant. Il a été proposé à plus de 1 600 apprenants en 2018 et enregistré un taux de complétion de plus de 70 %.

Un programme de *mentoring* a été instauré en 2018. Il est ouvert à 14 cadres titulaires d'un poste clé du Groupe, sélectionnés par le Comex et suivis par eux sur une année, en vue de les accompagner dans leurs nouvelles fonctions, leur faciliter cette étape, développer, accompagner des jeunes potentiels, améliorer la connaissance de ces cadres par les membres du Comex, et accompagner la transformation NeWays.

Le programme Eramet Leaders Program (ELP) a rassemblé en novembre 2018 pour sa 14e promotion 21 managers du Groupe pendant une semaine, ce qui porte à 288 le nombre de cadres ayant participé à ce programme depuis 2006, permettant à ceux-ci de se constituer un réseau, d'améliorer leur connaissance du Groupe, d'échanger avec les dirigeants sur les axes stratégiques de développement, etc.

En 2018, IMaGE a dispensé près de 27 400 heures de formation. 5 000 collaborateurs environ ont suivi ses différents programmes. Cet Institut propose un corpus de 50 formations destinées à intégrer et développer nos collaborateurs.

Le programme de développement pour les cadres exécutifs du Groupe (EDP – *Executive Development Program*) démarré en 2015 se poursuit avec un nouveau format qui sera proposé à la quatrième promotion en 2019. Ce programme dispensé sur plusieurs mois est

destiné à renforcer le leadership des participants et les préparer à leur évolution au sein du Groupe.

La formation à la charte éthique par exemple, destinée à l'ensemble des cadres et du personnel « sensible » du Groupe, a été proposée en 2018 à 2 773 collaborateurs de plus.

L'accent a été mis sur la digitalisation de l'offre de formation (« *blended* » *learning, e-learning,* visio-formation…) pour atteindre un taux de 30 % de l'offre.

Au global en 2018, les salariés du groupe Eramet ont ainsi bénéficié de plus de 472 000 heures de formation soit environ 37 heures par salarié pour l'année. Ce sont ainsi près de 9 000 salariés, soit 71 % de l'effectif total, qui ont bénéficié d'une action de formation en 2018 (à comparer à 374 000 heures en 2017 qui correspondait à 30 heures par salarié et près de 8 600 salariés formés).

1.4.2.4.3 Dialogue social dense et dynamique

La politique sociale du groupe Eramet repose sur la volonté clairement affichée :

- d'impliquer fortement le management du Groupe (séminaires d'informations et d'échanges, parcours de développement, réunions avec l'encadrement du Groupe et des sociétés qui le composent, mobilité et évolution de carrière intra- et inter-Branches) ;
- d'associer les collaborateurs à la vie de leur société et du Groupe au travers d'une information claire et régulière (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet Groupe, journées d'intégration pour les nouveaux embauchés) ;
- de dialoguer avec les partenaires sociaux, tant de manière formelle (politique de rémunération, formation, protection sociale, gestion de l'emploi) qu'au quotidien sur les sites.

1.4.2.4.3.1 La déclinaison sociale de la stratégie d'Eramet

En 2018, la stratégie du groupe Eramet a été marquée sur le plan social par de nombreux projets transformants comme celui de la cartographie ou l'organisation du travail des instances représentatives, qui ont ainsi renforcé la densité et la richesse des relations sociales, facteur incontournable de compétitivité.

Des échanges multiples, approfondis et didactiques sur les questions stratégiques avec les partenaires sociaux dans les organisations et les pays concernés ont permis d'expliciter les choix techniques et stratégiques et leurs impacts en terme organisationnel.

D'autre part, au cours des deux réunions annuelles du Comité d'Entreprise Européen et du Comité de Groupe, la Direction Générale du Groupe a pu répondre aux questions d'ordre social, financier et environnemental dans un échange direct avec les partenaires sociaux. Ils ont également échangé sur les orientations du Groupe en matière de recherche et d'investissements.

1.4.2.4.3.2 Le Plan de Performance SLN 2020

À la SLN (Nouvelle-Calédonie), la Direction et les syndicats ont travaillé ensemble sur l'identification des actions prioritaires de redressement de la compétitivité pour arrêter le plus rapidement possible la destruction de trésorerie et permettre ainsi, l'atteinte des gains attendus. Fin 2017, le projet de plan de performance SLN 2020 a été présenté au CCE, accompagné des organigrammes cibles et de la dynamique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences avec un déploiement sur 2018/2019 pour arriver aux organisations cibles sur 2020.

Parallèlement, des discussions avaient été engagées entre la Direction et les organisations syndicales pour engager les efforts de productivité nécessaires sur les sites miniers. Elles ont abouti à la mise en place d'une organisation du travail à 147 heures par semaine. Cet accord, applicable au personnel des centres miniers de Thio, Népoui, Kouaoua et Tiébaghi, a été signé le 22 novembre 2018 par les organisations syndicales SICINC, SAMNC, SGCINC, SGTINC et SOENC Nickel.

1.4.2.4.3.3 La mise en place d'une nouvelle organisation au niveau de la recherche

Début 2018, après plusieurs mois d'échanges, le projet de rapprochement entre les représentants du personnel d'Eramet Research et d'Eramet Ingénierie, pour former une Union Économique et Sociale (UES) s'est concrétisé avec l'élection d'un Comité Économique et Social commun aux deux entités. Dans la continuité, en mai 2018, un projet de création d'un centre d'excellence européen, reconnu mondialement, en matière d'innovation dans les domaines de la métallurgie extractive a été présenté au CSE. Eramet Ideas sera créé au 1er janvier 2019.

1.4.2.4.3.4 Relations syndicales dynamiques

Comme en 2017, l'année 2018 a généré une actualité sociale riche en France avec notamment la négociation des ordonnances Macron laissant plus de place au dialogue social, et plus de possibilités de négociation pour les entreprises.

La Direction d'Eramet et les représentants du personnel se sont engagés de manière concertée dans un chantier de négociation sur la transformation du dialogue social avec comme objectif d'adapter la réforme aux spécificités du groupe Eramet en France métropolitaine et d'aboutir à un accord qui propose des moyens de fonctionnement au-delà du cadre légal, comme par exemple la formation du management au dialogue social et l'accompagnement des futurs élus dans leurs nouvelles responsabilités ; un dialogue social proche du terrain avec les représentants de proximité ; la mise en place de commissions santé, sécurité, conditions de travail sur tous les sites industriels… et d'autres mesures adaptées au contexte du Groupe et permettant un dialogue social de qualité.

Après de plusieurs mois d'échanges et de concertation, la Direction et les organisations syndicales CFE-CGC, FO et CFDT ont signé le 6 novembre 2018 un accord, mais ce dernier ne peut pas être déployé car il n'a pas été signé par la CGT, organisation syndicale majoritaire au sein du Groupe.

Au niveau de chacune de nos entreprises, Directions et représentants du personnel ont entamé des réflexions, voire des négociations sur des thèmes apparus récemment : égalité hommes-femmes, qualité de vie au travail, télétravail, etc. La grande majorité des sites d'Eramet dans le monde ont signé de nouveaux accords en 2018. Ceux-ci portent majoritairement sur

les rémunérations, l'intéressement et la participation et le temps de travail.

D'autre part, deux nouveaux administrateurs salariés, représentants des salariés au Conseil d'administration d'Eramet, ont été désignés en 2018, pour une durée de quatre ans, par les membres du Comité d'Entreprise Européen et du Comité d'Entreprise d'Eramet SA. Ils pourront suivre cette année une formation diplômante afin de leur permettre d'exercer pleinement leur rôle visant à la fois à favoriser la prise en compte du point de vue des salariés dans les délibérations des conseils et également, à aider l'appropriation par tous les salariés de la stratégie de l'entreprise.

1.4.2.4.4 Égalité des chances – Mesures en faveur de la non-discrimination et promotion de la diversité

1.4.2.4.4.1 Respect de l'égalité hommes/femmes

Les femmes représentent aujourd'hui 16 % de l'effectif total du Groupe, et plus précisément : 7 % des effectifs Opérateurs, 26 % des effectifs Agents de maîtrise, Techniciens et Employés et 22 % des effectifs cadres).

% de femmes dans l'effectif total	16 %
% de femmes dans l'encadrement	22 %
% de femmes dans les recrutements CDI 2018	23 %
% de femmes dans les recrutements CDI de cadres en 2018	25 %

Un nombre important d'entités du Groupe se mobilisent pour mener des actions destinées à promouvoir l'emploi des femmes y compris sur des métiers historiquement et traditionnellement tenus par un effectif plutôt masculin.

Des efforts sont donc réalisés localement pour promouvoir les métiers techniques auprès de publics de collégiennes, lycéennes et étudiantes, adapter les locaux à l'accueil de personnels féminins et promouvoir les dispositions prévues dans les accords collectifs Égalité Hommes-Femmes signés sur des nombreux sites métropolitains.

En octobre 2018, le réseau « *Women at Eramet* » a été lancé, dont la finalité est de promouvoir toutes les femmes du Groupe pour qu'elles soient actrices de leur évolution professionnelle, épanouies dans leur travail et suffisamment représentées dans toutes nos organisations. Ce mouvement s'inscrit au cœur de la stratégie du Groupe.

RSE 2023

1.4.2.4.4.2 Équilibre vie professionnelle/ Vie privée

Le Groupe a renforcé en 2018 l'effort consacré à la sensibilisation des équipes sur le respect des temps de repos et de la vie personnelle et familiale avec le déploiement de l'accord sur le droit à la déconnexion signé en décembre 2017 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour les sites du périmètre France métropolitaine. Pas de mesures radicales ni contraignantes mais des actions de sensibilisation et de prévention misant sur le dialogue et la diffusion de pratiques positives, pragmatiques et relayées par le management.

Une attention est également portée sur la prévention des risques psychosociaux, à l'occasion de l'Entretien Annuel d'Appréciation. En effet, une partie de l'échange entre le collaborateur et sa hiérarchie est consacrée, lors de ce rendez-vous annuel privilégié, à l'organisation du travail, la charge de travail et l'équilibre vie professionnelle et vie privée.

Dans ce domaine-là aussi, le Groupe favorise un certain nombre d'initiatives locales de nature différente mais destinées à favoriser ce nécessaire équilibre : un dispositif d'écoute assuré par un psychologue du travail, des congés sabbatiques ont été accordés à des salariés désireux de s'investir dans un projet personnel, des dispositifs et accords de télétravail ont été déployés sur plusieurs entités, des mesures favorisant la parentalité : aménagement du temps de travail, attribution de chèques CESU (chèque emploi service universel) pour la rétribution d'emploi d'aides à domicile (garde d'enfants, aide aux devoirs, ménage, etc.), crèche interentreprises, conciergerie, des ateliers autour du thème de la qualité de vie au travail, animés par des professionnels (nutrition, sommeil, sophrologie…) ont été aussi mises en place sur certains sites.

1.4.2.4.4.3 Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

Le groupe Eramet porte une attention à l'emploi et à l'insertion des personnes en situation de handicap.

Le Groupe compte 269 salariés en situation de handicap (données issues de l'enquête RSE). Ce décompte est probablement sous-estimé, la réglementation de certains États ne permettant pas la comptabilisation de salariés handicapés.

Sur la plupart des sites du Groupe différentes actions sont régulièrement entreprises pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap : aménagement des locaux, des accès et des postes de travail, campagne de sensibilisation, financement d'appareils auditifs, contribution à des organismes ou associations dédiées à l'aide des personnes handicapées.

Des activités de sous-traitance sont aussi confiées à des centres d'aide par le travail ou associations employant des personnes en situation de handicap. L'accessibilité des locaux est également un sujet traité sur de nombreux sites du Groupe.

1.4.2.4.4.4 Emploi des jeunes et des seniors

Une de nos priorités, mise en avant dans notre politique Ressources Humaines, est la participation à la professionnalisation des jeunes grâce à tous les dispositifs école/entreprise : stages, contrats d'apprentissage, alternance, VIE, thèses… Dans ce cadre, nous avons accueilli en 2018 plus de 1 400 jeunes, soit environ 12 % de l'effectif du Groupe (contre 1 240 jeunes en 2017, soit 10 % de l'effectif Groupe). L'engagement et les actions menées par tous les sites ont contribué à cette progression significative.

Depuis 2013, Eramet s'est engagé aux côtés de nombreux grands groupes, et dans le cadre de l'AFEP (Asso-

ciation française des entreprises privées), pour l'emploi des jeunes. Le Groupe est effectivement signataire d'une démarche baptisée « Jeunes et Entreprises ».

Avec un engagement appuyé du centre de recherche de Trappes (Eramet Ideas) et de ses équipes, Eramet participe à de nombreux forums écoles en France métropolitaine ou dans ses pays d'implantation. C'est l'occasion de présenter le Groupe et ses métiers, d'échanger avec les jeunes et de les conseiller sur leur orientation. De nombreux collaborateurs du Groupe interviennent également, bénévolement pour la plupart, dans des cursus d'enseignement, pour présenter l'entreprise ou pour délivrer des enseignements techniques spécialisés. Certains de ces experts sont également présents dans des conseils d'orientation d'écoles ou au Conseil d'administration de celles-ci. Des échanges scientifiques sont également réalisés sur certains projets avec les laboratoires de grandes écoles ou universités, et des enseignants.

Le Groupe est également très engagé dans des opérations de partenariat avec de grandes écoles au travers du versement de subventions (voyages de fin d'études…), de la taxe d'apprentissage auprès notamment de l'École nationale supérieure de chimie de Paris (Chimie ParisTech), de l'École nationale supérieure de géologie (ENSG), École nationale supérieure des mines d'Alès, de l'Université de Montpellier (géologie), des Mines ParisTech (ENSMP option Sol et Sous-sol), de Centrale Supélec (option Énergies)…

La SLN assure quant à elle un partenariat auprès des classes préparatoires du lycée Jules-Garnier de Nouméa. Le concours de la SLN est précieux pour ces jeunes Calédoniens appelés à poursuivre leurs études scientifiques en métropole.

Sur l'emploi des séniors, sur l'ensemble du périmètre du Groupe, 52 personnes dont l'âge correspond à 10 ans avant l'âge légal de départ à la retraite, ont été recrutées en CDI ou CDD.

1.4.2.4.4.5 Collaborateurs et respect des conventions fondamentales de l'OIT et des Droits de l'Homme

Eramet se conforme aux réglementations applicables dans les différents pays où le Groupe opère.

Comme le Groupe le rappelle dans la Charte Éthique, Eramet respecte les normes internationales de l'Organisation internationale du travail, et plus généralement, se conforme aux principes du droit international relatifs aux droits de l'homme. En particulier, le Groupe s'interdit de recourir à toute forme de travail forcé ou de travail des enfants, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire de ses fournisseurs ou partenaires et respecte le droit d'association.

Le Groupe assure également un traitement équitable de l'ensemble de ses collaborateurs en matière d'égalité professionnelle en luttant contre la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle, veille à préserver l'intégrité des personnes présentes sur chacun des sites, et respecte l'intégrité morale de chaque collaborateur. Le Groupe veille à la qualité des relations humaines au sein des équipes de travail. En particulier, il s'engage dans la lutte contre toute forme de violence et il participe à la promotion du respect de l'autre et de la convivialité dans les relations professionnelles.

Lors de la remontée annuelle d'information auprès des sites du Groupe sur les éléments extra-financiers, il est demandé aux différents sites du Groupe s'ils sont en conformité avec les dispositions relatives aux conventions fondamentales de l'OIT (liberté d'association ou droit de négociation collective, abolition du travail des enfants, lutte contre le travail clandestin, élimination des discriminations en matière d'emploi ou de profession) et il est important de souligner l'excellent retour (96 % de réponses positives sur 56 sites interrogés en 2018) démontrant l'attention portée sur ce sujet.

Souhaitant s'engager de manière encore plus ambitieuse dans le respect des droits humains, le Groupe s'est fixé comme objectif à horizon 2023 d'être une référence en matière de respect des droits humains dans notre sphère d'activité. Les éléments concernant la démarche du Groupe dans ce but sont présentés dans la partie 1.4.1 « Engagement en faveur des droits humains ».

1.4.2.5 Indicateurs sociaux

1.4.2.5.1 Effectif total et répartition par zone géographique

Au 31 décembre 2018, le Groupe emploie 12 705 salariés dans 20 pays, contre 12 590 salariés au 31 décembre de l'année précédente. Le reporting RH en vigueur dans le Groupe concerne les effectifs consolidés et les effectifs gérés.

EFFECTIF INSCRIT AU 31 DÉCEMBRE (CDI ET CDD)

	2016	2017	2018	RÉPARTITION 2018
France	5 136	5 049	5 089	40 %
Europe hors France	1165	1 218	1 221	10 %
Amériques	325	250	265	2 %
Afrique	3 789	3 746	3 801	30 %
Asie	245	298	381	3 %
Pacifique	2 117	2 029	1 948	15 %
Total	12 777	12 590	12 705	100 %

EFFECTIF INSCRIT 2018 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

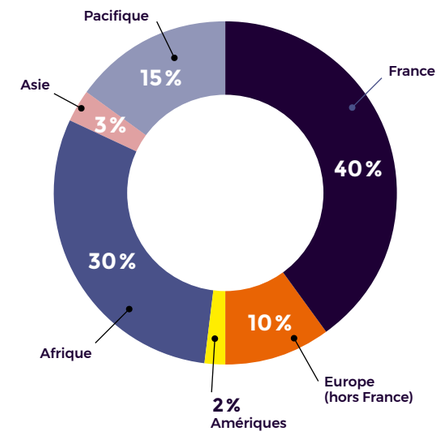

1.4.2.5.2 Répartition de l'effectif total par Divisions et BU

L'effectif inscrit a augmenté de 0.9 % entre 2017 et 2018 : il est stable pour la division Mines et Métaux, augmente pour la Holding (+ 8,8 %) et pour la division Alliages Haute Performance (+ 1,4 %). La hausse des effectifs est due en grande partie à l'augmentation du nombre d'apprentis en CDD à la Setrag au Gabon.

	2017	2017 RETRAITÉS (3)	2018	RÉPARTITION 2018
Holding (1)	**440**	**386**	420	3,3 %
Alliages Haute Performance	**5 021**	**5 021**	5 092	40,1 %
Aubert & Duval	-	3 942	3 984	31,4 %
Erasteel	-	966	987	7,8 %
Autre (2)	-	113	121	1 %
Mines et Métaux	**7 129**	**7 183**	7 193	56,6 %
Nickel	2 320	2 320	2 282	18 %
Manganèse	4 809	3 909	3 923	30,9 %
Sables Minéralisés	-	900	921	7,2 %
Lithium	-	54	67	0,5 %
Total	12 590	12 590	12 705	

(1) Holding : Eramet SA, Eramet Services, Eramet Ideas, Eramet International.
(2) Autres : Forges de Monplaisir, Brown Europe, Construction Moules Métalliques.
(3) Selon la nouvelle organisation.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF 2018 PAR DIVISIONS ET BU

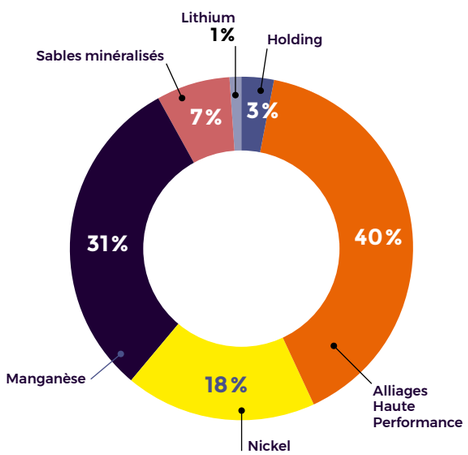

EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT

	2016	2017	2018	RÉPARTITION 2018
CDI	12 285	12 113	12 098	95 %
CDD	492	477	607	5 %
Total	12 777	12 590	12 705	100 %
Intérimaires (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)	680	900	930	

1.4.2.5.3 Répartition de l'effectif total par type de contrat

Au 31 décembre 2018, 95 % des salariés du Groupe bénéficient de contrats à durée indéterminée.

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long, le recours à des contrats de travail à durée courte reste très minoritaire.

Les salariés en contrat à durée déterminée au sein du Groupe bénéficient des mêmes droits et avantages sociaux (dispositifs de prévoyance, frais de santé, intéressement…) que les salariés sous contrat à durée indéterminée.

1.4.2.5.4 Répartition de l'effectif total par catégorie socioprofessionnelle

Eramet a étendu la notion française de catégorie socioprofessionnelle à l'ensemble de ses entités qui partagent les définitions suivantes :

- Ouvriers : *workers (blue collars)* ;
- ETAM : *clerks, technicians, foremen (white collars)* ;
- Cadres : *executives, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars).*

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	2016	2017	2018
Ouvriers	52 %	53 %	52 %
ETAM	34 %	33 %	33 %
Cadres	14 %	14 %	15 %

1.4.2.5.5 Âge moyen et pyramide des âges

L'âge moyen des salariés du Groupe s'élève à 41,4 ans au 31 décembre 2018.

OUVRIERS	ETAM	CADRES
40,9	43	43,4

Les collaborateurs de 50 ans et plus représentent 27 % de l'effectif total, ceux âgés de 30 ans et moins représentent 13 % de l'effectif total.

Eramet suit avec attention l'évolution de la pyramide des âges de ses cadres, notamment pour anticiper les départs à la retraite de ses collaborateurs clés. Depuis la mise en place du processus de *People Review* au niveau local, division et Groupe, Eramet dispose de plans de succession actualisés chaque année pour l'ensemble de ses postes clés.

PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE

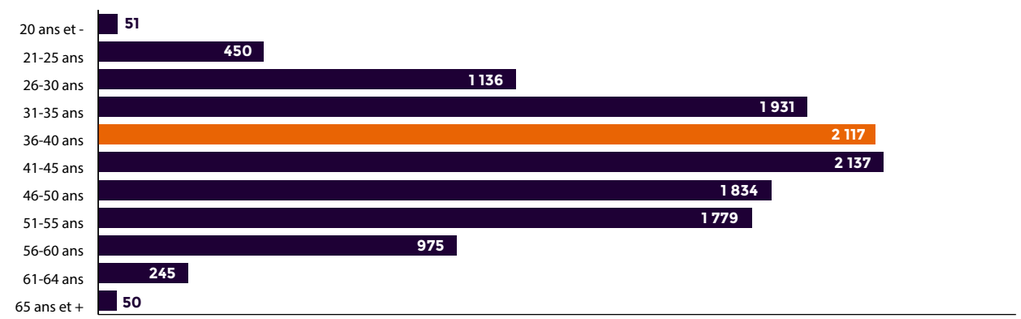

1.4.2.5.6 Recrutements

Les sociétés du Groupe ont recruté, hors mutations entre sociétés du Groupe, 1 254 salariés en 2018, en hausse de 31,6 % par rapport à 2017.

ENTRÉES (HORS MUTATIONS ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	2016	2017	2018
France	579	544	579
Europe hors France	42	135	114
Amériques	81	67	42
Afrique	519	166	305
Asie	32	23	171
Pacifique	16	19	44
Total	1 269	954	1 255

ENTRÉES 2018 HORS MUTATIONS

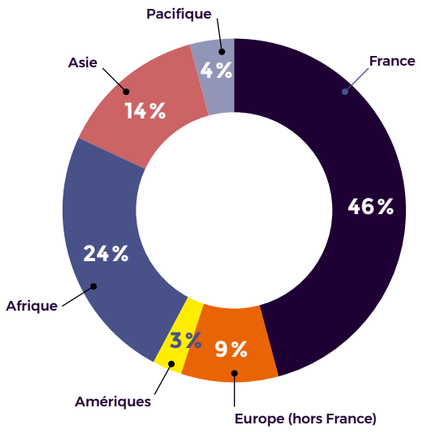

Les recrutements externes CDI, soit 603 personnes, se répartissent selon les catégories professionnelles suivantes :

RECRUTEMENTS CDI 2018 HORS MUTATIONS

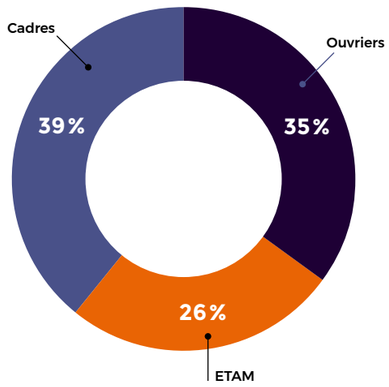

Depuis le 1er janvier 2013, Eramet suit plus particulièrement les recrutements en CDI des salariés de moins de 30 ans et de plus de 55 ans.

	RECRUTEMENTS CDI 2018	
	< 30 ANS	> 55 ANS
Total	247	52
En % du total des recrutements CDI	41 %	9 %

1.4.2.5.7 Départs

Le nombre total de départs (cette notion englobe les démissions, licenciements, mises en retraite, ruptures conventionnelles mais ne comptabilise pas les mutations Groupe) en 2018 a atteint 1 107, dont 242 démissions (22 % des départs), 230 licenciements (21 % des départs), et 224 départs en retraite (20 % des départs). Les autres motifs de sortie (37 % des départs) sont majoritairement constitués de fins de contrats à durée déterminée.

DÉPARTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS MUTATION DANS LE GROUPE)

	2016	2017	2018
France	570	592	514
Europe hors France	206	85	109
Amériques	419	140	32
Afrique	495	208	244
Asie	603	29	85
Pacifique	106	102	123
Total	2 399	1156	1 107

VENTILATION DES DÉPARTS (HORS MUTATIONS) PAR MOTIF EN 2018

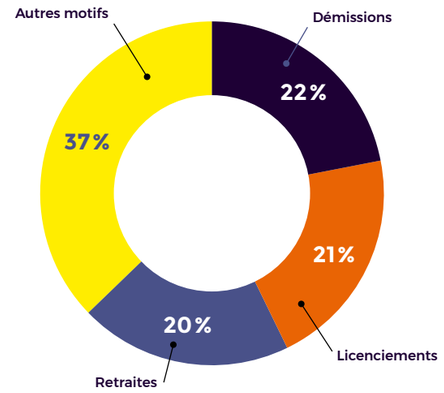

1.4.2.5.8 Organisation du travail

Temps de travail
Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences de l'activité et aux souhaits des collaborateurs. Partout où il est implanté, le groupe Eramet respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication, le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;
- en Norvège : de 37,5 heures par semaine ;
- en Nouvelle-Calédonie : de 38 heures par semaine
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur cinq jours.
- au Sénégal : de 40 heures par semaine.

Travailleurs à temps partiel
Des contrats de travail à temps partiel existent dans de nombreux pays où le Groupe est implanté. L'effectif concerné par cette modalité représente 1,7 % de l'effectif total, toutes catégories de personnel confondues.

Au 31 décembre 2018, 210 personnes étaient en temps partiels dont les trois cinquièmes concernaient des femmes.

71 % des salariés en temps partiel, soit 150 personnes, travaillent en France et représentent 3 % de l'effectif total de la France métropolitaine.

Organisation du travail
En 2018, **55 %** des salariés sont inscrits en horaire à la journée tandis que **45 %** sont en horaires postés.

Absentéisme
(Données issues de l'enquête RSE)

Les motifs d'absence pris en compte ici sont les absences aléatoires et non prévues telles que la maladie, la maternité, les accidents du travail, de trajet, les absences injustifiées.

Le taux d'absentéisme moyen pour le Groupe est de 3,0 % en 2018. Le taux d'absentéisme moyen France est de 4,1 %. Pour le reste de l'Europe, le taux moyen est de 2,7 %. La zone Amériques a un taux voisin de 1,5 %. La zone Afrique affiche un taux moyen de 2,0 % ; l'Asie 2,6 %. Enfin, le taux moyen relevé dans la zone Pacifique est de 7,0 %.

1.4.3 Engagements envers les communautés

1.4.3.1 Gestion des impacts sur les communautés locales

1.4.3.1.1 Organisation

Eramet inscrit son engagement sociétal au cœur de sa vision, en particulier sa contribution envers les populations riveraines. Jusque-là axée sur une démarche de limitation et de compensation des impacts de ses activités et d'acceptabilité sociétale, le Groupe recherche désormais à construire une relation partenariale, appréciée par les populations riveraines. C'est tout l'enjeu porté par l'objectif 5 de la Feuille de route, « Être un partenaire apprécié et contributif de nos communautés hôtes ». Un programme sur cinq ans à l'égard des communautés hôtes est déployé par les Divisions à cet effet. L'atteinte de l'objectif sera mesurée avec deux cibles à horizon 2023 :

- 100 % des sites ont mis en place un mécanisme de dialogue avec leurs parties prenantes locales ;
- 100 % des sites mettent en œuvre un programme d'investissement contribuant au développement local, en privilégiant les actions en faveur de la jeunesse.

RSE 2023

Parallèlement, le développement des outils nécessaires à la prise en compte des besoins et des problématiques des communautés est poursuivi, suivant les standards de référence internationaux, afin de prévenir les risques inhérents aux activités du Groupe. Celui-ci déploie en effet une démarche de gestion des impacts pouvant être générés par ses activités pour les communautés locales.

La prévention de ces impacts passe avant tout par la mise en œuvre de mécanismes de dialogue avec les parties prenantes concernées ou leurs représentants. Des mesures de maîtrise des risques plus ciblées sont également mises en place par les sites concernés, selon les risques évalués pour certaines activités.

Sur les sites industriels de taille significative, ce sujet est le plus souvent porté par les responsables Santé-Sécurité-Environnement, les impacts pour les populations riveraines à proximité des sites étant principalement liés aux enjeux environnementaux.

Concernant les activités extractives, la gestion des relations communautaires recouvre des thématiques beaucoup plus larges. C'est la raison pour laquelle les sites miniers du Groupe disposent de ressources dédiées à ces questions d'ordre sociétales, indispensable au développement d'une activité minière responsable. Ces professionnels font partie d'un réseau piloté par la Direction de la Communication et du Développement Durable du Groupe. L'objectif est d'alimenter une plateforme d'échanges de bonnes pratiques et de documentation, afin de valoriser l'expertise interne développée au sujet des relations communautaires. Des initiatives du Groupe « Relations avec les communautés » sont partagés avec les collaborateurs sur l'intranet, afin d'illustrer l'engagement citoyen de l'entreprise.

1.4.3.1.2 Modes de dialogue avec les communautés locales

Les sites pouvant générer des impacts sur l'environnement et les riverains mènent des actions d'information et de consultation avec ces derniers, qu'il s'agisse d'obligations réglementaires ou d'initiatives volontaires. La connaissance des populations riveraines et la mise en place d'échanges avec ces dernières constituent en effet un préambule à la prévention des impacts potentiels des activités. Cette démarche universelle est adaptée par chaque entité selon ses enjeux spécifiques.

En 2018, près de 60 % des sites – dont 100 % des sites et projets miniers – ont ainsi développé un dialogue envers les communautés, de façon informative ou consultative.

Les sites qui ont engagé un processus d'information de leurs communautés ont participé à des instances d'information ou organisé eux-mêmes des réunions d'information destinées aux riverains.

En complément, certains, dont la totalité des sites miniers et des projets, ont mis en place des dispositifs spécifiques de consultation des riverains pour assurer la prise en compte des attentes de ces derniers dans leurs décisions, qu'il s'agisse de la maîtrise des impacts environnementaux et sociétaux, ou encore du développement d'opportunités communes.

INFORMATION : OUTILS PRIVILÉGIÉS

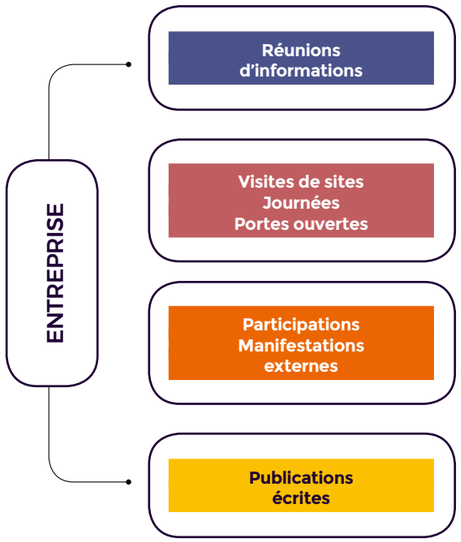

CONSULTATION : MODE OPÉRATOIRE

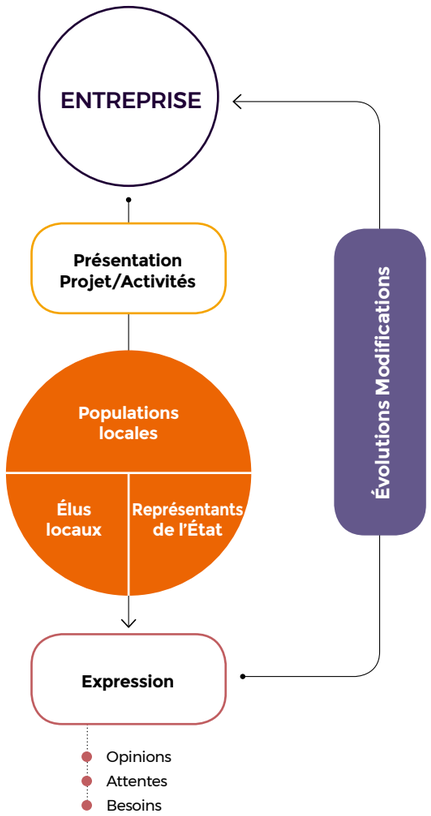

La tenue de réunions d'informations est le moyen privilégié par les sites pour communiquer auprès des populations locales. L'information ainsi partagée couvre les activités du site, mais également les impacts environnementaux et/ou sociétaux.

Pour les projets ou sites développant de nouvelles activités, ces réunions d'information sont essentielles pour en expliquer les caractéristiques et présenter les mesures déployées de maîtrise des impacts. GCO (Sénégal) par exemple organise des rencontres périodiques d'information et de sensibilisation avec les populations dans leurs villages respectifs, dans les mairies ou les bureaux de l'administration territoriale, en plus de la poursuite de ses contacts permanents avec les communautés.

Les sites en opération ont également l'occasion d'informer régulièrement leurs riverains. En France, du fait de leur statut Seveso Seuil Haut ou d'ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), certains sites participent à des « Commissions de suivi des sites », composées de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des riverains, des exploitants et des salariés. Ces commissions constituent un cadre d'échange et de suivi des activités du site. Au-delà des obligations réglementaires, certains sites mettent eux-mêmes en place des réunions d'information, comme les sites d'Eramet Norway.

En 2018, la moitié des sites du Groupe ont organisé des visites, à l'occasion de journées portes ouvertes ou d'événements particuliers. Cette démarche d'ouverture, appréciée des différents publics accueillis, permet en effet à ces dernières de visiter les installations et ainsi de mieux comprendre les activités et enjeux des sites.

CATÉGORIES DE PUBLIC PARTICIPANT AUX VISITES DE SITES

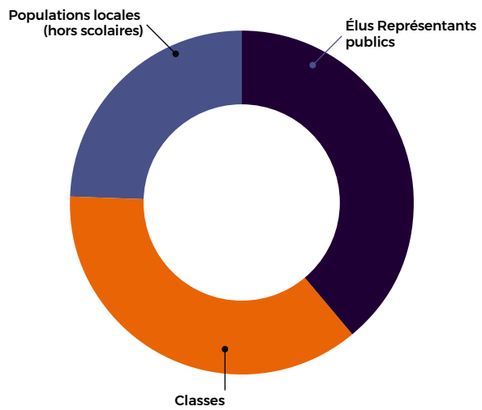

Périmètre monde.

Les installations de la SLN (Nouvelle-Calédonie) ont reçu en 2018 plus de 900 personnes grand public. Ce sont les mines, et en particulier le domaine de Thio, qui accueille mensuellement des visites en partenariat avec l'Office du tourisme, qui concentrent le plus grand nombre de visiteurs, montrant l'intérêt des populations pour les métiers du nickel. Comilog Dunkerque (France), à l'occasion des 40 ans de l'usine, a par exemple organisé sa première journée portes ouvertes.

Leur présence lors de manifestations extérieures organisées localement, comme les foires ou les salons, permet également aux sites de communiquer sur leurs activités et leurs engagements sociétaux auprès de publics divers. Ce type de communication est notamment plébiscité par les sites industriels, comme les entités d'Eramet Norway ou d'Aubert & Duval (France).

La consultation, mode de dialogue plus engageant avec les communautés, suit un rythme régulier. Sa fréquence est variable selon les sites et les besoins de la consultation : d'une à deux fois par an à une fréquence trimestrielle. C'est notamment le cas de Comilog au Gabon, qui réalise une action trimestrielle au minimum à travers son cadre de concertation, et d'Eramine Sudamerica (projet Lithium Argentine), qui organise ses réunions de consultation au sein de maisons communales.

La tenue de consultations peut également être requise dans le cas de projets spécifiques. Setrag (Gabon), dans le cadre du projet de remise en état de la voie ferrée du Transgabonais, qui touche particulièrement la zone d'Owendo, a organisé des séances de concertations publiques, ainsi que des comités de suivi avec la municipalité concernée.

Mise en place de mécanismes locaux de gestion de plaintes

Plus de la moitié des sites du Groupe, dont les sites miniers situés au Gabon, au Sénégal et les projets en Argentine et en Indonésie, développent leur propre mécanisme permettant de recevoir et traiter les plaintes des communautés riveraines. Les modalités d'utilisation, de réception et de traitement des plaintes sont gérées directement par les sites. À l'instar de la question des relations communautaires, la réception et le traitement des griefs est porté sur les sites industriels par les responsables locaux en charge de la santé, la sécurité et l'environnement. Sur les sites miniers, cela fait partie des missions relevant des relations communautaires. Le suivi des griefs fait l'objet le plus souvent d'une présentation en Comité de Direction du site, intégrant ainsi le *top management*.

1.4.3.1.4 Gestion des risques spécifiques

Certaines activités des sites d'Eramet peuvent générer des impacts sur les populations riveraines, et font l'objet de mesures de maîtrise dans le respect de la « hiérarchie d'atténuation » consistant à éviter, réduire et compenser ces impacts, en complément de l'approche générale d'information et d'échange présentée ci-dessus.

La présence d'une entreprise à proximité d'une zone habitée constitue une source supplémentaire de risques liés à l'activité pour les populations riveraines. Concernant les risques pour les populations du fait d'activités économiques, deux types de mesures préventives peuvent être mises en place : des mesures visant à protéger les populations (exemples : infrastructures, gardiennage, limitations d'accès…) et des mesures visant à informer les populations des risques encourus (exemples : affichage, sensibilisation…).

Eramet apportant une attention particulière pour prévenir ces risques au plus tôt dans ses projets industriels ou miniers, une démarche de prévention des risques

industriels est déployée en continu par le Groupe et détaillée en 1.3.1.4. Les sites concernés contrôlent l'accès aux sites, mettent en place des barrières et des signalétiques informatives, et certains sites ont également recours à du gardiennage.

Les risques liés à l'activité font partie de l'information partagée dans le cadre du dialogue avec les populations. En 2018, la Setrag (Gabon) a ainsi organisé une campagne de communication de grande ampleur pour sensibiliser aux risques de collisions entre les trains et les personnes, liées au non-respect des consignes de sécurité. Une diffusion de spots vidéo à la télévision nationale, reprenant le scénario d'accidents déjà arrivés et les consignes de sécurité, a été complétée par des spots radio en plusieurs langues locales. Sur des zones identifiées plus à risque, des interactions directes auprès des personnes sur les voies ont été réalisées pendant plusieurs mois et plusieurs dizaines de milliers de personnes ont pu être rencontrées.

Les mesures de sûreté protégeant les collaborateurs et les infrastructures, telles que le gardiennage, sont encadrées par la politique Sûreté adoptée par Eramet. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du droit international, du droit français et du droit des pays dans lequel Eramet est implanté. Dans le cadre de cette politique, la prévention des risques en matière de sûreté pour les communautés passe par le dialogue et les relations de respect mutuel avec les populations locales. La formation, les règles d'utilisation de la force et les équipements des personnels de sécurité sont décidés, dimensionnés et contrôlés par un Responsable de la Sûreté du site, qui agit dans le cadre défini par le Directeur de la Sûreté Groupe. L'usage de la force est strictement limité aux cas d'extrême nécessité et à un degré proportionnel à la menace.

Les activités de certains sites miniers du Groupe requièrent des acquisitions de terrains auprès de communautés qui y résident ou y exercent des activités économiques (agricoles ou commerciales notamment). Ces opérations peuvent présenter des risques d'atteinte aux droits humains (droit de propriété ou droit à un niveau de vie suffisant de ces communautés notamment). Les sites concernés mettent en place des équipes dédiées pour maîtriser les impacts potentiels et se réfèrent pour prévenir ces derniers aux exigeants principes énoncés dans la Norme de Performance de la Société Financière Internationale (groupe Banque Mondiale) relative à ces activités de relogement, avec en particulier la mise en place de plans d'action de réinstallation.

C'est notamment le cas de Grande Côte Opérations au Sénégal, qui réalise une exploitation itinérante sur la concession minière accordée par l'État. Du fait de la problématique particulière de ce site, le département Environnement et Communautés compte une équipe spécialisée en déplacement de populations et restauration du cadre de vie, chargée d'anticiper les déplacements et de travailler à la mise en place des plans d'actions de réinstallation, nécessitant un travail de long terme auprès des populations concernées.

Au Gabon, dans le cadre du projet de remise en état de la voie ferrée du Transgabonais porté par la Setrag, des travaux sont prévus sur les 30 premiers kilomètres de la voie ferrée au départ de Libreville, afin de garantir la sécurité de la voie et des riverains. Ces travaux occasionnent le déplacement des populations et des commerçants occupant le domaine ferroviaire, propriété incessible de l'État. Une cellule de réinstallation a été créée au sein de la Direction portant le projet. La cellule est chargée de piloter la mise en œuvre de plans d'actions de réinstallation et de plans de développement locaux (restauration des moyens d'existence) dans le cadre de déplacements involontaires de populations conformément aux standards internationaux cités ci-dessus. En 2018 a ainsi commencé le déplacement des commerçants d'un marché installé à Owendo au bord des voies, qui sera finalisé avec l'installation de ces commerçants dans un nouveau marché en 2019.

Comilog (Gabon) a engagé un dialogue de long terme avec les communautés sur le sujet des déplacements liés aux projets. Dans le cadre de l'exploitation de la zone des bordures du plateau Bangombé, des rencontres sont organisées depuis 2007 entre la Comilog, l'administration et les représentants des principaux quartiers concernés. Ces rencontres se sont poursuivies tout au long de l'année 2018 avec les populations, en présence de représentants des autorités publiques et locales. Le projet final de construction, un lotissement de plus de 400 habitations et des infrastructures collectives, devrait mobiliser une vingtaine d'entreprises nationales et locales pendant deux ans. Pour le projet Comilog 2020, les consultations du public se poursuivent en 2019 et concernent des terres agricoles.

Certains sites présentent également des risques d'impact sur l'environnement pouvant affecter les riverains. Le Groupe déploie tous les moyens nécessaires pour réduire son empreinte environnementale tant sur ses sites en activité que dans le cadre de ses projets en développement. Les mesures mises en œuvre pour la préservation des risques environnementaux et industriels (partie 1.3 « Préservation de l'environnement ») visent également à limiter les nuisances envers les communautés riveraines, et éviter les risques de pollution et ceux liés à une réduction de leur accès aux ressources naturelles.

Près de la moitié des sites du Groupe entretiennent des relations particulières avec des organisations publiques ou associatives de proximité au sujet des problématiques environnementales rencontrées. Il s'agit principalement d'échanges directs à l'initiative des sites ou de rencontres dans le cadre de réunions organisées régulièrement par les autorités locales.

Allant plus loin, certaines entités ont également développé des partenariats avec des acteurs spécialisés. C'est notamment le cas des sites d'Eramet Norway, qui collaborent depuis plusieurs années avec l'ONG Bellona sur des sujets environnementaux. La SLN, par ailleurs membre de Scalair, soutient en outre des organismes de recherche néo-calédoniens telles que l'Observatoire de l'environnement (L'Œil), réalisant un suivi environnemental du milieu marin et de la qualité de l'air. Eramine Sudamerica (projet Lithium Argentine) a développé un réseau d'observateurs environnementaux, composée des riverains volontaires formés sur la mesure de pollutions et d'émissions environnementales, avec l'Université de Salta. Cette démarche partenariale vise à rendre les populations locales actives dans la gestion des risques environnementaux liés au projet. La Setrag a signé en 2018 un partenariat avec l'Agence nationale des parcs nationaux, un établissement public gabonais à caractère scientifique et environnemental, visant la préservation de la biodiversité et la lutte contre le braconnage d'espèces protégées.

En 2018, le centre minier de Kouaoua (SLN, Nouvelle-Calédonie) a fait l'objet d'un blocage physique par un groupe de jeunes riverains contestant le démarrage

de l'exploitation de trois gisements, autorisé en mai de la même année, après plusieurs années de consultation avec les autorités publiques et les autorités coutumières locales. Le site a pu reprendre son activité, après un processus de concertation avec l'ensemble des parties prenantes (jeunes, coutumiers, syndicats et autorités). Cet événement a contribué à mettre en place une nouvelle organisation de la relation avec les parties prenantes des sites.

1.4.3.2 Développement d'opportunités pour les communautés

Eramet, en tant qu'entreprise citoyenne, souhaite devenir une société contributive aux enjeux d'intérêt général dans les territoires où elle opère et y consacre un des objectifs de sa Feuille de route RSE. Spécialement dans ses relations avec les communautés locales, le Groupe travaille à passer d'une démarche de limitation et de compensation des impacts de ses activités à une approche partenariale, recherchant une contribution positive pour les populations locales, en améliorant leur situation suivant leurs priorités et leurs aspirations. C'est d'autant plus vrai pour les activités minières du Groupe, pour lesquelles le développement de bonnes relations entre tous les acteurs du territoire est essentiel pour une création de valeur partagée sur le long terme.

RSE 2023

1.4.3.2.1 Création d'emploi local

Les grandes filiales du Groupe contribuent de manière significative à la création d'emploi dans les zones où elles sont implantées, en recrutant la grande majorité de leurs équipes localement. Ainsi, le groupe Eramet, via ses filiales Comilog et Setrag, emploie au Gabon près de 3 000 personnes en direct. 98 % des postes créés sont occupés par des Gabonais, faisant du Groupe le second employeur privé du Gabon. La SLN, premier employeur privé de Nouvelle-Calédonie, propose plus de 2 000 emplois directs. La région Auvergne-Rhône-Alpes concentre plus de la moitié des emplois créés par le Groupe en France métropolitaine.

Au Sénégal, Grande Côte Opérations (GCO), qui représente plus de 700 emplois directs, a créé une commission de recrutement avec les autorités municipales afin de favoriser le dynamisme du bassin d'emploi local. Eramine Sudamerica (projet Lithium, Argentine) a également développé un programme de développement communautaire auprès des communautés locales axé sur l'emploi. Près de 45 % des employés viennent des villages les plus proches du projet, le reste de la capitale de la province de Salta.

Par ailleurs, de nombreux sites travaillent au développement des compétences locales sur le long terme afin de développer l'employabilité sur les territoires.

Au Gabon, la Comilog a poursuivi sa contribution au fonctionnement de l'École des mines et de la métallurgie de Moanda (E3MG, ouverte en 2016) fruit d'un partenariat public-privé entre l'État gabonais et le groupe Eramet. Cette école, qui a pour objectif la formation de jeunes gabonais aux métiers de la géoscience, du génie des procédés, de la recherche et exploitation minières, a célébré en 2018 la remise des diplômes de la première promotion de l'École, en présence du chef de l'État gabonais et de la Présidente-Directrice Générale du Groupe. La promotion Jacques Libizangomo Joumas compte 27 diplômés, et plusieurs d'entre eux ont signé un contrat avec la Comilog.

C'est avec un établissement public gabonais, l'Office national de l'emploi, que la Setrag a développé un partenariat visant la mise en place de contrats d'apprentissage pour les jeunes. 282 jeunes ont été formés en 2018. La majorité des jeunes en fin d'apprentissage ont été recrutés par la société.

La société Aubert & Duval (France) a également fait de l'aide à l'apprentissage un de ses engagements de long terme. Elle soutient l'activité de structures locales proposant des solutions de mobilité et d'hébergements pour les alternants en Auvergne, comme le Sira et le Corum Saint-Jean.

En 2018, plus de 55 % des sites du Groupe ont accueilli et formé des stagiaires, des apprentis ou des thésards, de quelques semaines à plusieurs mois. Cela représente plusieurs centaines d'étudiants ou apprentis chaque année.

1.4.3.2.2 Développement économique local

Le groupe Eramet contribue au développement des activités économiques sur les territoires où il opère, d'une part via ses pratiques d'achats, et d'autre part en soutenant les initiatives visant le développement d'activités locales.

95 % des entités du Groupe ont déclaré des achats locaux en 2018. La part de ces derniers dans le montant total des achats des entités interrogées, représentant 40 % en moyenne, peut atteindre jusqu'à 90 %. En 2018, les deux tiers des achats de prestations et produits de la SLN (en considérant les achats locaux sur le total des dépenses, hors masse salariale et CAPEX) ont été réalisés en Nouvelle-Calédonie. Pour la même année, ce sont 65 % des achats de la Comilog qui ont été réalisés au Gabon. L'année 2018 a en effet été marquée par de forts investissements (engins et machines non produits au Gabon), qui ont légèrement diminué la part des achats nationaux par rapport aux années précédentes (75 % en moyenne).

Les activités des sites du Groupe peuvent nécessiter un recours à la sous-traitance, et favorisent de ce fait l'émergence d'entreprises locales. C'est le cas notamment à la SLN en Nouvelle-Calédonie, dont les mines, l'usine et les services de support sous-traitent des activités et font appel au tissu d'entreprises locales.

Certains sites accompagnent plus particulièrement le micro-entreprenariat local. La Setrag (Gabon) participe ainsi à l'aménagement et à la réhabilitation de marchés, comme cela a été le cas à Franceville en 2018. En Nouvelle-Calédonie, la SLN a poursuivi son soutien financier à l'ADIE (Association pour le Développement de l'Initiative Économique) dont elle est partenaire

depuis 18 ans, et qui propose des prestations d'accompagnement aux micro-entrepreneurs, ainsi qu'au concours Créadie, où la SLN accorde un prix, celui du « Coup de cœur des réseaux sociaux » attribué en 2018 pour un service d'aide à domicile à Thio. À travers sa contribution à l'association Initiatives Nouvelle-Calédonie, elle participe à la création et au développement d'entreprises pérennes, génératrices de valeur ajoutée et d'emploi, localisées en Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement les projets portés par des salariés de la SLN, des projets de sous-traitance ou encore des porteurs situés dans les communes où est implantée la société, au nombre de 20 en 2018.

1.4.3.2.3 Construction et réhabilitation d'infrastructures locales

Les sites miniers du Groupe ont poursuivi en 2018 leur participation à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures locales, favorisant le développement communal et économique de leurs zones d'implantation.

En Nouvelle-Calédonie, c'est dans le cadre de conventions tripartites, avec les communes minières et les Provinces, que la SLN contribue à la mise en place d'équipements communaux. En 2018, la société a par exemple participé au financement de travaux d'alimentation en eau potable et d'infrastructures culturelles (école de musique, espace culturel, médiathèque…) pour la mairie de Koumac (Province Nord) et à la rénovation de la maison des sports et des études pour la création d'une voie piétonne pour la commune de Thio (Province Sud).

GCO a établi avec l'État sénégalais un programme social minier, qui engage la société à réaliser annuellement des investissements en faveur des communautés riveraines. Ces dépenses sont laissées à la gestion de la société, qui a décidé de créer pour cela une commission tripartite. Cette commission, rassemblant notamment les maires, des représentants de GCO, des populations locales et de la société civile, est chargée de répartir les fonds entre les actions à mener. La zone concernée par ce programme regroupant plusieurs villages, est assez étendue. Un système d'allocations rotatif a été mis en place, permettant une concentration par commune pour chaque année et ainsi des investissements plus conséquents.

Au Gabon, la Comilog et la Setrag s'investissent massivement pour le développement des localités alentour. La Comilog a doté les populations de quatre villages autour de Lastourville d'infrastructures d'eau et d'électricité. L'entreprise a également été sollicitée par les autorités locales de Moanda pour la réfection des voies latéritées de la ville. L'action de la Setrag s'est particulièrement axée sur l'eau cette année. Au bénéfice des localités autour du réseau, la société ferroviaire a ainsi contribué à la réhabilitation de fontaines publiques, à la potabilisation de l'eau dans les cités et des travaux d'assainissement.

Le développement communal peut également englober des actions portant sur les infrastructures dédiées à l'éducation et la santé, présentées ci-dessous.

1.4.3.2.4 Actions sociétales et mécénat de compétence

Le groupe Eramet est engagé à différents niveaux dans ses actions en faveur des communautés riveraines des sites, visant le développement de la vie locale à travers une approche partenariale. Les dépenses sociétales présentées ici sont en effet réalisées principalement à travers des collaborations au bénéfice des communautés, de l'environnement ou du territoire.

En 2018, les entités du Groupe ont mené plus de 140 actions de partenariat ou de mécénat.

PRÉSENTATION DES ACTIONS PAR TYPE DE PARTENAIRES [1]

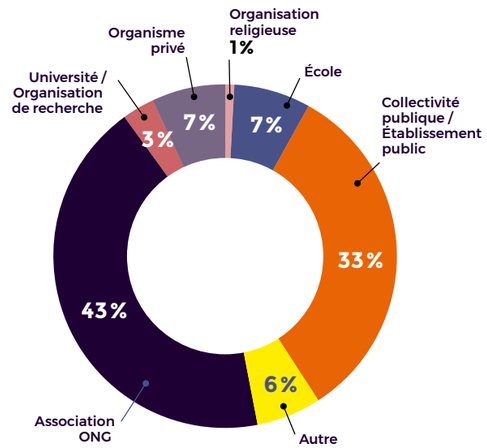

Comme on peut le voir sur le schéma ci-dessus, qui présente la répartition des partenariats conclus (en nombre) par type d'organisme, les associations (sportives, culturelles ou de riverains) et les ONG sont les principales bénéficiaires de la démarche partenariale du Groupe. Le second type de partenaires privilégiés par le Groupe est constitué d'acteurs publics, d'une part des collectivités (gouvernement, municipalité, région, département etc.) et d'autre part des établissements publics (agence publique, parc national, hôpital, chambre de commerce etc.).

En termes de montants cette fois, les entités du Groupe ont consacré plus de 7,4 millions d'euros environ aux partenariats et mécénats de l'année. La gestion par la Comilog Gabon de l'Hôpital Marcel-Abéké contribue également à l'engagement sociétal du Groupe, à travers une subvention annuelle de 3 millions d'euros. Il est à noter que cette contribution significative n'est pas comptabilisée dans le montant des partenariats et mécénats ci-dessus, car il s'agit d'une structure opérée en direct par une entité du Groupe.

(1) La représentation graphique intègre également la contribution annuelle de 3 millions d'euros de Comilog Gabon auprès de l'Hôpital Marcel-Abéké, dont la Comilog assure la gestion, non comptabilisée dans le montant des partenariats/mécénats de l'année.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR DOMAINE D'ACTION [1]

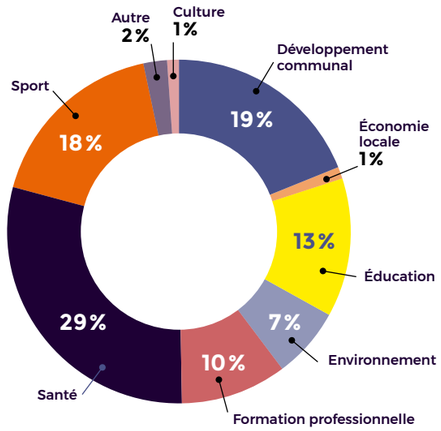

Les principaux domaines d'action soutenus par Eramet sont **la santé, le développement communal, le sport et l'éducation.**

Santé

La santé est un des axes prioritaires d'engagement du groupe Eramet.

Les entités du Groupe au Gabon agissent en particulier pour développer l'accès des populations locales aux infrastructures de santé. L'Hôpital Marcel-Abéké est ouvert à l'ensemble de la population. Les tarifs des prestations ont fait l'objet d'un abaissement en 2018, afin de favoriser la prise en charge.

Le paragraphe 1.4.2.2 « Santé des collaborateurs » présente de façon plus détaillée l'organisation et les évolutions de l'Hôpital en 2018.

Setrag a poursuivi son action sur la gratuité des consultations et des soins de santé pour les riverains dans les sept centres de santé de la ligne, répartis sur quelque 600 kilomètres, en complément de ses actions de mécénat pour les centres médicaux des gares.

La Comilog continue de plus le développement de son programme Gamma en soutien aux actions de sensibilisation au VIH/sida menées par le gouvernement gabonais. Mis en place par la Comilog depuis 2006 pour lutter contre le sida, ce programme encadre un vaste périmètre d'actions : de l'information grand public sur la maladie au dépistage anonyme en passant par la prise en charge intégrale des collaborateurs ou ayants droit. À l'occasion d'un rallye scientifique organisé avec l'Association des Étudiants de Moanda en 2018, la société a par exemple sensibilisé les participants sur l'intérêt du dépistage volontaire, laissant à chacun la possibilité de se faire dépister gratuitement et de manière anonyme.

Au Sénégal, c'est la vaccination qui fait l'objet d'un engagement particulier de GCO. Partenaire de long terme d'AFRIVAC, la société soutient les projets de cette fondation, qui vise notamment la mise en œuvre de campagnes de vaccinations des enfants du Sénégal et de sensibilisation des parents sur le sujet.

En Argentine, le projet Eramine Sudamerica (projet Lithium) offre un support logistique au bénéfice de différents organismes publics, en facilitant l'accès à des spécialistes de santé sur le plateau ou des représentants chargés de réaliser un recensement sanitaire et social, permettant de mieux identifier et répondre aux besoins des populations isolées.

Développement communal

On entend par développement communal le financement d'infrastructures publiques couvrant un ou plusieurs sujets au bénéfice d'une commune ou d'une localité (économie, santé, sport, éducation etc.). Ce point particulier fait l'objet d'un focus, au paragraphe précédent 1.4.3.2.3. Cet enjeu est prépondérant du fait de l'activité minière du Groupe, qui s'inscrit dans une démarche d'engagement pérenne auprès des communautés riveraines.

Sport

L'implication du Groupe en faveur du sport est universellement partagée par ses entités. Cet engagement poursuit plusieurs objectifs, dont le soutien du tissu associatif local souvent à destination des jeunes et le développement de l'attractivité du territoire pour les collaborateurs. Plus d'une dizaine de sites soutiennent ainsi directement des associations sportives locales, en particulier en Auvergne-Rhône-Alpes, mais également en Nouvelle-Calédonie, dans les pays scandinaves d'Eramet Norway et d'Erasteel Kloster (Suède) ou encore au Gabon.

Pour Comilog (Gabon), principal contributeur de l'AS Mangasport, le soutien actif à plusieurs associations sportives de Moanda constitue un élément clé de son engagement en faveur des jeunes, permettant à la jeunesse de la localité de s'épanouir à travers le sport, en complément de ses actions en faveur de l'éducation.

(1) La représentation graphique intègre également la contribution annuelle de 3 millions d'euros de Comilog Gabon auprès de l'Hôpital Marcel-Abéké, dont la Comilog assure la gestion, non comptabilisée dans le montant des partenariats/mécénats de l'année.

Éducation
Le Groupe est engagé dans une politique de soutien actif à l'éducation en faveur des populations locales et des jeunes en particulier. Ce soutien se traduit de plusieurs façons sur les sites et au sein des projets du Groupe, en particulier par des dons financiers ou en nature mais également par des actions à l'intention des jeunes scolarisés.

C'est dans ce cadre notamment que la Comilog (Gabon) a mis en place un programme pluriannuel de soutien aux établissements scolaires de la ville de Moanda. Cela se matérialise par des dons en matériel didactique, et informatique, ainsi que la réalisation de travaux d'adduction d'eau ou d'électricité et de réfection de bâtiments. La réhabilitation d'écoles à Moanda et à Bakoumba constitue une importante réalisation de la Setrag (Gabon) en 2018, qui a de plus poursuivi son action de transport scolaire pour environ 400 élèves des collèges et lycées des localités aux alentours de ses gares.

De nombreux sites et filiales du Groupe entretiennent des relations suivies avec les structures d'enseignement. Cela se traduit notamment par des visites de sites organisées pour les classes de tous niveaux, pour faire connaître les métiers et enjeux industriels et miniers d'Eramet, comme ce fut le cas en 2018 pour plus de la moitié des entités du Groupe.

On compte également des actions de collaboration avec des établissements d'enseignement, sous la forme d'interventions par des employés dans des établissements ou du mécénat de compétence, comme l'ont fait les salariés de plus d'un tiers des sites en 2018. Des représentants des sites ou du Groupe interviennent ainsi en tant qu'experts au sein de formations spécialisées, à l'instar de l'École des mines de Moanda au Gabon, du CFTMC de Poro en Nouvelle-Calédonie ou encore de lycées professionnels à la demande des Chambres de Commerce régionales en France.

Fondation Aubert & Duval
Créée en 2010, la Fondation Aubert & Duval a pour objet de développer des initiatives contribuant au dynamisme des territoires d'implantation des sites de la société en France et ambitionne de soutenir des projets du monde associatif ou micro-économique. La Fondation collecte les demandes des sites français Aubert & Duval en matière de mécénat, étudie les projets et réalise un arbitrage. Ainsi, cinq sites se sont engagés auprès de la Fondation en 2018, permettant à la Fondation de mener cette année plus d'une trentaine d'actions en faveur d'acteurs locaux de l'éducation, du sport et de la culture d'Auvergne-Rhône Alpes.

1.5 Gouvernance

1.5.1 Éthique, Conformité et lutte contre la corruption

Le Groupe s'engage à conduire ses activités, partout dans les pays dans lesquels il opère, dans le plus strict respect des lois et réglementations, qui lui sont applicables. La rigueur, la transparence et la sincérité sont les valeurs qui constituent le socle de la conduite éthique d'Eramet.

RSE 2023

Afin de préserver l'intégrité des affaires et d'appréhender au mieux les enjeux internationaux, notamment quant à la conformité aux plus hauts standards éthiques, et à la conduite de nos activités dans un environnement en constante évolution, le Groupe s'est doté d'une Charte d'Éthique, qui constitue le texte fondateur du Programme de Conformité.

Ce document est traduit dans les 12 langues principales du Groupe (français, anglais, italien, espagnol, portugais, japonais, coréen, chinois, allemand, suédois, norvégien, indonésien) et en accès direct sur le site internet du Groupe :

http://www.eramet.com/sites/default/files/charte_ethique_groupe_eramet_francais.pdf.

La Charte d'Éthique prévoit que la lutte contre la corruption est une priorité absolue pour le Groupe rappelant le principe de respect de la Convention OCDE et des lois locales.

Les membres du Comité Exécutif s'engagent aux côtés des collaborateurs du Groupe à porter ces valeurs. En 2018, cet engagement s'est illustré au travers de communications de la Direction Générale à l'ensemble des collaborateurs, insistant sur l'importance de l'éthique et la nécessité d'agir en totale conformité.

1.5.1.1 Principaux risques

En 2017, le Groupe – en complément de la cartographie des risques Groupe déjà existante, et conformément à la loi du 9 décembre 2016 dite loi Sapin 2 – a établi une cartographie de ses risques de corruption et de trafic d'influence, en s'appuyant sur un intervenant extérieur qualifié, et ce dans un souci de transparence et d'indépendance de l'exercice.

Conformément à une méthodologie éprouvée d'analyse de la criticité du risque de corruption et de trafic d'influence, en fonction de son impact et de sa probabilité de survenance par secteur d'activité et/ou zone géographique, un « univers des risques Eramet » a été évalué aux termes d'entretiens, d'ateliers, et d'un questionnaire d'autoévaluation, impliquant les fonctions clés du Groupe, soit plus de 151 personnes sur l'ensemble des zones géographiques où Eramet est présent.

Les grandes catégories de risques identifiées ont été adressées par des plans d'actions dédiés, suivis au plus haut niveau du Groupe, en étroite collaboration avec le Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique, lequel évaluera chaque année la nécessité de mettre à jour la cartographie des risques en fonction de l'évolution de l'activité du Groupe.

1.5.1.2 Gouvernance éthique

En 2018, le Groupe a décidé de déployer une nouvelle dynamique éthique en renforçant son organisation et son Programme de Conformité, validé en 2016 par le Comité Exécutif.

Ainsi, une Direction Éthique et Conformité a été créée. Un nouveau Directeur éthique et conformité *(Chief Compliance Officer)* a été nommé lequel rapporte à la Direction Générale, afin de permettre une appropriation régulière et structurée des plus hautes instances dirigeantes du Groupe sur ces sujets prioritaires.

La fonction Conformité d'Eramet est organisée comme suit :

- le Comité Exécutif définit l'approche globale en matière de conformité éthique et revoit périodiquement la politique de prévention de la corruption ;
- une session Conformité du Comité Exécutif, se réunit trimestriellement au cours de laquelle a lieu une revue des dossiers – s'agissant des alertes de façon confidentielle et dans le respect des droits des lanceurs d'alerte ;
- le Comité de pilotage « Conformité Éthique », composé de membres des fonctions corporate RH, Juridique notamment et présidé par le *Chief Compliance Officer*, se réunit sur convocation, *a minima* tous les deux mois. Il a pour mission de suivre les actions en cours d'amélioration du Programme de Conformité, de réfléchir sur les grandes actions de promotion de la culture d'éthique au sein du Groupe, de veiller à la diffusion et à la mise en œuvre de la Charte d'Éthique et de ses principes, de faire des recommandations en matière de Conformité Éthique et en particulier de procédures. Le Comité élabore également le contenu des formations relatives à l'Éthique à destination des collaborateurs du Groupe ;
- un réseau de Conformité Éthique constitué de :
  - 19 « Responsables Conformité Éthique » (RCE), désignés par le Comité Exécutif, couvrant l'ensemble du périmètre du Groupe, élément clé du dispositif, relais local et opérationnel de la Direction Éthique et Conformité. Les RCE ont pour mission de veiller au déploiement et au respect en local des procédures Groupe, assurent la communication auprès des collaborateurs, et mettent en œuvre les formations nécessaires. Dans le cadre de la procédure d'alerte Groupe, les RCE peuvent être directement saisis par les collaborateurs.
    À ce titre, dans le total respect des droits des lanceurs d'alerte, ils veilleront à la confidentialité et à la remontée immédiate de l'alerte au *Chief Compliance Officer*. Sur délégation expresse et préalable de ce dernier, ils pourront être amenés à diligenter les enquêtes de terrain conformément à la procédure de gestion des alertes Groupe – dis-

positif d'alerte professionnelle, disponible sur le site intranet.
En 2018, le Groupe a considérablement amélioré son approche et décidé de nommer de nouveaux Responsables Conformité Éthique, et notamment de nommer des Responsables Conformité Éthique dédiés aux trois grands projets opérationnels du Groupe,

- 45 « Ambassadeurs de Conformité Éthique » (ACE), désignés par le Responsable Conformité Éthique Zone/Division. Dans le souci d'être au plus proche de ses collaborateurs, en 2018, le Groupe a décidé de nommer de nouveaux Ambassadeurs de Conformité Éthique en local (par exemple : en Nouvelle-Calédonie : cinq Ambassadeurs de Conformité Éthique par sites miniers ou au GABON, des Ambassadeurs par principales gares sur la ligne de chemin de fer exploitée par la Setrag, filiale du Groupe, ont été nouvellement nommés).
Leurs missions consistent à épauler en local le Responsable Conformité Éthique dans ses missions de promotion, communication, sensibilisation, et formation des collaborateurs du Groupe.
Ce Réseau de Conformité Éthique est régulièrement informé par le *Chief Compliance Officer* des actions en cours notamment par un accès à un SharePoint Éthique sur lequel est posté l'intégralité des procédures Groupe, un référentiel de communication (infographie) régulièrement mis à jour, ainsi que les comptes rendus du Comité de Pilotage « Conformité Éthique ». En outre, a lieu deux fois par an une session plénière du Réseau de Conformité Éthique organisée par la Direction Éthique et Conformité (deux sessions françaises/anglaises dans des fuseaux horaires compatibles organisées en septembre 2018).
Enfin, en 2019, des formations spécifiques de ce Réseau notamment quant aux problématiques Corruption et Trafic d'Influence seront menées spécifiquement par le *Chief Compliance Officer,* par visio ou pour certaines zones en session de formation présentielle (Nouvelle-Calédonie, Gabon, Sénégal, Argentine).
Le *Chief Compliance Officer* interagit régulièrement avec son Réseau de Conformité Éthique et privilégie une étroite collaboration par des déplacements réguliers dans les zones.

1.5.1.3 Stratégie de prévention des risques

Cartographie des risques

Un plan d'action a été adopté par le Comité Exécutif afin que l'ensemble des risques identifiés par la cartographie des risques relative à la corruption et au trafic d'Influence soient couverts par des procédures et des contrôles. Une véritable stratégie de prévention des risques tant en interne qu'en externe a ainsi pu être définie.

Référentiels et procédures

Un référentiel porté par la Charte d'Éthique, accompagne l'ensemble des collaborateurs du Groupe sur les principales thématiques éthiques dont la lutte contre la Corruption. Il est constitué de plusieurs politiques et procédures déployées et régulièrement améliorées, afin de prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques. Pour exemple, une procédure spécifique « cadeaux et invitations » ainsi qu'une procédure de « gestion des conflits d'intérêts », les deux portées par un système de reporting annuel par zone, impliquant les Responsables Conformité Éthique, ont été mises en œuvre depuis 2017. Il est d'ores et déjà prévu de mettre à jour ce processus courant 2019.

En parallèle de ce référentiel, plusieurs campagnes de sensibilisation à la Culture de l'Éthique ont également été lancées depuis 2017. En 2018, le *Chief Compliance Officer* a poursuivi ces opérations de sensibilisation par des sessions de formation couplées à des visites de sites. Suite à ces visites, un état des lieux a pu être réalisé et des plans d'action dédiés sont en cours d'élaboration sur 2019.

Formation

S'agissant de la formation, en complément des campagnes régulières de sensibilisation prévues et organisées avec le soutien de la Direction de la Communication Groupe, Eramet s'attache à ce que l'ensemble de ses collaborateurs soient régulièrement formés sur ces sujets d'importance grâce à des formations en présentiel menées par le *Chief Compliance Officer,* le Réseau de Conformité Éthique et surtout, grâce à un *e-learning* « Sensibilisation Charte d'Éthique » déployé il y a deux ans et rendu obligatoire à tout nouvel arrivant dans le Groupe faisant l'objet d'un suivi par les Ressources Humaines.

Ainsi en 2017, 4 324 collaborateurs ont été inscrits et ont suivi cette formation, et en 2018, 2 273 collaborateurs ont été formés.

Des campagnes régulières de sensibilisation et formation sont effectuées chaque année.

La priorité pour les actions à venir est portée sur l'amélioration des systèmes d'information, avec le soutien de la Direction des Systèmes d'Information Groupe, en vue de permettre un accès en ligne à l'ensemble des collaborateurs dotés d'ordinateurs ou, à défaut, pour certains pays de mise à disposition de postes informatiques en libre-service pour le reste des salariés du Groupe. Enfin, les Ambassadeurs de Conformité Éthique aux côtés du *Chief Compliance Officer* sont chargés de faire des formations en local. Ces actions sont actuellement en cours.

Depuis 2018, le Groupe participe activement aux réunions des associations professionnelles dédiées à l'éthique des affaires (*Transparency International,* Cercle Éthique des Affaires, Cercle de la Compliance). De plus, régulièrement, le *Chief Compliance Officer* participe à des séminaires internes des Comités de Direction Branches, des fonctions supports afin de sensibiliser constamment l'ensemble des collaborateurs du Groupe sur ces sujets.

Dispositif d'alerte

Le référentiel en matière de Conformité du Groupe contient également un dispositif d'alerte professionnelle. Ce dispositif permet à chaque collaborateur d'alerter les plus hautes instances du Groupe sur des comportements non-éthiques et/ou en violation avec les règles du Groupe. Plusieurs canaux d'alerte sont mis à disposition des collaborateurs : le *Chief Compliance Officer* Groupe, le Responsable Conformité Éthique (RCE) de son entité, ou le système informatique déployé à savoir : une adresse e-mail dédiée sécurisée et confidentielle et un numéro d'alerte téléphonique. Ainsi, tout collaborateur partout dans le monde peut alerter de tout fait susceptible d'enfreindre les principes et engagements découlant de la Charte d'Éthique et des lois ou règles relatives à l'éthique et applicables à nos activités.

Le Groupe encourage notamment les collaborateurs à révéler des faits suivants :

- corruption, fraude, conflit d'intérêts ;
- pratiques anticoncurrentielles ;
- discriminations et harcèlements au travail ;
- conduite contraire aux politiques et standards du Groupe en matière de santé, hygiène, sécurité au travail et protection de l'environnement.

Le Groupe travaille également à permettre, courant 2019, la réception d'alertes relatives aux atteintes ou risque d'atteinte aux droits humains des collaborateurs du Groupe ou des personnes externes affectées par l'activité de l'entreprise.

Les modalités de fonctionnement du dispositif d'alerte sont précisées dans la Charte d'Éthique disponible sur le site Internet du Groupe et mise à la disposition des collaborateurs, et une infographie est affichée dans les locaux de chaque entité.

Ces alertes peuvent être déposées de manière anonyme lorsque la loi locale le permet.

Le traitement de l'alerte est encadré par une procédure dédiée, accessible sur l'intranet d'Eramet. Cette procédure garantit au collaborateur à l'origine de l'alerte une totale confidentialité, et dans la mesure où le collaborateur agit de manière désintéressée et de bonne foi, elle garantit également qu'aucune mesure ne saurait être prise à son encontre du fait de l'utilisation du dispositif. Enfin, dans le total respect des nouvelles dispositions législatives, la protection du lanceur d'alerte de bonne foi est assurée.

Le Groupe, dans le souci d'une constante amélioration et de respecter les plus récents et hauts standards en matière d'éthique, a décidé de revoir ces sujets de façon régulière.

Il est également prévu de mettre en place des Comités de Suivi *Ad Hoc,* impliqués dans la gestion et le suivi des alertes telle qu'exposée ci-après.

Transparence

En parallèle de ces actions internes, Eramet agit également pour la transparence des industries extractives. Eramet est membre de l'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives) depuis 2011. Cette initiative s'appuie sur un ensemble de principes et de règles et rassemble les gouvernements, des entreprises, des groupes de la société civile, des investisseurs et des organisations internationales pour promouvoir la transparence des revenus à un niveau local. En adhérant à ces principes, Eramet démontre sa volonté d'assurer une mise en valeur responsable des ressources naturelles et une transparence dans les flux financiers entre entreprises et pays hôtes, et également de rendre régulièrement des comptes à ses parties prenantes.

Eramet possède des sites dans trois pays membres ou candidats à l'ITIE : le Sénégal, l'Indonésie et la Norvège. Au Sénégal, la société Grande Côte Operations (GCO) contribue à l'élaboration des rapports de l'ITIE de ce pays, qui a été reconnu en 2018 comme le premier pays africain et le quatrième au monde à obtenir des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la norme ITIE. En Indonésie, Eramet n'a pas encore d'exploitation minière, et ne possède en Norvège que des sites non extractifs : ses filiales n'ont pas été amenées à contribuer aux rapports de l'ITIE de ces deux pays.

1.5.1.4 Performance

Plusieurs indicateurs clés de performance ont été identifiés et sont suivis régulièrement par le Groupe. Par ailleurs, des KPI spécifiques ont été pris en considération et d'ores et déjà intégrés dans le Référentiel socle de contrôle interne Groupe avec des points de contrôle dédiés à la Conformité, lesquels feront l'objet d'une révision régulière dans le cadre des campagnes d'auto-évaluation du contrôle interne dès 2019.

En outre, plusieurs audits spécifiques ont été lancés par la Direction Audit Interne Groupe (7) et à présent, le volet Éthique a été intégré dans le référentiel des audits de contrôle interne.

Ces indicateurs sont suivis dans le cadre tant de la Feuille de route RSE annuelle que du plan d'action de suivi de la cartographie des risques Groupe ainsi que des réunions du Comité des Risques, d'Audit et de l'Éthique. La Direction Éthique et Conformité et la Direction Audit Interne Groupe travaillent en étroite collaboration sur ces sujets.

Les Alertes sont à présent suivies conformément à une nouvelle procédure « Procédure de gestion des alertes – Dispositif d'alerte professionnelle », ci-dessous détaillée ; l'ensemble de ce processus étant supervisé, en toute indépendance, confidentialité et transparence, par le *Chief Compliance Officer.*

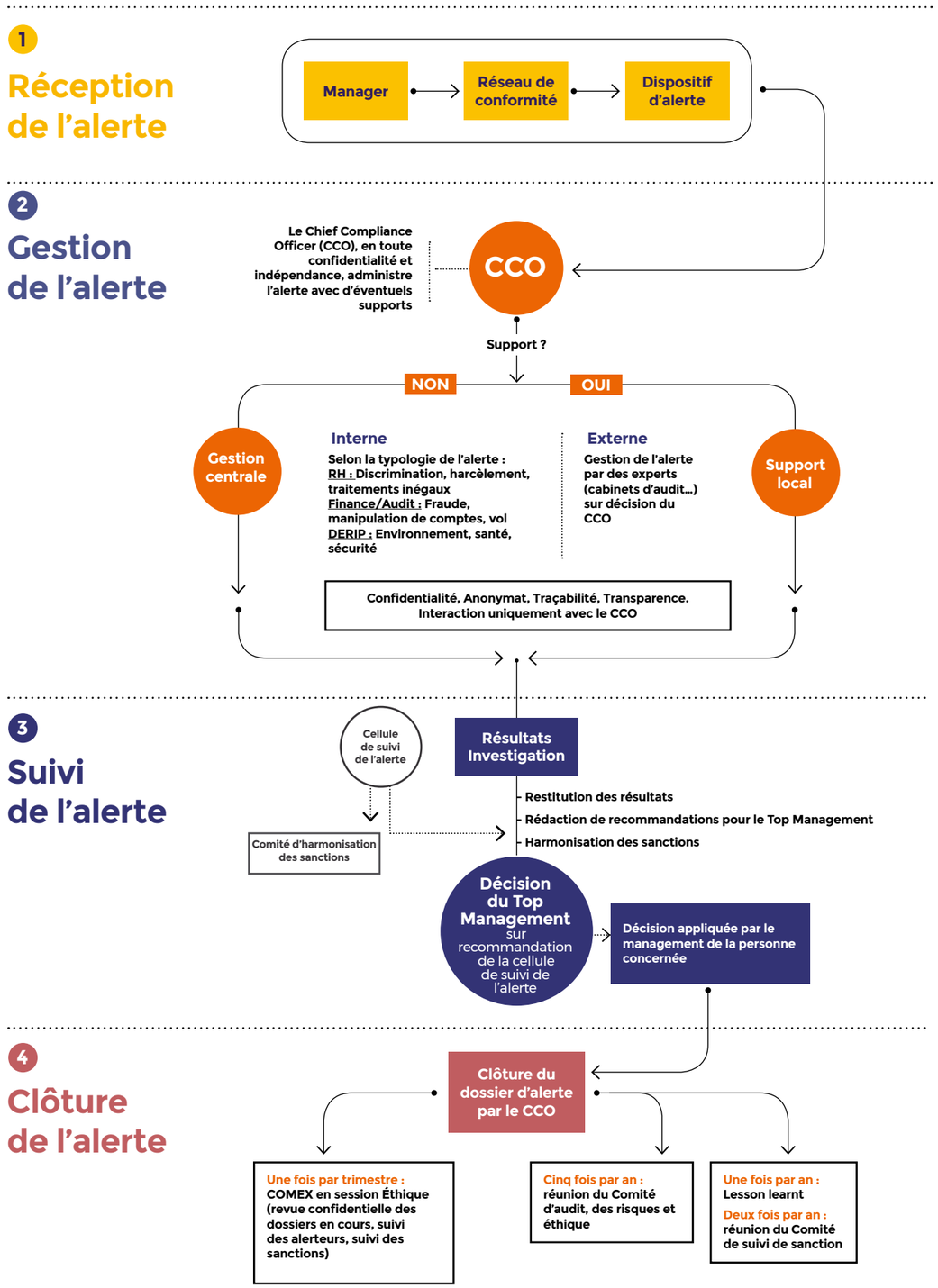

Les investigations peuvent être suivies, là encore, conformément à la procédure ci-dessus, soit en interne ou confiées à l'expertise externe de cabinets d'audit.

Il est d'ores et déjà prévu, compte tenu du taux de remontées des alertes, d'améliorer considérablement sur l'année 2019, l'ensemble du système, tant eu égard aux canaux d'alertes mis à disposition des collaborateurs, qu'au système automatisé d'ores et déjà mis en place, ainsi qu'une mise à jour de ses référentiels et de l'organisation dédiée aux exigences des toutes nouvelles dispositions législatives en matière de politique de sanction, protection des lanceurs d'alerte et protection des données personnelles (RGPD).

Des statistiques seront régulièrement communiquées, notamment au Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique.

À noter, au titre de l'année 2018, que l'intégralité des procédures Groupe en matière d'Éthique et de Conformité ont été déployées. Ces procédures ont toutes été standardisées et ont fait l'objet d'une diffusion renforcée. De façon régulière, il est prévu de communiquer grâce au Réseau de Conformité Éthique sur ces procédures dédiées et leur mise à jour.

Enfin, dans le cadre de son développement d'une chaîne de valeur responsable, le Groupe a diligenté une évaluation selon des critères préétablis de l'ensemble de ses fournisseurs.

C'est dans ce cadre que deux Comités dédiés Achats et Ventes Responsables, exposés de façon détaillée en 1.5.2, ont été mis en place accompagnés par une campagne de formation des personnels concernés, notamment grâce à des formations en présentiel et au déploiement en 2019 de modules *e-learning* dédiés aux sujets Corruption. Il est également prévu d'améliorer le système de reporting des conflits d'intérêts existant, lequel devrait être prochainement automatisé.

1.5.2 Chaîne de valeur responsable

1.5.2.1 Gouvernance

Eramet, en tant qu'acteur économique responsable, s'est doté d'une organisation pour répondre aux nouveaux enjeux portant sur la chaîne de valeur. Deux comités dédiés, émanant du Comité Conformité Éthique (mentionné en 6.4.1), se réunissent ainsi trimestriellement, afin de piloter la démarche de chaîne de valeur responsable, en amont comme en aval.

Le Comité des Achats Responsables regroupe des membres de la Direction de la Communication et du Développement Durable Groupe, de la Direction Juridique Groupe et des Directions Achats, notamment un Coordinateur de la Performance des Fournisseurs recruté en 2018, chargé tout particulièrement des aspects RSE. Le Comité pilote la démarche achats responsables à l'échelle du Groupe.

Cette démarche est encadrée notamment par la Charte Achats Responsables Eramet. Cette charte formalise la volonté du Groupe de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable liés aux achats, et s'attache à promouvoir une dynamique de progrès continu. Les attentes d'Eramet à l'égard de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires ciblent prioritairement trois grands domaines : les droits de l'Homme et les conditions de travail, l'environnement et les produits, et la bonne pratique des affaires. Elle est disponible sur le site internet d'Eramet à l'adresse suivante :

http://www.eramet.com/system/files/publications/pdf/eramet_charte_achats_responsables.pdf

Le Comité des Ventes Responsables regroupe des membres des Directions commerciales, de la Direction Juridique Groupe et de la Direction de la Communication et du Développement Durable Groupe. Le Comité supervise la mise en place progressive auprès des clients des engagements RSE et éthiques du Groupe, matérialisés par la Charte d'Éthique du Groupe. Par ailleurs, une vigilance particulière est exercée sur les exportations pouvant impliquer des pays sous sanctions internationales.

Suite aux travaux lancés par les Comités en 2017, deux procédures internes encadrant les évaluations RSE et éthique des fournisseurs d'une part, et des clients et intermédiaires commerciaux d'autre part, ont été formalisées et mises en application en 2018.

Ces procédures et leur application ont fait l'objet de sessions de sensibilisation au sein des différentes entités du Groupe. En 2019 seront également déployées des formations *e-learning* sur ce sujet à l'intention des collaborateurs concernés.

L'avancée de la démarche « Chaîne de Valeur Responsable » est suivie au travers d'un des objectifs de l'axe Acteur économique responsable de la Feuille de route RSE.

RSE 2023

DÉMARCHE CHAÎNE DE VALEUR RESPONSABLE DU GROUPE

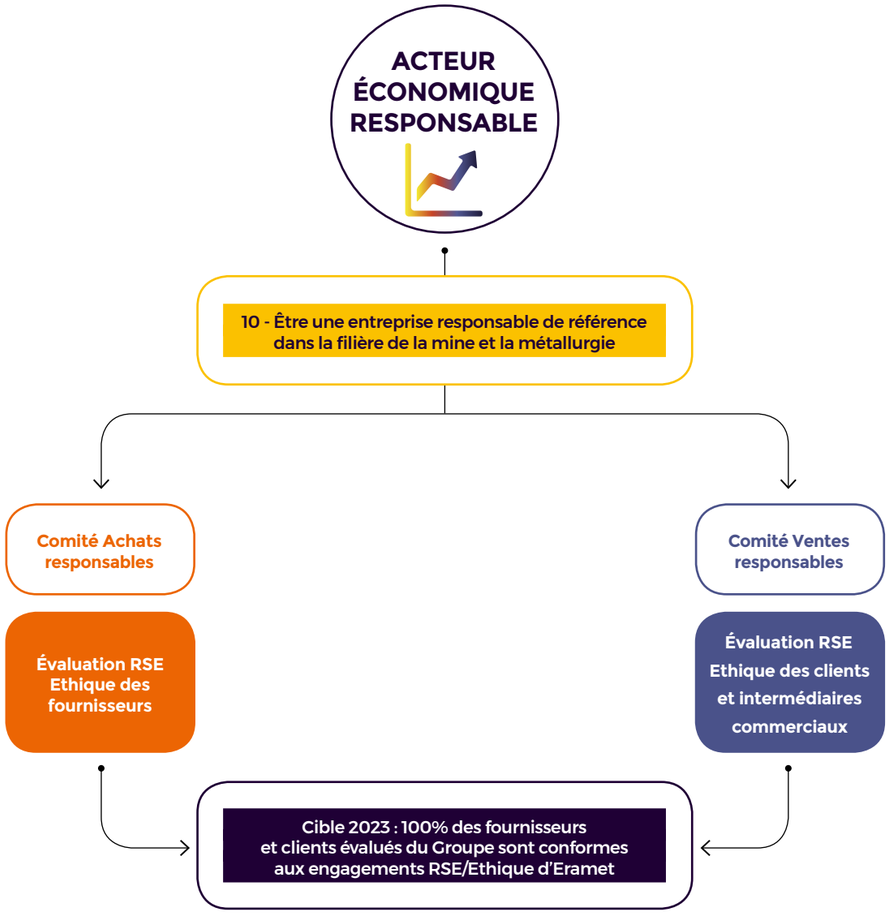

Par fournisseurs et clients évalués, le Groupe fait référence aux tiers évalués « critiques et/ou sensibles » (en termes d'importance Eramet ou risque RSE – selon l'activité ou le pays). Ce sont ces derniers qui doivent être conformes, selon les résultats d'évaluations RSE/Éthique aux engagements du Groupe sur ces thématiques. Si celles-ci montrent un décalage entre les attentes du Groupe et les résultats, le Groupe favorise le dialogue et le soutien, et conserve la possibilité de mettre fin à la relation d'affaires.

1.5.2.2 Achats responsables

Les achats font l'objet d'une attention particulière en raison des enjeux associés aux métiers du Groupe et également des fortes attentes des parties prenantes sur cette thématique. Ainsi Eramet s'est engagé dans une démarche d'achats responsables, qui vise à privilégier les fournisseurs proposant des produits ou des services respectueux de critères environnementaux et sociaux tout en conservant une compétitivité de premier plan. Cette démarche d'achats responsables est connue de 93 % des entités interrogées dans le cadre du reporting RSE annuel.

Par ailleurs, en France, la filiale d'Eramet Aubert & Duval est signataire de la « Charte Relations Fournisseur Responsables » (anciennement « Charte Relations Interentreprises ») élaborée conjointement en 2010 par le Médiateur des entreprises et la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF). Celle-ci promeut les relations équitables entre acheteurs et fournisseurs, dans le respect des droits et devoirs de chacun, avec une attention particulière sur la relation entre grands donneurs d'ordres et PME.

Évaluation de la performance des fournisseurs et sous-traitants

Afin de renforcer les pratiques existantes à l'échelle de certains sites ou filiales, Eramet a lancé une démarche globale et progressive d'évaluation de la performance

RSE de ses fournisseurs. Dans un premier temps, les 50 premiers fournisseurs et sous-traitants du Groupe en termes de volume d'achats ont été invités en 2017 à répondre à un questionnaire d'évaluation vérifié et analysé par un tiers externe (EcoVadis). Ce questionnaire porte sur des critères RSE tels que le respect de l'environnement, la gestion de la chaîne de valeur, le respect des droits de l'Homme et les relations de travail, ainsi que l'éthique des affaires.

En parallèle, et en référence aux obligations imposées par la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordre, le Groupe a formalisé sa démarche d'achats responsables en la structurant autour d'une approche par les risques. Le Comité des achats responsables a ainsi réalisé une cartographie des risques RSE liés aux activités de ses fournisseurs et sous-traitants, et défini une procédure d'évaluation de la situation de ses fournisseurs et sous-traitants au regard de ces risques.

Suivant les résultats de cette cartographie, une campagne d'évaluation a été lancée entre fin 2017 et mi-2018, portant sur les fournisseurs remontés du fait des forts enjeux RSE de leur activité et leur importance pour l'activité du Groupe. Eramet a choisi en effet de concentrer en priorité ses efforts d'évaluation sur les quelque 180 fournisseurs du Groupe appartenant aux sept catégories d'activités les plus à risque, avec un mode opératoire identique à la campagne de 2017 mentionnée ci-dessus. En 2018, les fournisseurs de ces catégories ont ainsi été évalués selon les modalités prévues par la procédure interne et feront l'objet d'actions plus ciblées de maîtrise des risques, pilotées par le comité achats responsables.

Parmi les actions de maîtrise de risques potentielles, le dialogue avec les fournisseurs, le développement de plans d'actions ciblés et les audits sur site sont privilégiés. Un pilote d'audit a été réalisé cette année, et la Direction Achats du Groupe a déterminé la cible d'audits potentiels pour l'année prochaine.

Des éléments complémentaires relatifs à cette approche sont décrits dans le plan de vigilance du groupe Eramet, en annexe du présent Document de Référence.

Suivi de la thématique « minerais de conflit »

Certaines activités du Groupe requièrent l'utilisation de tungstène, sous forme métallique, dans la fabrication de leur production. Ce métal est issu de minerais qui peuvent être dits « de conflit » si leur exploitation dans certaines régions du monde sert à financer des groupes armés et à alimenter des guerres civiles. Eramet est donc très attentif aux conditions d'approvisionnement de ces matières et notamment au respect des dispositions spécifiques du « *US Dodd Frank Act* », ainsi qu'aux lignes de conduite fixées aux multinationales par l'OCDE.

Les acheteurs d'Eramet en charge de ces approvisionnements exigent ainsi systématiquement de leurs fournisseurs des informations concernant l'origine des minerais utilisés pour la fabrication du tungstène métallique vendu au Groupe. Il leur est également demandé quelles mesures de diligence raisonnable ils ont mis en place afin de contrôler cette origine. Les acheteurs utilisent à cette fin le « *Conflict Minerals Reporting Template* » (CMRT), fourni et mis à jour régulièrement par la *Responsible Minerals Initiative* (RMI).

Pour étendre son engagement sur cette thématique, Eramet a adhéré cette année en tant que « *partner member* » à la *Responsible Minerals Initiative* (connue auparavant sous le nom de *Conflict Free Smelter Initiative*). En soutenant RMI, le Groupe contribue à la progression des bonnes pratiques dans le secteur.

La RMI, créée en 2008 par le *Responsible Business Alliance* (RBA) et le *Global e-Sustainability Initiative* (GeSI), met en place des mesures de diligence raisonnable sur les minerais de conflit, notamment via la poursuite d'audits de fonderies pourvoyeuses d'approvisionnement en T3G (tungstène, étain, tantale, or). Cette initiative travaille actuellement à couvrir également le Cobalt provenant de zones sensibles.

1.5.2.3 Ventes responsables

Dans le cadre de ses engagements en matière d'éthique, de gouvernance, et de performance responsable, le Groupe attache une importance toute particulière aux enjeux et risques RSE et Éthique liés à sa chaîne de valeur. La démarche sur l'aval de la chaîne de valeur a été officiellement lancée en 2018, suite à la constitution en 2017 du comité des ventes responsables.

La procédure interne mentionnée en 1.5.2.1 formalise les mesures d'analyse de risque RSE et Éthique adoptées par le Groupe pour évaluer la situation de ses clients sur ces thématiques. En effet, Eramet tient à s'assurer que les pratiques et comportements des tiers avec lesquels il interagit ne génèrent pas de risques de même nature que ceux que le Groupe évalue dans le cadre de ses propres activités. Sont visés en particulier la corruption et le trafic d'influence, l'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, l'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes, l'atteinte à l'environnement, ainsi que la situation des fournisseurs et sous-traitants de ces tiers en matière de RSE et d'éthique.

Afin de réaliser cette première évaluation, le Groupe recourt à une base de données *Know Your Customer* (KYC) spécialisée. Les résultats issus de cette plateforme sont ensuite étudiés par le comité des ventes responsables, chargé du suivi de ces évaluations et de la mise en place d'actions de *due diligence* supplémentaires le cas échéant.

Mise en application en 2018, ce sont tout d'abord les clients identifiés comme porteurs de risque qui ont fait l'objet de cette première évaluation RSE Éthique. Le risque potentiel porté par la relation d'affaires est appréhendé par deux critères : d'une part le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2017 et d'autre part, le risque du pays d'où le tiers opère, suivant les résultats d'une évaluation réalisée par un prestataire externe. Ainsi, près d'un millier de clients ont fait l'objet d'une première évaluation en 2018, atteignant ainsi l'objectif annuel établi par la Feuille de route RSE.

1.5.3 Lutte contre l'évasion fiscale

Comme l'indique sa Charte d'Éthique, le Groupe s'emploie à développer des relations durables avec les populations locales, les collectivités territoriales et les communautés des territoires où il est implanté. Les collaborateurs d'Eramet exigent d'eux-mêmes un comportement exemplaire, une conduite éthique qui ne viole ni les lois des pays où ils opèrent, ni les valeurs auxquelles ils adhèrent.

Les activités du Groupe sont soumises à des fiscalités spécifiques qui leur sont propres selon leur localisation géographique (cf. chapitre 5 du document de référence « Suivi des fiscalités spécifiques »).

Conformément à ses obligations légales, Eramet a effectué son « *country by country reporting* » en déclarant auprès de l'Administration fiscale française, la répartition de ses bénéfices, impôts et activités, par juridiction fiscale (article 223 *quinquies* du Code général des impôts en France), ainsi que son « reporting minier » relatif à ses activités extractives qui reprend les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce).

Cette obligation de « reporting minier » est directement inspirée de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) à laquelle Eramet adhère volontairement depuis 2011. L'ITIE a pour objectif de contribuer à la lutte contre la corruption en favorisant la transparence des transferts d'argent entre les entreprises pétrolières, gazières et minières et les pays qui accueillent leurs activités. Le reporting sur la transparence financière du Groupe est mis en ligne sur le site Internet d'Eramet – www.eramet.com.

1.5.4 Gouvernance Développement Durable des projets industriels et miniers

L'ensemble des projets portés par le Groupe est développé en conformité avec la procédure interne « intégration des facteurs HSE/RSE dans les projets », qui a été rénovée en 2018. Cette procédure exige la conformité à la fois aux réglementations nationales et locales du pays dans lequel le projet est implanté, aux politiques et aux standards Eramet, et aux exigences formulées par les financeurs du projet. Au-delà, les standards internationaux de financement (Principes de l'Équateur, normes du groupe Banque Mondiale) et les bonnes pratiques des métiers du Groupe sont pris en référence et appliqués tant que cela est raisonnablement possible pour la performance économique du projet. La conformité des projets menés par le Groupe à ce standard est vérifiée à intervalles réguliers.

L'objectif est de bâtir une relation de confiance sur le long terme avec les communautés présentes dans les lieux d'implantation, et de prévenir tout risque d'atteinte aux droits fondamentaux de ces communautés, tout particulièrement, le cas échéant, des communautés autochtones. Ceci passe par la mise en œuvre de mécanismes de dialogue avec les représentants des parties prenantes concernées.

Les aspects environnementaux, sociaux, sociétaux et sanitaires sont pris en compte dès les phases les plus en amont des projets. Les experts et spécialistes en développement durable sont intégrés aux équipes industrielles, techniques, juridiques et financières, et participent aux divers comités de pilotage, dès les phases d'avant-projet, d'études de faisabilité et de pré-construction. De même, ils participent aux audits d'acquisition dans le cas de projets de fusion ou d'acquisition, ainsi qu'aux *due diligences* liées aux cessions d'actifs.

Les paragraphes suivants détaillent la prise en compte des facteurs de développement durable dans les principaux projets portés par le Groupe en 2018.

1.5.4.1 Projet de fiabilisation et de sécurisation de la voie ferrée au Gabon

Le chemin de fer Transgabonais qui traverse le Gabon, de Libreville à Franceville compte un total de 710 km de voie, 52 ouvrages d'art et 22 gares. Outre le transport du minerai de Comilog vers le port d'Owendo, il joue un rôle stratégique dans le développement économique du pays.

La société Setrag (Société d'Exploitation du Transgabonais) exploite le chemin de fer dans le cadre d'une Convention de Concession établie en 2005 et mise à jour en 2015. La Setrag est le gestionnaire de l'infrastructure, du trafic, et de l'exploitation ferroviaire (voyageurs, bois, minerais et autres marchandises).

Depuis plusieurs années, la Setrag avait accéléré le rythme des travaux de maintenance et de remise en état de la voie du chemin de fer Transgabonais. Mais l'état général de la voie continuait de pénaliser l'exploitation du réseau et Setrag a alors décidé d'intensifier le programme de rénovation de l'infrastructure. L'entreprise s'est tournée vers la Société Financière Internationale (SFI) et Proparco (groupe Agence Française du Développement) pour le financement du programme, qu'elle a obtenu en 2016.

Le contrat de concession prévoit une contribution du concédant, l'État, à certains travaux, notamment ceux associés au renforcement des infrastructures, à la réhabilitation des ouvrages d'art, à la sécurisation des passages à niveaux et à la rénovation des cités « employés ». Dans ce cadre, l'État a entrepris des démarches similaires à Setrag pour un financement auprès de l'Agence Française du Développement, dont les modalités ont été arrêtées en décembre 2016.

Les travaux en 2018 démarrés en septembre 2017 se sont poursuivis en 2018.

Conformément aux standards Eramet, le projet a été conçu pour minimiser les potentiels impacts environnementaux ou sociétaux associés, en se fondant sur des études complètes et pertinentes. Parmi celles-ci nous pouvons citer : un diagnostic environnemental et social, une notice d'impacts dédiée à une unité de fabrication de traverses béton-acier, et une notice d'impacts pour la réhabilitation de la voie ainsi qu'une étude d'impacts pour l'exploitation de la sablière alimentant l'unité de traverses. Sur cette base, des plans de gestion et d'actions dédiés ont été élaborés et sont mis en œuvre.

Setrag rapporte aux deux institutions financières une fois par an ses résultats en termes d'Environnement, de Santé, de Sécurité, et de Dialogue avec les parties prenantes. Elle accueille sur site leurs représentants deux fois par an pour des visites de suivi destinées à vérifier la conformité du projet aux exigences environnementales et sociales de la SFI et de Proparco.

1.5.4.2 Le projet Lithium en Argentine

Le projet vise à produire 24 000 tonnes par an de carbonate de lithium, utilisé dans la fabrication des cathodes des batteries Lithium-ion en utilisant un procédé alternatif de fabrication de sels de lithium à partir de saumures qui diffère fondamentalement du procédé conventionnel d'évaporation naturelle des saumures.

Le projet est situé dans la province de Salta, dans le nord de l'Argentine, sur le *salar* de Centenario-Ratones.

Les études sociales et environnementales nécessaires au développement du projet ont été achevées, et sont actuellement en cours d'instruction par les autorités locales. Celles-ci comprennent l'étude d'état de référence environnemental et social et l'étude d'impact environnemental et social. Elles ont mobilisé plus de 25 experts externes, les équipes locales et les Fonctions Support Corporate d'Eramet.

Un effort tout particulier a été fait pour intégrer au mieux les critères de développement durable dans la conception du projet et de l'usine. À titre d'exemple, cet effort continu a permis de réduire en deux ans d'environ 30 % la consommation d'eau prévue pour le projet, ce qui est très important dans cette région très aride du monde. Ce progrès a été accompli soit par des modifications qui réduisent les besoins en eau, soit par l'ajout d'éléments qui permettent de mieux recycler les eaux dans le procédé. Le taux de recyclage de l'eau à l'intérieur du procédé est désormais supérieur à 60 %. Enfin, il convient de signaler que le procédé innovant mis en œuvre par Eramet permet, grâce à son meilleur rendement d'extraction, de limiter significativement l'impact dû aux pertes par évaporation sur la balance hydrique du bassin versant – par comparaison au procédé conventionnel d'évaporation.

Eramine Sudamerica conduit un dialogue régulier et multicanaux avec les habitants des quelques communautés voisines du site du projet ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes du projet (autorités locales ou provinciales etc.). Eramine Sudamerica met en œuvre également un Plan de développement communautaire robuste, dont les axes ont été co-décidés avec les communautés. Parmi ceux-ci, on peut citer la relance de la culture de la quinoa dans un objectif de développement économique et de lutte contre la malnutrition, le partenariat avec le ministère de la Santé à développer l'accès des habitants de l'*altiplano* aux services de santé, ou encore un plan de développement des compétences locales.

1.5.4.3 Le projet Weda Bay Nickel en Indonésie

L'année 2018 a marqué le début des travaux suite à la signature des accords de partenariat entre Eramet et le groupe sidérurgique chinois Tsingshan, premier producteur mondial d'aciers inoxydables, en vue du développement du gisement de Weda Bay Nickel situé sur l'île d'Halmahera.

Ce partenariat, dans lequel Eramet est désormais un actionnaire minoritaire, consiste à produire, selon un procédé pyrométallurgique, à partir du minerai de Weda Bay, un ferroalliage de nickel pour un volume d'environ 30 000 tonnes de nickel contenu par an.

La volonté de mettre en œuvre pour ce projet des engagements environnementaux et sociétaux forts fait partie intégrante des objectifs inscrits dans les accords signés entre Eramet et Tsingshan.

1.5.4.4 Le projet d'extension de la mine de Moanda

Dans le cadre du développement de ses activités, Comilog étudie un scénario d'augmentation de la capacité de production sur son site de Moanda au Gabon.

Le projet comprend le lancement de l'exploitation d'un nouveau plateau Okouma-Bafoula et la construction d'une nouvelle laverie dans la vallée de la Moulili.

Le projet est développé selon les critères de performance et les lignes directrices de la Société Financière Internationale, un des référentiels les plus exigeants au monde en matière de développement durable.

Ces engagements se sont matérialisés, dès les étapes amont de conception, par la réalisation d'études de caractérisation des milieux humain, physique, et biologique. En 2018, ces études ont été complétées et des consultations ont été menées avec les populations locales, et les autorités publiques. L'étude d'impact environnementale et sociétale, qui fait appel à des spécialistes internationaux reconnus dans leur domaine, est en cours de finalisation. Elle fera l'objet de nouvelles concertations avec les populations et autorités locales. Son dépôt est prévu ensuite aux autorités ministérielles et aux institutions financières dans le cadre respectivement des demandes d'autorisation d'exploiter et de financement.

Les enjeux de biodiversité sont importants pour le projet. Ils sont principalement portés par l'espèce emblématique et classée en danger par l'organisme international UICN [1], le chimpanzé. Sa présence sur le site nécessite la mise en place de mesures particulières. L'évitement de ses habitats a été mis au cœur de la stratégie de préservation de la biodiversité du projet. Les contours des futures carrières d'exploitation sont le fruit d'un travail collaboratif entre les représentants environnement et biodiversité, mine et ingénierie du projet et d'Eramet, et les spécialistes et experts internationaux des cabinets Golder et Biotope. Il a été décidé ainsi, pour la préservation de la biodiversité, de laisser en place une part significative des réserves minières identifiées initialement (plus de 15 %).

(1) UICN : Union Internationale de Conservation de la Nature.

1.6 Note méthodologique

1.6.1 Référentiel d'indicateurs

Ce document est destiné à informer les parties prenantes sur les actions entreprises par Eramet en faveur du Développement Durable et de la RSE. Le référentiel d'indicateurs utilisé à cet effet a été conçu pour fournir l'image la plus juste sur les enjeux significatifs pour le Groupe compte tenu de son activité. Il comprend en premier lieu la liste des informations exigées par l'article R. 225-101-1 du Code de commerce français. En complément, et pour rendre compte du suivi de la déclinaison des politiques Groupe et du suivi de la performance, d'autres indicateurs ont été choisis en s'inspirant de ceux proposés par le référentiel *Global Reporting Initiative* et sa déclinaison dédiée au secteur Mines & Métallurgie.

1.6.2 Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting extra-financier a peu évolué par rapport à 2017. Ces changements concernent principalement des fusions, réorganisation ou fermeture de sites :

- Allemagne : Aubert & Duval Special Steels GmbH, ainsi que AD Deutschland se fondent dans Erasteel GmbH, qui est devenu Eramet Alloys GmbH ;
- Chine : suppression/fermeture de Eramet China Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd ;
- Chine : Erasteel Trading se fond dans EIML ;
- États-Unis : suppression/fermeture de Aubert & Duval USA ;
- France : suppression/fermeture de :
  - Comilog International,
  - Aubert & Duval Gennevilliers,
  - Valdi ;
- Gabon : suppression/fermeture de Maboumine ;
- Italie : ADES et Eramet Italia fusionnent dans une nouvelle société : Eramet Alloys Italia ;
- Royaume-Uni : suppression/fermeture de TiZir Ltd.

À noter l'entrée dans le périmètre en 2018 des sites de SQUAD (Inde) et d'EIML (Chine).

Le reporting extra-financier du groupe Eramet couvre :

- pour sa partie Sociale et Sociétale (informations données au 1.4) : l'ensemble des sociétés consolidées sur le plan comptable (intégration globale), et également celles mises en équivalence, ainsi que les sociétés supplémentaires suivantes : Sodepal, Eramet Alloys UK, Eramet Alloys GmbH et Erasteel India. Le périmètre sociétal ne comprend pas les bureaux commerciaux ou administratifs, ni les sites de distribution de Bolingbrook (États-Unis) et Erasteel India ;
- pour sa partie Sécurité : l'ensemble des sociétés consolidées sur le plan comptable (intégration globale), et également celles mises en équivalence, ainsi que les sociétés EcoTitanium et Sodepal, et les bureaux commerciaux Eramet International, qui entrent dans le reporting cette année. Les entités récentes dans le Groupe (issues d'acquisition, les nouveaux projets) peuvent être exclues du périmètre de consolidation si leur reporting n'est pas fiable ou si le projet ne représente pas encore une activité significative du Groupe ;
- pour sa partie Environnement et Énergies : l'ensemble des sites du Groupe dès lors que ces sites répondent aux critères suivants :
  - Eramet détient un pourcentage de contrôle au sens financier d'au moins 50 %,
  - les sites sont soumis à une réglementation environnementale (permis, code, réglementation nationale).

  Sur ce périmètre, il ne s'applique pas aux sites :
  - dont l'activité est uniquement administrative (ex. : bureaux commerciaux),
  - en phase projet ou fermeture, dès lors qu'aucune production à destination commerciale n'est réalisée (à l'exception d'Eramet Research pour qui s'applique ce reporting),
  - depuis 2016, aux sites dont l'activité est limitée à la distribution, étant entendu que leur impact cumulé est inférieur à 0,1 % du total Groupe sur les principaux indicateurs concernés (six sites concernés dont le caractère de l'impact non significatif est suivi).

Les sites d'Aubert & Duval Irun (Espagne) et d'EIML (Chine) qui reportaient déjà leurs données sociales, sociétales et sécurité entrent cette année dans le périmètre du reporting environnemental.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des entités couvertes par les différents périmètres de reporting.

PAYS	ENTITÉS JURIDIQUES	SITES	PÉRIMÈTRE DONNÉES SOCIALES	PÉRIMÈTRE SÉCURITÉ	PÉRIMÈTRE ENVIRON-NEMENT – ÉNERGIES	SOCIÉTAL
Allemagne	Eramet Alloys GmbH	Mönchengladbach	x	x		x
	Eramet International	Francfort	x	x		
Argentine	Eramine Sudamerica	Salta	x	x		x
Brésil	Eramet Latin America	Sao Paulo	x	x		
Chine	Aubert & Duval Moulds & Die Technology (ADMDT)	Wuxi	x	x		x
	Erasteel Innovative Materials Ltd (EIML)	Tianjin	x	x	x	x
	Comilog Far East Development (CFED)	Hong Kong	x			
	Eramet Comilog Shanghai Trading (ECST)	Shanghai	x			
Corée	Eramet International	Séoul	x	x		
Espagne	Aubert & Duval	Irun	x	x	x	x
États-Unis	Erasteel Inc.	Boonton	x	x	x	x
		Bolingbrook	x	x		
	Eramet North America	Pittsburgh	x	x		
	Eramet Marietta	Marietta	x	x	x	x
France	EcoTitanium		x	x	x	x
	Aubert & Duval	Les Ancizes	x	x	x	x
		Clermont-Ferrand La Pardieu	x	x		x
		Issoire	x	x	x	x
		Heyrieux	x	x		x
		Imphy	x	x	x	x
		Pamiers	x	x	x	x
		Firminy	x	x	x	x
	Aubert & Duval TAF	Gennevilliers	x	x	x	x
	Brown Europe	Laval de Cère	x	x	x	x
	Construction de Moules Métalliques (CMM)	Landévant	x	x		
	Aubert & Duval TMM	Paris	x	x		
	Erasteel	Commentry	x	x	x	x
		Champagnole	x	x	x	x
		Paris & Chalon	x	x		
	Forges de Monplaisir	Saint-Priest	x	x	x	x
	Interforge	Issoire	x	x	x	x
	UKAD	Les Ancizes	x	x	x	x
	Eramet Holding	Paris et Trappes	x	x		
	Eramet Ingénierie	Trappes	x	x		
	Eramet Research	Trappes	x	x	x	x
	Comilog Dunkerque	Dunkerque	x	x	x	x
	Eramet Comilog Manganèse	Paris et Trappes	x	x		
	Eramet Sandouville	Sandouville	x	x	x	x
	Eramet Nickel	Paris et Trappes	x	x		
	Eramet Services	Clermont-Ferrand	x			

PAYS	ENTITÉS JURIDIQUES	SITES	PÉRIMÈTRE DONNÉES SOCIALES	PÉRIMÈTRE SÉCURITÉ	PÉRIMÈTRE ENVIRON-NEMENT – ÉNERGIES	SOCIÉTAL
Gabon	Comilog SA	Moanda Complexe C2M	x	x	x	x
		Moanda Complexe CIM	x	x	x	x
		Port Minéralier d'Owendo	x	x	x	x
		Moanda Mine	x	x	x	x
	Setrag	Owendo	x	x	x	x
	Sodepal	Bakoumba	x	x		x
Inde	Eramet India Private Limited	Mumbai	x	x		
	Erasteel India	Mumbai	x			
	SQUAD	Belgaum	x	x	x	
	ADEI	Inde	x	x		
Indonésie	PT Weda Bay Nickel	Jakarta, Halmahera	x	x		x
Italie	Eramet Alloys Italia	Ferrara	x	x		x
	Eramet International	Trezzano	x	x		
Japon	Eramet International	Tokyo	x	x		
Norvège	Eramet Norway	Kvinesdal	x	x	x	x
		Sauda	x	x	x	x
		Porsgrunn	x	x	x	x
	TiZir Titanium & Iron (TTI)	Tyssedal	x	x	x	x
	Eralloys Holding		x			
Nouvelle-Calédonie	SLN	Nouméa (Doniambo)	x	x	x	x
		Kouaoua	x	x	x	x
		Népoui	x	x	x	x
		Poum	x	x	x	x
		Tiébaghi	x	x	x	x
		Thio	x	x	x	x
Royaume-Uni	Eramet Alloys UK	Sheffield	x			
	Erasteel Stubs	Warrington	x	x	x	x
Sénégal	Grande Côte Opérations – TiZir	Diogo	x	x	x	x
Suède	Erasteel Kloster	Söderfors	x	x	x	x
		Långshyttan	x	x	x	x
		Vikmanshyttan	x	x	x	x
Taiwan	Eramet International	Taipeh	x	x		

1.6.3 Collecte, consolidation et contrôle des données

Le reporting social (comprenant le reporting sécurité) s'appuie sur l'outil de saisie et de consolidation dédié Era-Link et sur un questionnaire qualitatif adressé en parallèle aux entités concernées (qui permet aussi la remontée des informations relatives à l'engagement sociétal des sites). La comparaison des chiffres issus de ces deux outils pour certains indicateurs communs permet un contrôle des données.

La procédure « Reporting Sécurité et Information en cas d'accident de personne » est le référentiel en terme de reporting Sécurité. La version applicable a été révisée en 2018.

Les données relatives aux accidents du travail sont recoupées avec les déclarations mensuelles faites par les sites à la Direction de la Prévention et de la Sécurité via le SharePoint HSSE du Groupe.

Le processus de reporting environnement et énergie fait l'objet d'une procédure mise à jour en 2016 qui définit clairement les responsabilités et les modes opératoires.

Le reporting environnement et énergie s'appuie sur un système d'information dédié déployé sur tous les sites concernés depuis 2011 dénommé EraGreen. L'ensemble des informations quantitatives communiquées dans le présent rapport (indicateurs environnementaux) sont extraites d'EraGreen et proviennent exclusivement des données saisies par chacun des sites du Groupe et validées par chaque Directeur de site.

EraGreen contient des dispositifs de contrôle automatique des données par comparaison avec les années précédentes. En outre, les rapports annuels des sites issus d'EraGreen font l'objet d'un contrôle systématique de cohérence par les experts des Directions, des Divisions ou du Groupe.

1.6.4 Spécificités et limites méthodologiques

- Depuis 2015, les taux de fréquence [1] et taux de gravité [2] des accidents du travail sont calculés en incluant les intérimaires dans l'effectif.
- En raison des contraintes de planning, certaines données mensuelles environnementales peuvent ne pas être disponibles pour le dernier mois de l'année. Dans ce cas, les données manquantes sont estimées au plus juste sur la base de l'historique des données du site, et corrélées, le cas échéant, à la production conformément au référentiel Groupe.
- Lorsqu'une mesure environnementale est jugée défaillante ou est indisponible, une estimation réalisée sur la base de ratios historiques est utilisée, ajustée en fonction du niveau de production du site. Cette situation peut notamment se présenter pour les paramètres oxydes d'azote (NOx) et poussières canalisées, pour lesquels les quantités déclarées reposent pour certains sites sur un nombre limité de mesures dans l'année.
- Déchets : les déchets sont déclarés dans le reporting environnemental par les sites en fonction des réglementations nationales qui leur sont applicables. Les quantités déclarées correspondant aux quantités de déchets évacuées vers les filières de traitement dans l'année. Les critères qui conduisent à identifier un déchet comme dangereux ou non dangereux sont variables suivant les réglementations des différents pays, le reporting ne peut par construction être complètement homogène sur ce plan.

  La comptabilisation des déchets non dangereux ne comprend pas les tonnages des laitiers volontairement riches qui sont générés dans le procédé pyrométallurgique du ferromanganèse afin d'alimenter, en tant que matière première secondaire, les fours de production de silicomanganèse dans une logique d'économie circulaire
- Consommations d'eau : les quantités d'eau de mer utilisées pour le refroidissement de la centrale thermique et pour la granulation des scories de SLN (Nouvelle-Calédonie), et d'eau utilisée pour le refroidissement des installations du site de Marietta (États-Unis) ne sont pas comptabilisées puisque l'eau est directement restituée au milieu naturel sans subir de transformation.
- Émissions de gaz à effet de serre : le reporting est fait en conformité avec les règles du GHG protocole (WRI). Les facteurs d'émission utilisés sont les plus récents publiés par l'ADEME (dans sa Base Carbone), et par l'Agence internationale de l'énergie pour l'électricité.
- Biodiversité : à partir de 2018, les chiffres pour les indicateurs surfaces défrichées et revégétalisées sont donnés pour un périmètre plus complet qui intègre les sites tâcherons. Les valeurs des années 2017 et 2016 sont données avec la même définition. Cela explique l'écart avec les données publiées dans les documents de référence précédents.
- Les effectifs inscrits : salariés sous contrat de travail avec l'entreprise (contrat à durée déterminée « CDD », à durée indéterminée « CDI ») et inscrits dans les registres du personnel au dernier jour de la période considérée. Cette information correspond au nombre de personnes quel que soit leur temps de travail (temps plein ou partiel). Chaque salarié compte pour un.

(1) Le **taux de fréquence** *des accidents du travail est le nombre d'accidents du travail, survenus au cours d'une période donnée, rapporté à un million d'heures travaillées. TF = (nombre d'accidents du travail x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.*

(2) Le **taux de gravité** *des accidents du travail est le nombre de journées calendaires non travaillées suite à un accident du travail, survenus au cours d'une période donnée, rapporté à mille heures travaillées. TG = (nombre de journées non travaillées suite à accident de travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.*

1.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3-1049 [1], nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et contre l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

(1) Portée disponible sur le site www.cofrac.fr.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 *(Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).*

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs [2] que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices [3] et couvrent entre 20 % et 66 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes [4] ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

(2) Effectif inscrit au 31 décembre 2018 ; Effectif par type de contrat ; Effectif par catégorie socioprofessionnelle ; Entrées ; Sorties dont démissions et dont licenciements ; Pourcentage de femmes dans l'encadrement ; Nombre total d'heures de formation dispensées au cours de l'année ; Taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt ; Taux de gravité des accidents de travail ; Consommation d'énergie ; Émissions de CO_2 liées à la consommation d'énergie ; Poussières canalisées ; Demande chimique en oxygène (DCO) ; Quantité de déchets dangereux ; Consommation totale en eau.

(3) Complexe Métallurgique de Moanda (C2M) de la Comilog (Gabon) ; Complexe Industriel de Moanda (CIM) de la Comilog (Gabon) ; Société d'Exploitation du Transgabonais – Setrag (Gabon) ; Eramet Norway Sauda (Norvège) ; Eramet Norway Kvinesdal (Norvège) ; Aubert & Duval – Les Ancizes (France).

(4) Les politiques mises en place en matière de sécurité ; Les mesures de cohésion sociale ; Les projets de transformation de l'organisation ; Les politiques et démarches d'évaluation et de certification et investissements en matière d'environnement ; La réduction des émissions de poussières canalisées ; Le suivi des rejets dans l'eau et le sol affectant l'environnement ; L'adaptation aux conséquences du changement climatique ; La réduction des émissions de CO_2 ; Le plan d'action relatif à l'économie circulaire ; La gestion du risque de corruption et de trafic d'influence ; Les audits relatifs aux droits humains ; Le déploiement d'engagements Droits Humains ; Le dialogue avec les communautés locales ; Les partenariats et le mécénat ; Les procédures d'évaluations RSE et éthique des fournisseurs.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et février 2019 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 29 mars 2019

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée Sustainability Services

Denis Marangé
Associé

II. PLAN DE VIGILANCE

2.1 Objectif et périmètre

Ce plan de vigilance a pour objectif de répondre aux obligations de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le périmètre de ce plan couvre en premier lieu l'ensemble des entités du Groupe : la société mère Eramet S.A. ainsi que les sociétés qu'elle contrôle de manière directe ou indirecte. Ce périmètre est par ailleurs décrit dans le chapitre du Document de référence du Groupe consacrée à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Les mesures concernant les entités de ce périmètre sont présentées dans les sections 2, 3, 4 et 6 de ce plan.

Le périmètre du plan couvre également les fournisseurs et sous-traitants des entités du Groupe (société mère ou filiales contrôlées). Les risques liés à ces derniers sont abordés dans la section 5 de ce plan, dans la mesure où l'évaluation et la gestion des risques dans la chaîne d'approvisionnement fait l'objet de mesures spécifiques.

Le groupe Eramet

(Voir aussi www.eramet.com.)

Eramet est un des principaux producteurs mondiaux de :

- manganèse et nickel, utilisés pour améliorer les propriétés des aciers, de sables minéralisés (dioxyde de titane et zircon) ;
- pièces et demi-produits en alliages et aciers spéciaux à hautes performances utilisés par des industries telles que l'aéronautique, la production d'énergie et les outillages.

Eramet développe par ailleurs des activités à fort potentiel de croissance, telles que l'extraction du lithium et le recyclage, appelées à jouer un rôle clé au service de la transition énergétique et de la mobilité de demain.

Le Groupe emploie environ 12 700 personnes dans 20 pays.

Une description plus détaillée du groupe Eramet est proposée aux chapitres 1 et 2 du rapport de gestion au sein duquel est publié ce plan de vigilance.

2.2 Cartographies des risques et évaluation des filiales

Dans le cadre de son processus d'identification et de maîtrise des risques, le Groupe établit tous les trois ans et met à jour annuellement sa cartographie des risques majeurs, dont la réalisation est pilotée par la Direction du Management des Risques. Celle-ci fait l'objet d'une présentation au Comité Exécutif ainsi qu'au Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique du Conseil d'administration du Groupe. Cette cartographie identifie les risques stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité majeurs. Elle est complétée par des cartographies plus détaillées portant notamment sur des thématiques spécifiques transverses telles que les droits humains, l'environnement et la santé et sécurité des personnes.

2.2.1 Cartographie des risques

a. Risques d'atteintes aux droits humains et libertés fondamentales

Le Groupe a formalisé en 2017 sa cartographie des risques d'atteintes aux droits humains et libertés fondamentales, avec l'appui d'une expertise externe.

Un univers des risques a été établi en croisant les impacts des activités du Groupe avec la liste des droits contenus dans la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* ONU de 1948, les deux Pactes internationaux de l'ONU de 1966 (Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), ainsi que la Convention européenne des droits de l'Homme de 1950. Les référentiels sectoriels sur l'identification et la gestion des risques d'atteintes aux droits humains ont également été pris en compte. Les critères d'évaluation de ces risques, en termes de gravité de l'atteinte et de probabilité de survenance, ont également été définis. Ils impliquent une évaluation de la gravité de l'impact non pas directement pour le Groupe, mais pour la ou les personnes tierces potentiellement affectées (collaborateur, riverain d'un site ou autre personne).

L'évaluation du niveau de gravité et de probabilité de ces risques a été réalisée par un panel représentatif des différentes fonctions corporate et entités du Groupe, sur l'ensemble des zones géographiques.

L'univers des risques d'atteinte aux droits humains défini au cours de cet exercice pour le groupe Eramet peut se décomposer selon les trois grandes catégories suivantes, pour chacune desquelles les principaux risques ont été évalués :

- les risques pour les collaborateurs du Groupe, avec principalement ceux liés à la santé et la sécurité au travail, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux liés aux problématiques de discrimination ou de harcèlement. Les risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs sont décrits de manière plus détaillée dans la section suivante (II.1.b) ;
- les risques pour les communautés riveraines des sites du Groupe, qu'ils soient liés à de potentiels impacts sur l'environnement, ou résultant d'autres activités (acquisitions de terrains ou, de manière plus limitée, mesures de sûreté mises en œuvre pour la protection de certaines installations) ;
- les risques générés par les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du Groupe, tels par que par exemple, le non-respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Ces derniers risques sont abordés dans la section du plan de vigilance concernant la chaîne d'approvisionnement (section V).

La cartographie fera l'objet d'une mise à jour régulière, sur la base notamment des évaluations en continu de la situation des sites et entités du Groupe au regard de ces risques.

b. Risques d'atteintes à la santé et la sécurité des personnes

Cette section se concentre sur les risques d'atteinte à la sécurité et la santé des collaborateurs. Les risques pour la sécurité et la santé des autres personnes, telles que les riverains des sites, sont abordés dans les sections consacrés aux risques d'atteinte aux droits humains et à l'environnement ainsi qu'aux mesures de maîtrise associées.

Risques d'atteinte à la sécurité des collaborateurs

La prévention des risques d'accidents du travail repose avant tout sur l'analyse des risques au poste de travail, conduite au sein même des ateliers. Cette analyse très opérationnelle permet de sécuriser une opération particulière en identifiant l'ensemble des risques auxquels les opérateurs sont exposés et les moyens de maîtrise déployés pour les maîtriser. Ces analyses locales sont compilées dans le registre des risques de chaque site (nommé « Document unique d'évaluation des risques » pour les sites français). Ces risques sont évalués selon une cotation basée sur un couple fréquence x gravité en tenant compte des mesures de protection en place. Cette méthodologie permet d'identifier les risques les plus critiques et ainsi d'alimenter le plan de progrès Sécurité du site. Les registres des risques permettent de les regrouper selon des activités-types spécifiques à chaque site. On y retrouve par exemple les manutentions mécaniques, la conduite d'engin, les déplacements à pied, etc.

Au niveau du Groupe, l'analyse des risques se fait selon cette segmentation par activités-types. L'évaluation du risque se fonde sur les statistiques réelles de l'accidentologie issues du reporting des accidents sur plusieurs années, selon les fréquences réellement observées, et les gravités potentielles moyennes estimées au cas par cas.

L'analyse des risques d'accidents du travail du Groupe a clarifié la segmentation des risques générés en trois familles distinctes :

- **les risques technologiques** qui sont associés aux procédés et aux installations et présentent les potentiels de gravité les plus importants. Une explosion, une fuite de gaz toxique, la rupture d'équipement peuvent en effet impacter plusieurs personnes lors d'un seul incident. La fréquence d'occurrence de ces évènements est la plus faible dans nos historiques ;
- **les activités critiques,** qui correspondent aux tâches dangereuses mises en œuvre quotidiennement pour exploiter nos installations. On y retrouve entre autres le travail sur machine, le travail en hauteur, les circulations de véhicules, l'entrée en espace confiné, le travail du métal liquide etc. La non-maîtrise de ces risques peut générer des accidents graves. Dans 60 % des cas, la conséquence de la non-maîtrise de ces activités critiques est un arrêt de travail et dans un peu plus de 10 % des cas, une blessure grave ;
- enfin, de nombreuses activités « banales » sont présentes dans le Groupe, comme marcher, soulever et déplacer des objets, utiliser des outils à main. Environ les deux tiers des accidents du Groupe concernent ces activités, mais la gravité des accidents associés est statistiquement moins grave que pour les activités critiques. Pour ces activités banales en effet le taux d'accident déclenchant des arrêts n'est que de 40 %, et le taux d'accidents graves est inférieur à 1 %. Eramet regroupe ces activités difficiles à cadrer par des règles sous l'appellation « **activités non normées** ».

Risques d'atteinte à la santé des collaborateurs

À partir de l'analyse des risques au poste de travail consignés dans les registres des risques de chaque site, les professionnels de Santé au Travail identifient les risques pouvant avoir un impact durable ou différé sur la santé des salariés. Ces risques peuvent concerner la santé physique (bruit, vibrations, postures pénibles, gestes répétitifs, travail de nuit ou alterné, champs électromagnétiques, températures extrêmes, exposition aux agents chimiques dangereux dont l'amiante) ou psychologique (charge de travail, organisation du travail, autonomie).

Les risques différés sont des risques de maladies professionnelles qui font l'objet d'un reporting spécifique et s'appuyant sur les déclarations transmises à l'employeur ou donnant lieu à des enquêtes par les services de prévention internes ou réglementaires. Il existe en France un Tableau des Maladies Professionnelles régulièrement mis à jour, et des réglementations spécifiques dans les autres pays d'implantation du Groupe.

Ces cartographies et analyses de risques d'atteinte à la santé et la sécurité des collaborateurs font l'objet d'une mise à jour régulière.

c. Risques d'atteintes à l'environnement

Dans le cadre de ses engagements et objectifs en matière de préservation de l'environnement, le Groupe cartographie les risques d'atteinte à l'environnement pour chacun de ses sites. Des études d'impacts et d'évaluation des risques environnementaux sont réalisées dans le cadre des permis d'exploiter des sites, des systèmes de gestion ISO 14001, et des audits HSE du Groupe. Elles sont complétées par des évaluations des risques industriels réalisées avec les assureurs.

En 2017, les évaluations issues de ces divers exercices ont été agrégées et mises en cohérence afin de formaliser une cartographie globale des risques d'atteinte à l'environnement sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Cette cartographie des risques environnementaux sera mise à jour régulièrement.

Les principaux risques et enjeux pour les sites du Groupe sont liés aux impacts potentiels suivants :

- consommations d'eau/pression sur les ressources en eaux (pour les sites industriels et miniers) ;
- émissions dans l'eau (pour les sites industriels) ;
- émissions atmosphériques (pour les sites industriels) ;
- consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (pour les sites industriels) ;
- productions de déchets dangereux (pour les sites industriels) ;
- risques de pollution historique des sols (pour les sites industriels) ;
- impacts sur la biodiversité (pour les sites miniers) ;
- érosion (pour les sites miniers) ;
- production de stériles et de résidus miniers (pour les sites miniers).

Les détails concernant la nature des risques liés à ces impacts sont décrits avec les mesures de maîtrise correspondantes, dans la section III.2 de ce plan.

Par ailleurs, les risques industriels (survenance d'un accident industriel), peuvent également générer une atteinte à l'environnement. Les principaux risques industriels auxquels les sites du Groupe peuvent être confrontés sont de type incendie, explosion (y compris, pour certains sites, liée au risque de contact entre l'eau et le métal en fusion), bris de machine sur équipement critique, et évènement naturel (inondation, tempête/cyclone…).

2.2.2 Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales au regard des risques

En matière de risques pour l'environnement et la santé/sécurité, la situation des filiales est régulièrement évaluée par le biais, principalement, de deux dispositifs : les systèmes internes d'information environnementale et sécurité, et le système d'audit HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement).

Un système d'information environnemental dédié (EraGreen) est déployé à l'ensemble des sites industriels et miniers, permettant la collecte et la consolidation des indicateurs de performance environnementale. Ces indicateurs sont pour la plupart issus des plans d'échantillonnages et d'analyses développés dans le cadre de leurs permis d'exploiter. Des systèmes d'information et de reporting dédiés à la gestion des ressources humaines et à la Santé/Sécurité, incluant la déclaration des accidents avec arrêts, sont également déployés à l'ensemble des sites.

Le Groupe s'appuie aussi sur un système exigeant d'audit interne de la performance de ses entités en matière d'Environnement, de Santé, de Sécurité et d'Énergie. Le référentiel d'audit commun est structuré suivant trois piliers : implication des hommes, maîtrise opérationnelle et prévention. Il prend en compte intégralement les exigences des normes ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 50001. Des équipes mixtes d'auditeurs internes au Groupe (Directions Corporate, coordinations Branches et représentants des sites) formés selon un référentiel interne conduisent ces audits qui durent plusieurs jours et permettent de situer dans le détail la performance des sites. Cette implication renforce le niveau d'expertise transverse des managers HSE et favorise les partages d'expériences entre les équipes opérationnelles.

Des plans d'actions correctifs sont définis à l'issue de chaque audit, et pour tous les risques considérés comme significatifs, un reporting trimestriel sur la mise en place des actions correctives est consolidé au niveau Groupe.

En ce qui concerne plus particulièrement l'évaluation des filiales au regard des risques industriels, le dispositif de contrôle repose avant tout sur le programme de visites d'ingénierie assurance (audits de prévention assurance) de ses sites industriels sur un cycle de deux ans, en collaboration étroite avec les assureurs, les courtiers et la Direction des Assurances Groupe. Tout risque significatif détecté lors de ces audits donne lieu à un plan d'action correctif par le site concerné.

En matière de risques d'atteinte aux droits humains, la situation des sites sera évaluée chaque année au regard des risques identifiés par la cartographie réalisée en 2017. Cette évaluation doit s'appuyer sur les données issues du reporting RSE annuel des sites, portant sur des indicateurs propres à la gestion des Ressources Humaines et à la gestion des impacts potentiels sur les communautés riveraines de nos sites. Cette évaluation prendra également en compte les données issues du suivi de la gestion sociale et environnementale des projets du Groupe, réalisé dans le cadre de l'accompagnement des projets

2.3 Maîtrise des risques

2.3.1 Politiques et organisation pour la maîtrise des risques

a. Politiques et engagements

La gestion des risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement passe d'abord par un engagement clair du Groupe dans ces domaines. Eramet s'est doté d'une Charte d'Éthique et d'une politique de Développement Durable qui, l'une et l'autre, fixent le cap de sa responsabilité sociétale. Ces deux documents fondamentaux ont été traduits dans les langues des pays d'implantation du Groupe, et sont déployées sur l'ensemble des Branches et des sites.

- **La Charte d'Éthique du Groupe** énonce les engagements du Groupe ainsi que les règles et principes d'action et de comportement des collaborateurs dans de nombreux domaines, notamment le respect des droits humains (en référence à la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* des Nations Unies ainsi qu'à l'ensemble des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail), la protection de la santé et de la sécurité des personnes, et le respect et la protection de l'environnement.
- **La politique de Développement Durable** du groupe Eramet précise un certain nombre de ces engagements. Elle est structurée autour de quatre priorités :
  - *la protection et le développement des collaborateurs du Groupe*, avec des engagements relatifs notamment à la Santé et la Sécurité des collaborateurs et au dialogue social ;
  - *la gestion des risques et des impacts sur la santé et l'environnement*, avec des engagements relatifs à la maîtrise des impacts des procédés industriels des sites du Groupe, à la réduction de la consommation d'énergie et à la lutte contre le changement climatique, à la meilleure valorisation des ressources naturelles et au développement du recyclage ;
  - *l'utilisation des opportunités du développement durable au bénéfice des clients*, avec des engagements relatifs à l'intégration du développement durable dans la politique d'innovation et de diversification des activités de l'entreprise, à la responsabilité produits (valorisation de leurs bénéfices environnementaux et réduction des risques) et enfin à une démarche d'achats responsables ;
  - *et enfin l'entretien d'une relation de confiance avec les parties prenantes*, en répondant à leurs attentes par des actions de dialogue et de concertation, en contribuant au développement des territoires d'implantation, et en partageant de manière transparente les performances extra-financières du Groupe.

Ces engagements thématiques sont précisés dans des politiques plus spécifiques, telles que la **Charte Sécurité,** la **politique Santé,** la **Charte Environnement,** la **politique Biodiversité,** la **politique Énergie** et la **politique Changement Climatique.** Les textes complets de ces chartes et politiques sont disponibles sur le site internet du groupe Eramet.

b. Organisation

L'engagement du Groupe se traduit par une implication au plus haut niveau de l'entreprise. Les Directeurs de la Communication et du Développement Durable et des Ressources Humaines, Santé, Sécurité et Sûreté, tous deux membres du Comité Exécutif (COMEX) du Groupe proposent, accompagnent et assurent le suivi des objectifs pluriannuels et des plans d'action associés. Ils en rendent compte au COMEX.

La bonne intégration des thématiques de la RSE dans les activités du Groupe est également suivie de près par le Conseil d'administration d'Eramet, notamment au travers de deux de ses comités, le Comité Stratégique et de la RSE, et le Comité de l'Audit, des risques et de l'éthique.

La Direction Communication et Développement Durable (DC2D) compte une Direction de l'Environnement, des Risques Industriels et des Produits (DERIP) et une Direction des Affaires Publiques (DAP) tandis que la Direction des Ressources Humaines (DRH) inclut une Direction des Relations Sociales, une Direction Sécurité et Prévention (SP), une Direction de la Sûreté et un Médecin Conseil, chargé d'animer la politique Santé du Groupe. Le Déontologue du Groupe et les Directions Achats des Branches complètent ce dispositif.

Ces fonctions corporate sont organisées et structurées autour de pratiques et de processus visant à renforcer continuellement leur engagement et leur efficacité, mettant en avant une culture forte de l'identification et de la maîtrise des risques.

Les objectifs et plans d'actions sont déclinés dans l'ensemble des Branches et entités opérationnelles du Groupe. Leur bonne exécution et la bonne coordination entre le Corporate et les Branches ont été renforcées par la mise en place de groupes de travail et comités thématiques transverses (biodiversité, environnement minier, achats responsables).

Par ailleurs, le Groupe prête une grande attention à l'intégration, dès les phases les plus en amont des projets, de critères sociaux, environnementaux, d'hygiène et de sécurité, culturels et sociétaux. Les experts et spécialistes en développement durable sont intégrés aux équipes industrielles, techniques, juridiques et financières, et participent aux divers comités de pilotage, dès les phases d'avant-projet, d'études de faisabilité et de préconstruction. De même, ils participent aux audits d'acquisition dans le cas de projets de fusion ou d'acquisition, ainsi qu'aux due diligences liées aux cessions d'actifs.

2.3.2 Actions de maîtrise des risques

a. Maîtrise des risques d'atteintes aux droits humains

Droits humains au travail

La santé et la sécurité font partie intégrante des droits fondamentaux de la personne, et ont à ce titre été intégrés à l'exercice de cartographie des risques du Groupe en matière d'atteinte aux droits humains. De par la nature de leurs activités industrielles et minières et de leurs pays d'implantation, les sites du Groupe peuvent représenter des risques pour la sécurité et la santé des collaborateurs, dont la maîtrise est une des priorités du Groupe. Ces mesures sont décrites à la section III.2 b) de ce plan.

Afin de renforcer la maîtrise des risques locaux de discrimination et harcèlement au travail également identifiés au cours de la cartographie Groupe, un *e-learning* de sensibilisation à la Charte d'Éthique, comprenant un volet dédié à ces problématiques, est déployé progressivement auprès l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Plus largement, une information est adressée à l'ensemble des collaborateurs, par voie d'affichage d'infographies sur tous les sites du Groupe, concernant l'organisation de la conformité éthique et en particulier l'existence du dispositif d'alerte professionnelle, présenté à la section VI de ce plan. Par ailleurs, dans le cadre d'un accord syndical relatif à la prévention des risques psychosociaux, des cellules de veille sont opérationnelles sur les différents sites de France métropolitaine afin d'anticiper les situations à risques et d'alerter en cas de détection d'un salarié en difficulté psychologique. Une formation sur la prévention des risques psychosociaux est également déployée pour l'ensemble des managers du Groupe. Des actions de renforcement de ces dispositifs sont prévues, avec la nomination d'un Responsable de la diversité pour le Groupe, dont le rôle sera de promouvoir et de coordonner toutes les actions en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

Les mesures de gestion des risques d'atteinte aux droits des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement, également identifiés au cours de l'exercice de cartographie, sont présentées dans la section V de ce plan.

Droits des communautés riveraines de sites

La plupart des sites du groupe Eramet sont présents de manière durable dans leurs territoires d'implantation, avec lesquels ils développent des relations de forte interdépendance. L'intégration locale des sites, en particulier auprès des communautés riveraines, constitue de ce fait un élément primordial de la pérennité des activités du Groupe. Ceci le conduit à bâtir une relation de confiance sur le long terme avec les communautés riveraines, et à prévenir tout risque d'atteinte aux droits fondamentaux de celles-ci.

La prévention de tels risques passe avant tout par la mise en œuvre de mécanismes de dialogue avec les parties prenantes concernées ou leurs représentants. Des activités d'information et de consultation avec les riverains sont mises en place selon le niveau d'impact et de risque de chaque site. Le dimensionnement de ces actions est le plus souvent défini de manière adéquate par les réglementations nationales ou locales. En France par exemple, du fait de leur statut Seveso Seuil Haut ou d'ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement), plusieurs sites participent à des « Commissions de suivi des sites », composées de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des riverains, des exploitants et des salariés. Dans le cadre des processus d'autorisation et d'études d'impacts sociétaux et environnementaux, les projets mettent quant à eux en place des dispositifs de consultation des riverains et des autres parties prenantes afin de prendre en compte leurs attentes dans la maîtrise de ces impacts, et ce à tous les stades du projet. En concertation avec la Direction de la Communication et du Développement Durable, certains sites peuvent aller au-delà des exigences réglementaires en matière de dialogue avec les riverains. Les sites exercent en particulier une vigilance renforcée à l'égard des populations autochtones ou vulnérables pouvant résider dans leur voisinage. En complément, et en fonction de leurs impacts potentiels, certains sites mettent également en place des systèmes dédiés permettant de recevoir et de répondre à des inquiétudes, questions ou plaintes des populations riveraines, présentés en section VI de ce plan.

Dans un processus d'amélioration continue, des actions de renforcement de ces dispositifs de dialogue avec les personnes affectées sont intégrées dans un plan d'action pluriannuel établi par le Groupe.

Des mesures de maîtrise plus ciblées sont par ailleurs mises en place pour la gestion des risques spécifiques liés aux acquisitions de terrains, aux impacts environnementaux ou aux dispositifs permettant d'assurer la sûreté de certaines installations.

Les activités de certains sites du Groupe requièrent des acquisitions de terrains auprès de communautés qui y résident ou y exercent des activités économiques (agricoles ou commerciales notamment). Ces opérations peuvent présenter des risques d'atteinte aux droits humains (droit de propriété ou droit à un niveau de vie suffisant de ces communautés notamment). En matière de prévention de ces atteintes, le Groupe se réfère aux principes énoncés dans la Norme de Performance de la Société Financière Internationale (Groupe Banque Mondiale) relative à ces activités de relogement, avec en particulier la mise en place de plans d'action de réinstallation.

Certains sites présentent également des risques d'impact sur l'environnement pouvant affecter les riverains. Il peut s'agir de risques de pollution ou de risques de réduction de l'accès des communautés à des ressources naturelles dont elles font usage. L'intégralité de ces risques fait l'objet de mesures de maîtrise présentées dans la section III.2 c) de ce plan, relative à la gestion des risques d'atteinte à l'environnement. En fonction de la nature de ces impacts ou risques, les riverains peuvent être associés à la définition ou l'exécution de ces mesures de maîtrise. En particulier, les communautés locales sont associées aux études de caractérisation de l'état de référence qui intègre leur connaissance de la biodiversité, de ses usages et des services écosystémiques.

Par ailleurs, certains des pays ou régions dans lesquels le groupe Eramet opère peuvent connaître des situations politiques, sécuritaires ou climatiques instables (terrorisme, vol d'informations, criminalité, séisme, cyclone, etc.). Dans ce contexte, la Direction Sûreté du Groupe met en place des mesures pour assurer la protection des salariés (qu'ils soient en déplacement, résidents étrangers ou résidents locaux), du patrimoine intellectuel et des installations d'Eramet. Conscient du fait que ces mesures doivent être établies dans le respect des droits des communautés riveraines des sites, Eramet a établi une Politique Sûreté du Groupe qui respecte le droit international, le droit français et le droit des pays dans lequel le Groupe est implanté. Dans le cadre de cette politique, conforme aux principes de la Charte d'Éthique du groupe Eramet, la prévention des risques en matière de sûreté passe d'abord par le dialogue et les relations de respect mutuel avec les communautés locales. De même, la formation, les règles d'utilisation de la force et les équipements des personnels de sécurité sont décidés, dimensionnés et contrôlés par un Responsable de la Sûreté du site, qui agit dans le cadre défini par le Directeur de la Sûreté Groupe.

b. Maîtrise des risques d'atteintes à la santé et la sécurité des collaborateurs

Les actions de prévention des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs sont coordonnées par le Directeur Sécurité Prévention et le Médecin Conseil Groupe, qui sont directement rattachés au Directeur des Ressources Humaines, Santé, Sécurité et Sûreté. Ensemble, ils établissent et proposent au Comité Exécutif la politique et les orientations Sécurité et Santé pour le Groupe. Une fois validées, ces orientations sont déclinées dans les Branches par les Directeurs de Branche, aidés de coordinateurs Sécurité/Santé, puis sur les sites par les Directeurs de site, eux-mêmes aidés par un coordinateur Sécurité/Santé site.

La prévention de la santé et des accidents est au cœur du système, et concerne aussi bien les employés Eramet que les intérimaires et sous-traitants qui interviennent sur les sites. Elle s'appuie sur l'analyse des risques aux postes de travail qui détermine les actions et mesures de prévention à mettre en œuvre.

Maîtrise des risques pour la sécurité des collaborateurs

En matière de Sécurité, la coordination des actions au niveau du Groupe se fait dans le cadre du « Comité sécurité Groupe » qui regroupe le Directeur des Ressources Humaines, Santé, Sécurité et Sûreté, les Directeurs de Branche, le Directeur Sécurité Prévention, et les coordinateurs Sécurité Santé des Branches.

Les outils de prévention sont ajustés aux trois grandes familles de risques identifiés :

- la prévention des risques technologiques s'appuie sur la mise en œuvre de barrières (techniques, organisationnelles, humaines) issues des études de danger. La prévention dépend grandement de l'expertise technique des équipes accumulée au cours des années d'opérations d'une part, et de leur capacité à identifier et à réagir aux signaux faibles ;
- les risques associés aux activités critiques sont trop importants pour laisser le choix du mode opératoire aux intervenants, aussi ces activités sont fortement cadrées par des règles. Eramet a compilé sous la dénomination « Exigences Essentielles Sécurité » un ensemble de règles incontournables qui correspondent au minimum exigé par tous les sites, compatible avec les exigences légales locales. Limitées en nombre, elles sont communiquées dans le cadre d'une campagne de communication Groupe. Elles sont auditables et auditées dans le cadre des audits corporate ;
- enfin, les activités non normées ne peuvent être cadrées raisonnablement par des règles simples. Pour les situations de travail concernées, Eramet développe l'intelligence situationnelle de ses équipes pour que les intervenants apprennent à faire le choix de la sécurité. Sensibilisation des équipes, retour d'expérience, et surtout interactions de la hiérarchie sur le terrain sont autant d'outils systématiquement mis en œuvre pour guider les choix vers des comportements plus sûrs.

Maîtrise des risques pour la santé des collaborateurs

En matière de prévention des risques pour la santé, la stratégie du Groupe repose sur la politique Santé du Groupe, qui comporte quatre axes déclinés en actions spécifiques et prioritaires. Les axes stratégiques sont :

- la réduction et la maîtrise des effets et des impacts sur la santé liés aux activités du Groupe pour les salariés et les populations riveraines ;
- le maintien dans l'emploi pour tous les salariés au cours de leurs parcours professionnel et en cas de fragilisation pour un problème de santé ;
- la participation aux campagnes de santé publique et de prévention des maladies chroniques dans la population générale ;
- la prévention des risques pour la santé psychologique et la mise en place d'actions pour la Qualité de Vie au Travail.

Pour la gestion des risques liés aux produits, une structure centralisée, le Comité Produits Groupe pour définir les règles et standards de gestion des produits chimiques d'une part, et d'autre part pour apporter un support et un service aux Branches et sites afin de les aider à se conformer aux nombreuses réglementations. L'action de cette structure vise trois objectifs principaux :

- améliorer la connaissance technique et scientifique des produits du Groupe ;
- apporter support et information aux clients internes et externes ;
- harmoniser les modes de gestion du risque chimique sur les sites.

L'harmonisation de la gestion du risque chimique sur les sites est un enjeu majeur : les sites de production du groupe Eramet sont présents sur les cinq continents, et ils doivent donc suivre et respecter différentes régle-

mentations relatives à l'hygiène et aux contrôles des expositions aux produits chimiques sur les lieux de travail. Dans ce domaine de la réglementation, les différences peuvent être importantes d'un pays à l'autre, pour une même substance. Une action d'harmonisation et de communication entre les sites sur ces sujets est donc importante pour échanger, expliquer et mettre en œuvre des pratiques et des références assurant une protection d'un niveau correspondant ou supérieur à la réglementation en vigueur dans le pays concerné. Concrètement, un comité de pilotage rassemble la Direction Prévention Sécurité du Groupe, le médecin conseil du Groupe, la Direction Environnement, Risques Industriels et Produits du Groupe et les coordinateurs hygiène, santé et sécurité des Branches. Il définit et suit les actions prioritaires pour l'année. Parmi ces actions figure la réalisation de fiches toxicologiques pratiques mises à disposition et définissant les références et bonnes pratiques, accompagnées d'un guide méthodologique pour la métrologie des expositions. Une méthode unifiée d'évaluation du risque chimique est également disponible et fait l'objet d'un déploiement sur les sites.

En ce qui concerne plus particulièrement le risque lié à l'amiante, il se décompose pour le Groupe en amiante environnementale sur les mines de nickel, et en gestion des produits amiantés pour les sites industriels.

En Nouvelle-Calédonie, des procédures opératoires spécifiques existent permettant de maîtriser les filons de minéraux amiantifères dans l'hypothèse où l'exploitation minière en découvre. Les opérateurs sont formés aux précautions à prendre, et un suivi médical particulier a été mis en place, en concertation avec les autorités, les partenaires sociaux et les autres opérateurs miniers.

Aucun site industriel du Groupe n'a jamais produit ou transformé de l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant de certains matériaux de ses équipements de protection thermique. Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

C. Maîtrise des risques d'atteintes à l'environnement

Pour la maîtrise de ses risques environnementaux, le Groupe s'appuie sur un réseau d'experts internes et sur une organisation structurée. La Direction de l'Environnement, des Risques Industriels et des Produits (DERIP) définit les référentiels Groupe, coordonne la dynamique générale d'amélioration continue, met en œuvre les mécaniques de contrôle des standards internes et fournit un appui technique expert aux sites et projets. La veille et l'anticipation réglementaires sont assurées conjointement avec la Direction des Affaires Publiques. Par ailleurs, plus de 80 personnes composent le réseau des fonctions HSE dans les sites avec un rattachement hiérarchique à leur Direction générale pour la grande majorité d'entre eux. En complément, les actions de formation et de sensibilisation aux incontournables en matière de gestion et de responsabilité environnementales se développent sur les sites, dans les Branches ou encore au niveau corporate.

La gestion des risques d'atteinte à l'environnement passe d'abord par la mise en place de systèmes de gestion environnementaux. C'est pourquoi le Groupe poursuit un objectif de certification ISO 14001 pour la totalité des sites, hormis ceux n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement. Cette dernière catégorie comporte les sites n'ayant qu'une activité administrative comme les bureaux, ou encore les centres de distribution ou les sites en phase projet ou fermeture.

En matière de maîtrise des risques spécifiques aux sites miniers, des équipes dédiées à la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation minière sont présentes sur les sites et dans les filiales concernées, et mettent en œuvre des outils formalisés de la gestion environnementale sur mine. Ainsi, toutes les filiales minières ont formalisé un plan d'action Environnement Minier et l'avancement de ces plans d'actions est revu régulièrement avec la Direction Environnement, Risques Industriels et Produits Groupe. Par ailleurs, une communauté des experts de l'environnement minier a été mise en place et se réunit régulièrement. Son rôle est de formaliser des guides de bonnes pratiques applicables à l'échelle du Groupe et de favoriser l'échange d'expertise entre les sites. Enfin, des Systèmes de Management de l'Environnement compatibles avec les exigences de la norme ISO 14001 sont déployés par les filiales minières.

Les paragraphes suivants décrivent les mesures et actions plus ciblées de maîtrise de chacun des risques environnementaux.

Consommations d'eau/pression sur les ressources en eaux (sites industriels et miniers)

Les métiers de la mine, de la métallurgie et de l'hydrométallurgie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres : pour les procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques, pour le lavage des minerais, matières premières et sous-produits, et enfin pour les procédés d'hydrométallurgie (solubilisation et milieux réactionnels).

Aucun des sites industriels du Groupe n'est implanté dans un pays confronté au « stress hydrique » suivant la définition retenue par l'ONU, c'est-à-dire dont la ressource en eau par habitant, tous usages confondus est généralement inférieure à 1 700 m^3 par personne et par an. Bien que cette ressource en eau soit le plus souvent substantielle ou abondante sur ses sites, le Groupe attache une importance réelle à sa préservation. De multiples actions sont mises en œuvre afin de n'utiliser que la quantité requise.

Dès lors que cela est techniquement possible, les sites favorisent le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement des fours et autres installations métallurgiques ainsi que les autres utilisations très consommatrices se font principalement en circuit fermé. Les consommations d'eau sont alors essentiellement des appoints afin de compenser l'évaporation ou les pertes dans le système. Lorsque cela est possible, les sites privilégient également l'eau en provenance d'un site industriel voisin.

En ce qui concerne les sites miniers, l'enjeu de la consommation d'eau concerne principalement le site de Grande Côte Opérations (GCO), au Sénégal. Le sujet de la gestion des eaux y est sensible puisque l'exploitation de la mine fait appel à deux aquifères dont l'un est très important pour les populations et le pays en général. Compte tenu de cette situation, toutes les précautions sont prises pour assurer que l'impact de la mine soit aussi faible que possible. L'entreprise GCO dispose d'une équipe experte en l'hydrogéologie, et le système de gestion des eaux a été conçu et autorisé par le département compétent de l'État sénégalais pour éviter toute pression additionnelle sur la nappe superficielle qui sert à l'alimentation des riverains pour leurs cultures agricoles. L'ensemble des installations minières est piloté pour garantir des variations minimales du niveau de cette nappe phréatique.

Émissions dans l'eau (sites industriels)

Les sites hydrométallurgiques sont ceux qui présentent relativement les risques les plus significatifs vis-à-vis de la pollution des eaux, en raison de l'usage de produits chimiques et d'un procédé aqueux. Eramet affiche sa volonté de réduire ses rejets aqueux, et toutes les eaux industrielles sont gérées conformément aux réglementations applicables.

Outre les systèmes préventifs comme des rétentions ou des stockages à double parois, des dispositifs curatifs tels que des stations de traitement des effluents par des procédés physico-chimiques ou encore des séparateurs d'hydrocarbures (séparation par décantation) sont utilisés afin de permettre des rejets en conformité avec les valeurs limites réglementaires.

Les sites du Groupe suivent également avec attention la qualité des eaux souterraines et l'impact de l'activité sur les sols et les sous-sols. Ce sont ainsi plusieurs centaines de piézomètres répartis dans les différents sites du Groupe tant dans leur périmètre qu'en dehors de celui-ci, qui permettent d'accompagner les premières phases de tout nouveau projet (caractérisation de l'état initial) et qui assurent également la surveillance de tout impact éventuel sur les eaux souterraines et de surface.

Émissions atmosphériques (sites industriels)

Les activités pyrométallurgiques avec leurs installations de fusion et les fours de traitement thermique sont celles qui contribuent le plus aux rejets atmosphériques canalisés, avec également les centrales de production d'énergie. Les émissions de CO_2 sont évoquées dans le paragraphe suivant.

Les émissions atmosphériques sont fonction de la nature des matières premières et minerais utilisés, des technologies de transfert et de chargement en place, de la puissance installée des équipements et surtout du niveau d'activité des sites.

En pyrométallurgie, les émissions canalisées sont générées au niveau de la manutention des matériaux, des fours, des opérations de meulage et de broyage ainsi que de celles impliquant du métal liquide en fusion et des laitiers. En hydrométallurgie, des émissions canalisées de poussières interviennent le plus souvent lors d'opérations de manutention, de broyage, de séchage ou de transfert de matière.

Les dispositifs d'épuration des effluents atmosphériques généralement mis en œuvre dans les usines du Groupe sont des électrofiltres, des dépoussiéreurs à manche ou encore des tours de lavage. Des systèmes de traitement spécifiques à certains polluants peuvent être également utilisés comme des filtres à charbon actif. Ces différents équipements sont mis en place en fonction des caractéristiques des process industriels, des performances épuratoires visées et des contraintes réglementaires.

Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (sites industriels)

Les sites qui possèdent des fours métallurgiques et/ou des installations de production d'électricité sont ceux qui concentrent l'essentiel des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, environ quatre cinquièmes des besoins en énergie sont consommés par les 14 usines pyrométallurgiques du Groupe.

Au travers de sa politique Changement Climatique, le Groupe s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment en renforçant sa démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique, en valorisant et développant les filières de recyclage des matières premières dans une logique d'économie circulaire, et en privilégiant, dans des conditions économiquement acceptables, les sources d'énergie et les procédés faiblement carbonés.

La Politique Énergie Groupe, qui reprend les principes de la norme ISO 50001, est déployée par le Pôle Énergie Groupe auprès des sites, dont la certification ISO 50001 est progressivement étendue. Le coordinateur Groupe, auditeur ISO 50001 certifié AFNOR, anime la démarche, apporte aux sites une expertise sur plusieurs métiers et assure une veille réglementaire et technologique. Les correspondants énergie site, représentants des Directions sites au sens de la norme ISO 50001, portent localement la démarche d'amélioration continue autour des énergies. Enfin, la Direction des sites s'engage vers un système de management des énergies en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 50001 et alloue des moyens adaptés aux enjeux de chaque site. Les Directions des Branches sont sollicitées en appui des Directions sites.

Dans le cadre de la démarche d'efficience énergétique, des indicateurs de performance énergétique sont mis en place dans les sites et sont intégrés dans le pilotage de la performance industrielle. Les valeurs et les évolutions de ces indicateurs sont analysées au regard de chaque procédé local. Du fait de la diversité des métiers et des procédés, la consolidation au niveau Groupe de ces indicateurs n'aurait aucune signification. En conséquence, et pour des raisons de confidentialité et de protection de nos procédés, le Groupe a décidé de ne pas communiquer plus précisément sur ces indicateurs.

Productions de déchets dangereux (sites industriels)

Les activités génératrices de déchets dangereux sont principalement issues des procédés pyrométallurgiques des branches minières du Groupe. Les sites importants en termes de taille de la division Alliages

Haute Performance sont également à l'origine de quantités significatives de déchets dangereux.

Ces activités produisent des poussières récupérées par les dispositifs de filtration, des boues et des scories calco-sodiques, qui en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques et des lieux d'opérations peuvent pour certaines être considérées comme des déchets dangereux. Ces déchets dangereux sont traités dans des filières spécifiques et autorisées. Des contrôles sont mis en place afin de s'assurer de la bonne gestion de ces déchets et cela tout au long du processus (transport des déchets, réception dans un centre agréé et traitement final).

Impacts sur la biodiversité (sites miniers)

En matière de maîtrise des risques pour la biodiversité, Eramet a formalisé ses engagements à travers une Politique dédiée, qui s'articule autour de trois axes :

1. mieux connaître et comprendre la biodiversité et ses fonctionnalités ;
2. agir pour préserver la biodiversité ;
3. sensibiliser, échanger et partager.

Les principes édictés sont à décliner sur les sites de manière proportionnée aux enjeux locaux.

En Nouvelle-Calédonie, la Société Le Nickel (SLN) exploite des gisements de nickel sur différents sites au cœur d'un territoire reconnu pour sa richesse en biodiversité et le fort taux d'endémisme de ses espèces faunistiques et floristiques. Elle a développé des méthodes de réhabilitation fiables et respectueuses de l'environnement incluant des travaux de végétalisation par semis hydrauliques et plantations. La faible fertilité naturelle des sols, riches en métaux et pauvres en éléments organiques, ainsi que les conditions pluviométriques extrêmes, rendent les résultats de ces travaux peu visibles sur le court terme en raison des croissances très lentes.

La SLN met en œuvre un plan de gestion global de la biodiversité qui découle d'une Stratégie Biodiversité intégrant les standards internationaux en matière de préservation dans ce domaine. À travers celle-ci, la SLN met en œuvre son plan de gestion global de la biodiversité.

Dans cette dynamique la SLN travaille sur la réintroduction des espèces végétales rares et menacées (ERM) via des inventaires sur les centres miniers, et le suivi phénologique en vue de mieux maîtriser la reproduction de ces espèces. La SLN effectue également le suivi de la faune (reptiles, oiseaux, chiroptères), du milieu marin et de la qualité des eaux de ses creeks miniers sur l'ensemble de ses sites en activité.

Au Gabon, la procédure d'exploitation minière intègre une étape de remodelage ainsi que la valorisation des terres végétales au fur et à mesure. Le remodelage progressif des surfaces perturbées historiquement est également réalisé.

Au Sénégal, l'exploitation des sables minéralisés implique le défrichage de la végétation au fur et à mesure du déplacement d'une drague flottante le long du gisement. La biodiversité est de sensibilité moyenne dans les zones actuellement exploitées. Les enjeux sont principalement liés à la réhabilitation et la végétalisation à mettre en œuvre sur des surfaces importantes, au fur et à mesure de la mise à disposition des sites exploités. La végétalisation (semis/plantations d'espèces locales) intervient après le reprofilage des terrils, pour refléter au mieux le paysage originel (dunes). Un système d'irrigation d'appoint est également en place pour permettre la continuité des opérations de végétalisation pendant les neuf mois de saison sèche.

Érosion et ruissellement des eaux (sites miniers)

Sur les sites miniers de Nouvelle-Calédonie, et dans une moindre mesure du Gabon, l'enjeu majeur de la gestion des eaux est de prévenir l'érosion due au décapage des surfaces exploitées afin d'éviter l'entraînement de matières en suspension (MES) vers les milieux récepteurs par les eaux de ruissellement.

Pour éviter cela, les sites sont équipés de bassins de sédimentation qui piègent les matières en suspension afin d'éviter leur transport dans le milieu naturel. En amont de ces ouvrages, de multiples précautions sont prises pour limiter au maximum l'érosion : mise hors d'eau des chantiers, réduction au maximum des zones découvertes, conservation de merlons naturels en bordures des chantiers de décapage, organisation des écoulements pour en réduire la vitesse, mise en œuvre de verrous hydrauliques, etc. Ces mesures sont documentées dans des plans de gestion des eaux.

Au Gabon, le sujet de l'érosion est moins sensible étant donné la topographie du gisement en plateau et le caractère drainant des couches géologiques supérieures du plateau. Cette thématique retient toutefois l'attention pour l'extension en cours du gisement dans sa partie en déclivité. Il existe un plan de gestion des eaux spécifique associé à l'extension du gisement. Dans le cadre de ce plan, un dispositif spécifique de monitoring environnemental est en place, qui confirme l'efficacité des mesures prises et permet de vérifier que le phénomène très limité et localisé de drainage minier acide n'a pas d'impact significatif sur le milieu naturel.

Au Sénégal, la protection des dunes reconstituées après passage de la drague contre l'érosion éolienne et hydraulique constitue un enjeu. Ce risque d'érosion est maîtrisé au moyen des mesures de réhabilitation des dunes reconstituées, la végétalisation permettant de stabiliser les sables.

Production de stériles et de résidus miniers

Étant donné le volume considérable de stériles manipulés dans les exploitations de la SLN, le stockage des stériles dans des ouvrages appropriés et leur revégétalisation constitue un enjeu environnemental de première importance pour limiter au maximum l'érosion et les impacts sur l'écosystème et le paysage.

La SLN met en œuvre des techniques efficaces et validées par les autorités dont l'une consiste à créer des verses à stériles. La stabilité de ces ouvrages est garantie à long terme, même lors des pluies cycloniques exceptionnelles. Ces verses à stériles font l'objet d'une surveillance continue et d'audits réguliers par un tiers externe. Par ailleurs, pour réduire au minimum le défrichement et favoriser la réhabilitation des sites, la SLN favorise la réalisation de verse au sein d'anciennes fosses minières lorsque le contexte environnemental s'y prête.

Au Gabon, la problématique est moins sensible puisque d'une part les volumes de stériles manipulés sont nettement moindres, et d'autre part parce que la technique d'exploitation par ouverture/fermeture successives de casiers d'extraction permet de replacer en grande partie directement les stériles dans les casiers après l'extraction.

La mine du Sénégal n'est pas du tout concernée par cette problématique, puisque la dune de sable est reconstituée après passage de la drague et extraction de la partie valorisable.

Les résidus miniers, qui sont produits dans les installations de concentration des minerais sur mine au Gabon ou en Nouvelle-Calédonie, sont stables chimiquement et ne sont donc pas des déchets dangereux au sens des réglementations. En Nouvelle-Calédonie, tous les résidus de traitement des usines d'enrichissement sont en outre valorisés commercialement comme coproduits de la mine. Au Gabon, les résidus de la mine sont stockés dans huit bassins, constitués par des digues fermées. Les résidus de l'usine d'enrichissement métallurgique sont quant-à-eux stockés dans une autre digue de retenue. Ces ouvrages font l'objet d'une surveillance continue de leur stabilité.

L'usine de GCO au Sénégal produit une très faible quantité de résidus. Les produits résiduels présentent des caractéristiques qui autorisent leur retour au milieu naturel lors de la reconstitution de la dune.

Risque de pollution historique des sols (sites industriels)

Le Groupe fait preuve de la plus grande vigilance envers les impacts potentiels sur les sols et sous-sols du fait d'activités passées, en cours ou futures, tant dans le domaine de ses activités industrielles que minières.

Depuis plusieurs années, le Groupe a développé une expertise pour accompagner la cessation d'activité de certains sites industriels. Cette expertise concerne l'investigation, l'identification, le suivi et la gestion des terrains potentiellement impactés au travers de différents projets tels que la réhabilitation de terrains industriels, la fin de vie de décharges internes, ou d'anciennes mines. Cette expertise est également sollicitée dans le cadre des audits internes ou en amont des opérations d'acquisitions, et de cessions. Il est important de mentionner la mise en place d'une politique de caractérisation systématique de l'état des sols préalablement à tout nouveau projet, conformément à la politique de Développement Durable du Groupe.

2.4 Dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Plusieurs dispositifs du Groupe permettent d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures présentées dans ce plan, et d'évaluer leur efficacité.

Le système de reporting HSE et RSE du Groupe, décrit à la section II.2 de ce plan, permet de mesurer sur chacun des sites le déploiement des moyens mis en œuvre et leurs résultats. Les données sont collectées et contrôlées par la Direction de la Communication et du Développement Durable et la Direction des Ressources Humaines. Dans le cas de la gestion des risques liés à l'utilisation des produits, transversale à plusieurs Directions du Groupe, le Comité Produits Groupe (décrit à la section III.2 (b)) est l'organe assurant le suivi de la mise en œuvre des actions.

Le dispositif d'audit HSE, également décrit à la section II.2 de ce plan, constitue un outil de suivi de chacun des sites du Groupe, donnant lieu à l'élaboration de recommandations. La mise en œuvre des recommandations issues des audits et jugées prioritaires fait elle-même l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction de l'Environnement, des Risque et des Produits. Afin de compléter ce dispositif d'audit HSE, le Groupe a prévu d'y intégrer des éléments relatifs au respect des droits humains, et d'élaborer un programme pluriannuel d'audits dédiés, priorisant les sites les plus sensibles identifiés au cours de la cartographie des risques pour les droits humains. Pour ce type de risque, de même que pour ceux liés aux fournisseurs et sous-traitants, le programme pluriannuel prévoit également l'intervention et les recommandations de la Direction des Risques Groupe et de la Direction de l'Audit Interne.

Dans le cas spécifique des projets du Groupe, un suivi de la mise en œuvre des plans d'action de gestion des impacts environnementaux et sociétaux est réalisé de manière continue dans le cadre de l'accompagnement des projets par la Direction Environnement, Risques Industriels et Produits.

Enfin, toutes les mesures de renforcement décrites dans ce plan de vigilance sont intégrées dans des plans d'action pluriannuels validés par le Comité Exécutif du Groupe, et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi à mi-année. Le Conseil d'administration du Groupe, au travers du Comité Stratégique et de la RSE et du Comité d'Audit, des Risques et de l'Éthique, suit également la mise en œuvre de ces mesures de manière annuelle.

Conformément aux obligations de la loi française, le compte-rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance sera rendu public annuellement dans le Rapport de gestion du Groupe.

2.5 Identification et maîtrise des risques chez les fournisseurs et sous-traitants

Les activités du groupe Eramet impliquent un recours significatif aux achats externes, et de manière plus limitée à la sous-traitance. Le groupe Eramet dans son ensemble consacre l'équivalent d'environ 60 % de son chiffre d'affaires aux achats de marchandises et de prestations. Cela conduit le Groupe à exercer une attention toute particulière aux enjeux RSE liés à l'amont de sa chaîne de valeur.

2.5.1 Cartographie des risques et procédures d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants

Cartographie des risques

Dans le cadre de sa démarche d'achats responsables, le Groupe a mené en 2017 un exercice de cartographie des risques générés par les activités de ses fournisseurs et sous-traitants pour les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement (ci-après « risques RSE »).

Pour l'élaboration de cette cartographie, une approche par les catégories d'activité des différents fournisseurs et sous-traitants a été retenue. La nomenclature CITI (Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économiques) ou ISIC en anglais, élaborée par l'ONU, a été utilisée. Cette nomenclature contient plusieurs centaines de catégories. Les fournisseurs du Groupe se répartissent dans 66 d'entre elles, qui ont chacune été évaluées selon deux critères : le risque RSE de la catégorie et l'importance de la catégorie pour le groupe Eramet.

Pour l'évaluation du risque RSE des catégories d'activité, Eramet a eu recours à l'expertise d'une société externe, proposant pour chaque secteur d'activité une notation du risque RSE. Cette notation est le fruit d'une analyse de données et d'études sectorielles concernant les impacts et pratiques propres à chacune de ces catégories d'activité. Ces risques sont analysés dans les quatre domaines que sont les conditions de travail et le respect des droits humains, l'environnement, l'éthique et la loyauté des pratiques, et enfin les enjeux liés à la chaîne d'approvisionnement du secteur lui-même.

L'évaluation de l'importance des catégories d'achats pour Eramet repose quant à elle sur plusieurs critères propres au Groupe. Ces critères comprennent notamment le volume d'achat, le nombre de fournisseurs ou sous-traitants potentiels dans la catégorie d'achat, ou encore l'impact du produit acheté sur la qualité des produits commercialisés par le Groupe.

Le croisement de ces deux évaluations a permis de positionner les 66 catégories dans quatre zones de risques, et d'identifier en particulier sept catégories d'achats à la fois importantes pour le Groupe, et présentant des risques en matière de RSE :

- fabrication de produits minéraux non métalliques ;
- coséfaction et production de produits pétroliers raffinés ;
- métallurgie et première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux ;
- récupération des matières (traitement de déchets constitués de matières premières secondaires, récupération par tri de matière à partir de déchets non toxiques) ;
- commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés ;
- commerce de gros de métaux et de minerais ;
- extraction de charbon et de lignite.

Cet exercice de cartographie, dont la méthodologie sera susceptible d'évoluer dans une démarche d'amélioration continue, sera renouvelé tous les ans.

Procédure d'évaluation de la situation des fournisseurs et sous-traitants au regard des risques RSE

Le groupe Eramet s'est également doté d'une procédure définissant les modalités d'évaluation des fournisseurs en fonction du niveau de risque de la catégorie d'activité à laquelle ils appartiennent.

Eramet a choisi de concentrer en priorité ses efforts d'évaluation sur les quelque 180 fournisseurs du Groupe appartenant aux sept catégories d'activités les plus à risque. Une extension progressive de ces évaluations à des fournisseurs appartenant à des catégories jugées moins à risque mais potentiellement sensibles est prévue dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel. Dans le cas où un fournisseur ou sous-traitant appartenant

à l'une de ces catégories serait candidat à un premier référencement auprès d'Eramet, les mêmes règles s'appliquent.

Pour tous les fournisseurs de ces sept catégories et dépassant un certain montant d'achat l'évaluation prend la forme de l'envoi d'un questionnaire dont les réponses sont analysées par un tiers externe. Ce questionnaire, adapté en fonction du secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, porte sur les quatre domaines que sont les conditions de travail et le respect des droits humains, l'environnement, l'éthique et la loyauté des pratiques, et enfin la chaîne d'approvisionnement du secteur. Les entreprises interrogées sont amenées à fournir des documents à l'appui de leurs déclarations (certifications par exemple). Pour les autres fournisseurs de ces sept catégories à risque, l'évaluation RSE est progressivement introduite dans les référentiels globaux d'évaluation des fournisseurs (Qualité, *rating* financier, gestion HSE etc.), déjà utilisés par les entités du Groupe.

En parallèle de ce processus portant sur l'ensemble des achats du Groupe, des évaluations spécifiques sont menées pour les achats de tungstène. Certaines activités du Groupe requièrent en effet l'utilisation de tungstène sous forme métallique, en quantité limitée, dans la fabrication de leur production. Ce métal est issu de minerais qui peuvent être dits « de conflit » si leur exploitation dans certaines régions du monde sert à financer des groupes armés et à alimenter des guerres civiles. Eramet est donc très attentif aux conditions d'approvisionnement de ces matières et notamment au respect des dispositions spécifiques du « *US Dodd Frank Act* », ainsi qu'aux lignes de conduite fixées aux multinationales par l'OCDE.

Les acheteurs d'Eramet en charge de ces approvisionnements exigent ainsi systématiquement de leurs fournisseurs des informations concernant l'origine des minerais utilisés pour la fabrication du tungstène métallique vendu à Eramet. Il leur est également demandé quelles mesures de diligence raisonnable ils ont mis en place afin de contrôler cette origine. Les acheteurs du Groupe utilisent à cette fin le « *Conflict Minerals Reporting Template* » (CMRT), fourni et mis à jour régulièrement par la *Responsible Minerals Initiative* (RMI), connue auparavant sous le nom de *Conflict Free Smelter Initiative*.

2.5.2 Maîtrise des risques

Politique et organisation pour la maîtrise des risques

Eramet s'est doté d'une Charte Achats Responsables, qui formalise la volonté du Groupe de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable liés aux achats, et s'attache à promouvoir une dynamique de progrès continu. Les attentes d'Eramet à l'égard de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires ciblent prioritairement trois grands domaines : les droits de l'Homme et les conditions de travail, l'environnement et les produits, et la bonne pratique des affaires. Elle est par ailleurs disponible sur le site internet d'Eramet.

Afin d'assurer le pilotage de la démarche d'achats responsables au sein du Groupe, Eramet s'est doté d'un Comité des achats responsables, réunissant les Directeurs Achats des Branches, ainsi que des représentants de la Direction de la Communication et du Développement Durable et de la Direction Juridique du Groupe. Ce Comité est une partie intégrante de l'organisation de conformité d'éthique du Groupe, pilotée par le Déontologue.

Actions de maîtrise des risques

Le respect des principes énoncés dans la Charte Achats Responsables du groupe Eramet fait partie des exigences contractuelles d'Eramet vis-à-vis de tous ses fournisseurs et sous-traitants. La Charte précise que des audits pourront être menés par Eramet chez les fournisseurs afin de contrôler le respect des principes qui y sont énoncés.

Tous les sous-traitants intervenant et opérant sur les sites d'Eramet doivent en outre impérativement se conformer aux règles en vigueur sur ces sites en matière de gestion des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité.

Par ailleurs, à l'issue des évaluations RSE, et pour les fournisseurs dont la notation est en deçà d'un certain seuil, des actions plus ciblées de maîtrise des risques doivent être mises en œuvre auprès de ces derniers. Le Groupe privilégie en premier lieu une démarche de dialogue avec le fournisseur, ayant pour objectif de définir de mesures correctives à mettre en œuvre par le fournisseur selon un calendrier défini. En cas de refus ou d'impossibilité de mettre en œuvre des actions correctives de la part du fournisseur, Eramet se réserve le droit de procéder à une rupture de la relation contractuelle, ce cas de figure étant également prévu dans la Charte Achats Responsables.

2.5.3 Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Pour les actions liées aux achats responsables, le suivi de la mise en œuvre des mesures et l'évaluation de leur efficacité est réalisé à la fois côté fournisseurs (mesures de maîtrise de leurs risques) et en interne (déploiement de la démarche).

En premier lieu, le respect par les fournisseurs des exigences de la Charte Achats Responsables ou des mesures correctives demandées à la suite d'évaluations RSE est suivi au moyen d'audits fournisseurs. La procédure et le référentiel d'audit des fournisseurs et sous-traitants de la branche Alliages intègrent des volets relatifs au management environnemental, à la santé et la sécurité des collaborateurs. Ces audits sont réalisés auprès d'une fraction de fournisseurs selon un programme annuel. Afin de compléter ce dispositif existant, une procédure et un référentiel d'audit fournisseur doit être également développée pour les sites des branches Nickel et Manganèse, en intégrant le retour d'expérience des audits menés par les sites de la branche Alliages.

En interne, des indicateurs de performance relatifs à la mise à jour de la cartographie des risques, au déploiement des évaluations, et aux audits des fournisseurs sont suivis par le Comité des achats responsables. Certains de ces indicateurs sont associés à des objectifs intégrés à la planification pluriannuelle du Groupe en matière de RSE, dont l'exécution fait l'objet d'un rapport à mi-année au Comité Exécutif du Groupe et au Comité Stratégique et RSE du Conseil d'administration.

2.6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

La Charte d'Éthique et le programme d'éthique du Groupe formulent un socle de règles et de principes d'actions et de comportements s'appliquant à tous et inclut un dispositif d'alerte professionnelle. Ce dispositif permet à chaque collaborateur d'alerter le Déontologue du Groupe ou le Responsable Conformité Éthique (RCE) de son entité de tout fait susceptible d'enfreindre les principes et engagements découlant de la Charte d'Éthique et des lois ou règles relatives à l'éthique. Le Groupe encourage notamment les collaborateurs à révéler des faits de discrimination et harcèlement au travail, toute conduite contraire aux politiques et standards du Groupe en matière de santé, hygiène, sécurité au travail et de protection de l'environnement, et toute atteinte ou risque d'atteinte aux droits humains des collaborateurs du Groupe ou des personnes externes affectées par l'activité de l'entreprise.

Les modalités de l'alerte sont mises à disposition des collaborateurs dans la Charte d'Éthique disponible sur l'intranet du Groupe, et sont affichées dans les locaux de chaque entité. Ces alertes peuvent être déposées de manière anonyme.

Le traitement de l'alerte est encadré par une procédure accessible sur l'intranet du Groupe. Cette procédure garantit au collaborateur à l'origine de l'alerte une totale confidentialité, et dans la mesure où le collaborateur agit de manière désintéressée et de bonne foi, elle garantit également qu'aucune mesure ne saurait être prise à son encontre du fait de l'utilisation du dispositif.

En complément du mécanisme d'alerte du Groupe, et en fonction de leurs impacts potentiels sur l'environnement et les riverains, certains sites mettent en place des systèmes dédiés permettant de recevoir et de répondre à des inquiétudes, questions ou plaintes des populations riveraines. Ces mécanismes à l'échelle des sites assurent une gestion locale des plaintes, dont les modalités de réception, de traitement et de résolution sont adaptées au contexte culturel de l'entité et à la nature des impacts pouvant affecter les riverains. Afin de compléter les dispositifs existants et d'harmoniser les pratiques au sein du Groupe, le standard Groupe pour la gestion responsable des projets, en cours d'élaboration, comprend des critères relatifs à la mise en place de ces mécanismes de gestion des plaintes locaux.

2.7 Compte rendu de mise en œuvre effective du plan de vigilance

Cette publication a pour objectif de répondre aux obligations de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, relatif à la publication du compte rendu de la mise en œuvre effective du plan publié en 2017 et reproduit ci-dessus.

L'ensemble des travaux d'évaluation des risques auquel Eramet a eu recours pour formaliser sa déclaration de performance extra-financière (DPEF) a permis au Groupe d'avoir une vision très précise des enjeux auxquels il est confronté. Parmi les risques matériels pour lesquels le Groupe se doit de présenter annuellement les politiques et mesures de maîtrise des risques ainsi que les résultats de ces dernières, ont été identifiées les atteintes à l'environnement, à la santé et sécurité des personnes, aux droits humains et libertés fondamentales, pour le Groupe ainsi que sa chaîne d'approvisionnement (cf. 6.1.2 « Évaluation des risques RSE »).

Le tableau ci-dessous présente ainsi, pour chaque catégorie de risques attendue dans le plan de vigilance et les risques identifiés, les éléments de la DPEF, publiée au sein du rapport de gestion, permettant de rendre compte des actions de maîtrise des risques et des résultats de ces dernières, complétant ou amendant les informations présentées dans le plan de vigilance ci-dessus.

TABLEAU DE CONCORDANCE PLAN DE VIGILANCE – DPEF

ITEMS PLAN DE VIGILANCE	RISQUES IDENTIFIÉS	INTÉGRATION À LA DPEF
Environnement	Consommations d'eau (sites industriels et miniers)	1.3.4.3 Optimisation des consommations d'eau 1.3.6.3 Gestion des eaux
Environnement	Émissions dans l'eau (sites industriels)	1.3.3.2 Rejets aqueux 1.3.6.3 Gestion des eaux
Environnement	Émissions atmosphériques (sites industriels)	1.3.3.1 Rejets atmosphériques
Environnement	Consommations d'énergie/ émissions de gaz à effet de serre (sites industriels)	1.3.5 Lutte contre le changement climatique
Environnement	Production de déchets dangereux (sites industriels)	1.3.4.1 Optimisation du recours aux matières premières primaires 1.3.4.2 Prévention et valorisation des déchets
Environnement	Risques de pollutions historiques des sols (sites industriels)	1.3.3.3 Réhabilitation/restauration des sites
Environnement	Production de stériles et de résidus miniers (sites miniers)	1.3.6.2 Valorisation responsable de la ressource 1.3.6.4 Gestion des stériles et résidus miniers
Environnement	Impacts sur la biodiversité (sites miniers)	1.3.7 Préservation de la biodiversité
Environnement	Érosion (sites miniers)	1.3.6.3 Gestion des eaux 1.3.6.4 Gestion des stériles et résidus miniers 1.3.6.5 Réhabilitation des sites miniers
Santé Sécurité des personnes	Sécurité	1.4.2.1 Sécurité des collaborateurs 1.4.2.1.1 Principaux enjeux et risques sécurité 1.4.2.1.2 Gouvernance Sécurité 1.4.2.1.3 Stratégie de prévention des risques 1.4.2.1.4 Performance Sécurité
Santé Sécurité des personnes	Santé	1.4.2.2 Santé des collaborateurs 1.4.2.2.1 Principaux enjeux et risques santé 1.4.2.2.2 Gouvernance Santé 1.4.2.2.3 Stratégie de prévention des risques 1.4.2.2.4 Performance Santé
Droits humains et libertés fondamentales	Droits humains au travail : Discrimination et harcèlement	1.4.2.4.4 Égalité des chances – mesures en faveur de la non-discrimination et promotion de la diversité
Droits humains et libertés fondamentales	Droits des communautés riveraines des sites	1.4.3.1 Gestion des impacts sur les communautés locales 1.4.3.1.1 Organisation 1.4.3.1.2 Mode de dialogue avec les communautés locales 1.4.3.1.4 Gestion des risques spécifiques
Risques chez les fournisseurs et sous-traitants	Non-respect des conventions de l'OIT dans la chaîne d'approvisionnement	1.5.2 Chaîne de valeur responsable
Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements	NA	1.5.1.4 Performance Lutte contre la corruption 1.4.3.1.2 Mode de dialogue avec les communautés locales

III. COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS – UN GLOBAL COMPACT

UN GLOBAL COMPACT
NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies.**

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Dans le cadre des engagements pris par Eramet en tant que signataire du Global Compact de l'ONU, le groupe publie cette année sa première Communication sur le Progrès. Eramet communique ainsi sur sa contribution aux quatre enjeux du Global Compact : Droits de l'Homme, Normes internationales du travail, Environnement et Lutte contre la corruption, à travers sa Déclaration de performance extra-financière (DPEF) et son Plan de Vigilance. En effet, ces deux publications annuelles permettent à Eramet de rendre compte des politiques, actions et résultats que le groupe met en place dans le cadre de sa démarche RSE.

3.1 Tableau de concordance COP

PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT	DPEF ERAMET	PLAN DE VIGILANCE ERAMET
Droits de l'Homme	1.4.1 Engagement en faveur des Droits Humains 1.4.2 Engagements sociaux envers les collaborateurs 1.4.3 Engagements envers les communautés	2.2.1.a. Risques d'atteintes aux droits humains et libertés fondamentales 2.3.2.a. Maîtrise des risques d'atteintes aux droits humains 2.5. Identification et maîtrise des risques chez les fournisseurs et sous-traitants
Normes internationales du travail	1.4.2 Engagements sociaux envers les collaborateurs	2.2.1.b. Risques d'atteintes à la santé et la sécurité des personnes 2.3.2.b. Maîtrise des risques d'atteintes à la santé et la sécurité des personnes 2.5. Identification et maîtrise des risques chez les fournisseurs et sous-traitants
Environnement	1.3. Préservation de l'environnement	2.2.1.c. Risques d'atteintes à l'environnement 2.3.2.c. Maîtrise des risques d'atteintes à l'environnement 2.5. Identification et maîtrise des risques chez les fournisseurs et sous-traitants
Lutte contre la corruption	1.5.1 Éthique, Conformité et lutte contre la Corruption	–

3.2 Engagement de la Direction Générale

eraMeT

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

H.E. António Guterres
Secrétaire Général Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Paris, le 20 mai 2019

Objet: Déclaration de soutien continu au Global Compact des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai le plaisir de vous confirmer, à l'occasion de la publication de sa première Communication sur le Progrès, le renouvellement du soutien d'Eramet aux dix principes du Global Compact des Nations Unies, relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Eramet a bâti cette année sa vision pour le futur. Cette vision porte une ambition forte : celle d'être les meilleurs dans les activités choisies et d'être une entreprise responsable, créatrice de valeur et admirée pour son modèle stratégique, managérial et sociétal.

C'est en particulier dans ce but que le Groupe s'est doté d'une ambitieuse feuille de route RSE pour les cinq prochaines années, visant à faire d'Eramet une entreprise citoyenne, engagée et contributive. Cette feuille de route, concrétisant la contribution du Groupe pour un monde plus responsable, présente des objectifs chiffrés répondant à treize enjeux stratégiques, en ligne avec les Objectifs du Développement Durable.

Par son adhésion au Global Compact, le Groupe s'est notamment engagé à présenter annuellement les progrès réalisés sur les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Le rapport RSE rend ainsi compte des politiques, des actions mises en œuvres et des résultats obtenus par Eramet dans le cadre de ses engagements environnementaux, sociaux et sociétaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma plus haute considération.

Christel BORIES

10, boulevard de Grenelle – CS 63205 – 75015 Paris – T +33 (0)1 45 38 42 42
Eramet S.A. au capital de 81 239 446,20 euros – 632 045 381 RCS Paris – Code TVA FR 40632045381
www.eramet.com

Conception et réalisation : EPOKA
Crédits photos : Groupe Eramet, Comilog, SLN, Julien Goldstein, Michael Moore.
Couverture : La revégétalisation chez Grande Côte Opérations au Sénégal – Dos : Dorita, habitante du plateau de La Puna, récoltant le quinoa produit par un projet soutenu par Eramet en Argentine.
Ce rapport est imprimé sur un papier dont la fabrication est conforme aux exigences définies dans le règlement d'application de contrôle des bois FSC (Forest Stewardship Council).

10 Boulevard de Grenelle
CS 63205
F-75015 Paris
www.eramet.com